

MARCELCAVE
MARIEUX
MARLERS
MÉAULTE
MEIGNEUX
MÉREACOURT
MÉRICOURT-L'ABBÉ
MÉRICOURT-EN-VIMEU
MÉRICOURT-SUR-SOMME

MONSURES
MONTAGNE-FAYEL
MONTIGNY-LES-JONGLEURS
MONTIGNY-SUR-L'HALLUE
MONTONVILLERS
MORCOURT
MORLANCOURT
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
MOUFLIÈRES
MOYENCOURT-LES-POIX
NAMPS-MAISNIL
NAMPTY
NAOURS
NESLES-L'HOPITAL
NESLETTE
NEUVILLE-AU-BOIS
NEUVILLE-COPPEGUEULE

QUEVAUVILLERS
QUIRY-LE-SEC
RAINCHEVAL
RAINNEVILLE
RAMBURES
REMAISNIL
REMIENCOURT
REVELLES
RIBEAUCOURT
RIBEMONT-SUR-ANCRE
RIENCOURT
RIVERY
ROGY
ROUVREL
RUBEMPRÉ
RUMIGNY
SAILLY-LAURETTE
SAILLY-LE-SEC

SALOUEL
SAULCHOY-SOUS-POIX
SAUVILLERS-MONGIVAL
SAVEUSE
SENARPONT
SENLIS-LE-SEC
SENTELIE
SEUX
SOUES
SOURDON
SURCAMPES
TAILLY
TALMAS
TERRAMESNIL
THÉZY-GLIMONT
THIEULLOY-L'ABBAYE
THIEULLOY-LA-VILLE
THIEPVAL
THIÈVRES
THOIX
THORY
TILLOY-LES-CONTY

VILLERS-BOCAGE
VILLE-SUR-ANCRE
VRAIGNES-LES-HORNOY
WARGNIES
WARLOY-BAILLON
WARLUS
WOIREL
YZEUX



NEUVILLE-
LES-LÈUILLY
NEUVILLETTE
OCCOCHES

OFFIGNIES
OISEMONT
OISSY
ORESMAUX
OUTREBOIS
OVILLERS-LA-BOISSELLE
PERNOIS
PICQUIGNY
PIERREGOT
PISSY
PLACHY-BUYON
POIX-DE-PICARDIE
PONT-DE-METZ
PONT-NOYELLES

POULAINVILLE
POZIÈRES
PROUVILLE
PROUZEL
PUCHEVILLERS
PYS
QUERRIEU
QUESNOY-SUR-AIRAINES

SAINS-EN-AMIÉNOIS
SAINT-ACHEUL
SAINT-AUBIN-MONTENOY
SAINT-AUBIN-RIVIÈRE
SAINT-FUSCIEN
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE
SAINT-GRATIEN
SAINT-LÉGER-LES-AUTHIE
SAINT-LÉGER-LES-DOMART
SAINT-LÉGER-SUR-BRESLE
SAINT-MAULVIS
SAINT-OUEN
SAINT-SAUFLIEU
SAINT-SAUVEUR
SAINTE-SÉGRÉE
SAINT-VAAST-EN-CHAUSSÉE
SAISSEVAL
SALEUX

TOUTENCOURT
TREUX
VADENCOURT
VAIRE-SOUS-CORBIE
VARENNES
VAUCHELLES-LES-AUTHIE
VAUCHELLES-LES-DOMART
VAUX-EN-AMIÉNOIS
VAUX-SUR-SOMME
VECQUEMONT
VELENNES
VERGIES
VERS-SUR-SELLE
VIGNACOURT
VILLE-LE-MARCLET
VILLERS-BRETONNEUX
VILLERS-CAMPESART
VILLEROY

MESNIL-MARTINSART
MÉTIGNY
MÉZEROLLES
MILLEN COURT
MIRAUMONT
MIRVAUX
MOLLIENS-AU-BOIS
MOLLIENS-DREUIL

> Grand Amiénois Le PADD

Document approuvé
lors du comité syndical
du 21 décembre 2012

> PRÉAMBULE

Un nouveau contexte législatif

Les récentes évolutions législatives, et plus particulièrement la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE), modifient en substance le contexte d'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT).

L'article 17 de la présente loi propose notamment une nouvelle rédaction de l'article L.122-1 du code de l'urbanisme, qui est abrogé et remplacé par les articles L.122-1-1 à 122-1-16. L'article L.122-1-3 fait référence au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

Art. L.122-1-3 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays. »

Le Grand Amiénois a fait le choix d'élaborer son SCOT en prenant en compte ces nouvelles dispositions.

L'élaboration du PADD

Pièce maîtresse du SCOT, le PADD est l'expression d'une stratégie politique pour le Grand Amiénois à l'horizon 2030. Son élaboration a été menée en deux temps, prenant appui sur les éléments du diagnostic territorial :

- une première phase, début 2009, qui a consisté à explorer différents scénarios d'évolution du pays à 2030 en considérant les facteurs susceptibles d'influer sur l'avenir du territoire, qu'ils soient endogènes ou exogènes, et qui a abouti à l'énoncé d'une dizaine d'objectifs thématiques stratégiques ;
- une seconde phase (2009-2010) qui a consisté à approfondir ces premiers objectifs, à les ordonner et à les décliner pour former la trame du projet.

Pour mener à bien ce travail, une dizaine de réunions techniques et une quinzaine de réunions de la commission SCOT ont été organisées, ainsi qu'une phase de concertation à destination des élus municipaux et communautaires en novembre 2009, assortie d'une première exposition itinérante. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, un débat en comité syndical a eu lieu le 8 octobre 2010, à l'issue duquel une nouvelle phase de concertation est intervenue, à destination non seulement des élus mais aussi de la population du Grand Amiénois.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p 1
INTRODUCTION	P 6
AXE 1 > AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE POUR LES HABITANTS DU GRAND AMIÉNOIS ET CEUX QUI S'Y INSTALLENT	P 9
1. Construire un territoire équilibré, solidaire et durable à l'horizon 2030	p 14
1.1. Prendre appui sur une armature urbaine organisée	
1.2. Renforcer le lien entre urbanisme et transports	
1.3. Exploiter et optimiser les capacités d'accueil des pôles	
2. Offrir un habitat plus qualitatif, adapté aux besoins de la population de chaque partie du territoire	p 19
2.1. Répondre quantitativement aux besoins en logements	
2.2. Faciliter l'accès au logement pour tous et les parcours résidentiels	
2.3. Intensifier les efforts de réhabilitation du parc ancien	
2.4. Promouvoir un habitat respectueux de l'environnement, et inciter au développement de formes novatrices	
2.5. Initier une politique foncière partagée et coordonnée	
3. Impulser un développement économique équilibré sur le territoire, et offrir la possibilité à chacun d'en bénéficier	p 24
3.1. Proposer une offre de formation attractive et accessible à tous	
3.2. Soutenir le dynamisme de tous les territoires	
3.3. Organiser l'accueil des activités à l'échelle du pays	
4. Mettre la mobilité au cœur du projet de territoire en s'appuyant en particulier sur les transports collectifs	p 30
4.1. Offrir des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture	
4.2. Mettre en place une liaison attractive entre Amiens et Doullens	
4.3. Inscrire l'ensemble de ces objectifs dans un plan de déplacements de pays	
5. Structurer l'offre d'équipements et de services et en permettre un égal accès à tous	p 35
5.1. Proposer une offre d'équipements et de services équilibrée	
5.2. Accompagner le développement résidentiel et économique du Grand Amiénois d'une offre commerciale attractive	
5.3. Garantir une offre sanitaire et sociale de proximité et équilibrée sur le territoire	
5.4. Mutualiser les moyens entre les territoires	
5.5. Favoriser l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication	

AXE 2 > DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU GRAND AMIÉNOIS, DANS LE BASSIN PARISIEN ET L'EUROPE DU NORD

1. Conforter Amiens dans son rôle de capitale régionale, au bénéfice de l'attractivité du Grand Amiénois et de la région Picardie

- 1.1. Promouvoir le développement des fonctions supérieures d'une capitale régionale
- 1.2. Renforcer la qualité de l'offre métropolitaine

2. Mettre en œuvre une stratégie de développement visant la création d'une image reconnue

- 2.1. Soutenir le développement des filières économiques d'excellence
- 2.2. Renforcer les composantes de ces filières en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et la présence de leaders
- 2.3. Encourager la diversification des branches traditionnelles qui ont fondé la renommée du territoire

3. Investir sur l'image verte et bleue du Grand Amiénois et en renforcer les attraits

- 3.1. Préserver et valoriser les spécificités et la qualité du cadre de vie
- 3.2. Promouvoir les atouts touristiques du pays dans le cadre d'une stratégie partagée

4. Améliorer les relations avec les grandes métropoles voisines et l'accessibilité aux portes internationales

- 4.1. Œuvrer pour une desserte TGV du Grand Amiénois à une échéance rapprochée
- 4.2. Contribuer à l'amélioration des liaisons en transports collectifs entre Amiens et les capitales régionales voisines
- 4.3. Exploiter la proximité et la complémentarité de l'offre aéroportuaire locale

5. Contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 5.1. Valoriser et faire connaître le potentiel d'innovation et de recherche du territoire
- 5.2. Encourager les coopérations entre pôles picards d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les collaborations avec les universités des régions voisines
- 5.3. Développer les échanges et les coopérations à l'international

P 43

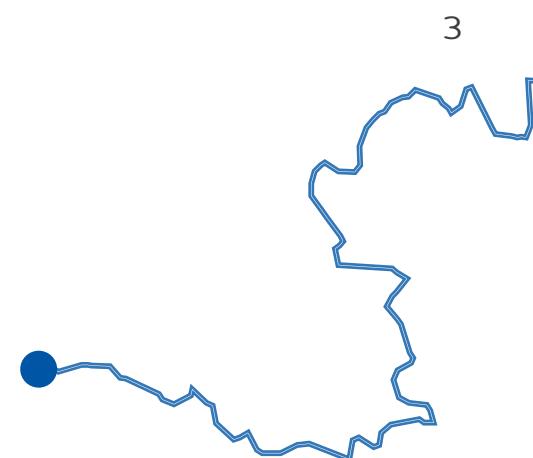
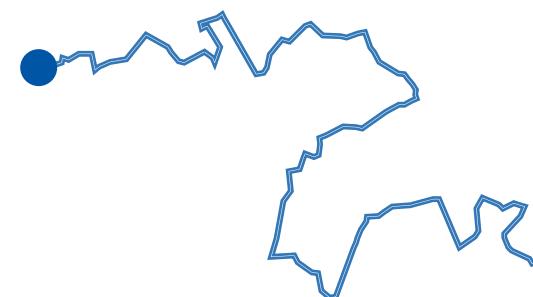
p 48

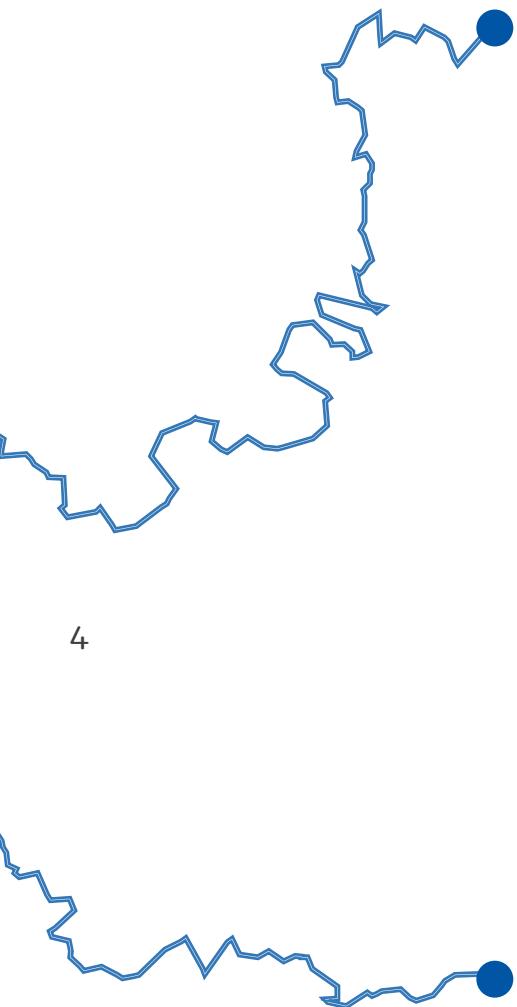
p 49

p 56

p 60

p 64





AXE 3 > VALORISER LES SPÉCIFICITÉS ET ATOUTS AGRICOLES, NATURELS ET PAYSAGERS DU GRAND AMIÉNOIS

P 67

1. Conforter le potentiel agricole du territoire et contribuer à l'émergence de débouchés locaux

p 72

- 1.1. Préserver les capacités foncières nécessaires au maintien d'une agriculture durable
- 1.2. Favoriser la mise en place de circuits de proximité
- 1.3. Favoriser le développement de modes de production de plus en plus respectueux de l'environnement
- 1.4. Contribuer au maintien de l'élevage, en particulier de l'élevage bovin
- 1.5. Diversifier les activités et productions agricoles

2. Gérer les ressources en eau dans une perspective de réduction des risques et d'optimisation de la ressource

P 76

- 2.1. Assurer une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants
- 2.2. Lutter contre la pollution de l'eau et inciter à une meilleure gestion de l'eau de pluie dans l'espace urbanisé et l'espace agricole
- 2.3. Prendre en compte les risques d'inondations, plus particulièrement dans la vallée de la Somme

3. Exploiter tous les potentiels d'une production énergétique locale et renouvelable, respectueuse du territoire

P 77

- 3.1. Poursuivre le développement de la production éolienne
- 3.2. Développer fortement la production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque
- 3.3. Soutenir et encourager le chauffage au bois
- 3.4. Développer la co-méthanisation
- 3.5. Encourager la production d'énergie à partir des co-produits agricoles

4. Assurer une gestion adaptée des patrimoines du Grand Amiénois et les valoriser, notamment dans une perspective touristique

p 80

- 4.1. Préserver la diversité et la qualité des paysages et développer les loisirs de nature
- 4.2. Préserver la richesse des milieux naturels et garantir les continuités écologiques
- 4.3. Encourager la réhabilitation de qualité du patrimoine bâti et sa mise en valeur
- 4.4. Renforcer la connaissance et l'implication de la population dans la conservation et la valorisation de ces patrimoines

GLOSSAIRE > Se rapporter au document la synthèse

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables est construit autour d'une ambition, de deux principes fondateurs et de trois axes de projet.

Une ambition

Faire émerger une solidarité forte entre toutes les parties du territoire

Le Grand Amiénois est un territoire de coopérations et de projets récent, vaste et pluriel. La volonté d'élaborer en commun un SCOT et de se doter d'une instance de gouvernance ayant une double compétence «SCOT» et «animation de la démarche de pays», peut à cet égard être considérée comme un signal fort dans la construction de ce nouveau territoire de solidarités. D'autant plus fort que les intercommunalités qui le composent sont, pour certaines, presque aussi jeunes que lui.

Le projet d'aménagement et de développement durables est porteur de cette ambition, reprenant à son compte les cinq axes stratégiques de la charte de pays, document fondateur du Grand Amiénois :

- soutenir et développer l'emploi ;
- agir pour une offre de logement équilibrée ;
- élever le niveau de formation/qualification ;
- optimiser l'accessibilité du territoire ;
- valoriser les atouts touristiques et environnementaux.

Deux principes fondateurs

Tirer profit des proximités entre l'urbain et le rural

Ce premier principe prend appui sur ce qui caractérise principalement le Grand Amiénois, et propose de le valoriser : la proximité entre la ville, Amiens, capitale régionale, et la campagne, organisée autour d'un maillage de pôles hiérarchisés rayonnant sur un très grand nombre de communes peu densément peuplées. Amiens profite notamment de sa situation privilégiée de ville à la campagne à mi-chemin entre Paris et Lille, ouverte sur l'Europe du Nord. Le pays profite de l'effet locomotive de la capitale. Il s'agit d'exploiter une situation de fait et d'en faire profiter le plus grand nombre.

Exploiter la complémentarité des territoires au service du projet

Chaque territoire qui compose le Grand Amiénois est unique par son positionnement, ses atouts, ses faiblesses. Ce second principe fondateur consiste à exploiter les atouts et tenter d'enrayer les difficultés de chaque territoire au profit de l'ensemble, en considérant que chacun a une place et un rôle à jouer différents dans le projet : qualité résidentielle, offre touristique, atouts de qualité de vie respectifs, etc. Il vise notamment à favoriser une logique non concurrentielle au sein du Grand Amiénois pour en renforcer l'attractivité et le positionnement à une échelle plus large.

Trois axes de projet

1. Améliorer les conditions de vie pour les habitants du Grand Amiénois et ceux qui s'y installent

Il s'agit de tendre vers une organisation du territoire qui soit plus cohérente et plus équilibrée à l'échelle du Grand Amiénois et qui offre de réels choix de vie à ses habitants, urbains et ruraux. Ce premier axe du PADD définit principalement les objectifs en matière d'organisation du territoire, d'habitat, de développement économique, de transports et de déplacements, d'équipements et de services.

2. Développer le rayonnement et l'attractivité du Grand Amiénois dans le Bassin parisien et l'Europe du Nord

Pour attirer – des habitants, des entreprises, des visiteurs – les territoires doivent aujourd'hui mettre en avant une stratégie lisible et différenciante qui donne à voir leurs atouts. Il s'agit de valoriser ces atouts, particulièrement ceux qui différencient le Grand Amiénois des autres territoires, en vue d'accroître son rayonnement. Il s'agit également d'identifier ses handicaps majeurs et de tenter d'y apporter des réponses. Positionné au sein d'un large territoire concurrentiel, le Grand Amiénois entend donc renforcer son positionnement stratégique en termes de fonctions métropolitaines, rayonnement culturel, cadre de vie, développement touristique, grande accessibilité, enseignement supérieur, recherche, etc.

3. Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois

Le Grand Amiénois est un territoire que l'on peut considérer comme privilégié à plus d'un titre : il n'a pas connu une urbanisation galopante, ce qui a contribué au maintien de la qualité de ses paysages ; il recèle des milieux naturels d'une grande richesse, notamment les vallées fluviales qui le traversent (Somme, Authie et Bresle) ; enfin, l'agriculture y occupe encore une place prépondérante. Il s'agit ici de s'assurer de la préservation de ces qualités et richesses et de les valoriser comme autant d'atouts de développement.

SAINT FRÈRES

Axe 1



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE POUR LES HABITANTS
DU GRAND AMIÉNOIS ET CEUX QUI S'Y INSTALLENT

> LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LE PROJET ENTEND RÉPONDRE PAR L’AFFIRMATION DE CE PREMIER AXE :



- l’organisation du territoire, qui prend appui sur le maillage de villes et bourgs du Grand Amiénois et favorise ainsi les proximités entre habitat, emploi, équipements et services ;
- par cette organisation, et par une meilleure prise en compte du réseau de transports collectifs, la limitation de la diffusion de l’urbanisation, quelle qu’en soit la nature ;
- l’économie dans l’utilisation du foncier agricole, forestier et naturel à des fins d’urbanisation, en expérimentant notamment de nouvelles façons de concevoir la ville ;
- la production d’une offre de logements, neufs et réhabilités, qui soit de nature, pour chacun, à assurer au maximum la liberté de choix de son lieu et mode d’habitation ;
- enfin, l’équilibre économique du Grand Amiénois en favorisant l’implantation d’activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales adaptées à chaque contexte territorial.

> UNE AMBITION : ENRAYER LE DÉFICIT MIGRATOIRE PERSISTANT

Depuis une trentaine d'années, le modèle démographique du Grand Amiénois est relativement stable. Le solde migratoire¹ connaît un déficit qui oscille entre 500 et 1 000 habitants par an quand le solde naturel² permet au pays un gain de l'ordre de 1 500 habitants par an.

Dans ce contexte, les objectifs démographiques à l'horizon 2030 sont ambitieux : maintenir la natalité, moteur de la croissance démographique du pays, alors que le vieillissement de la population modifiera inmanquablement sa pyramide des âges ; accueillir des populations nouvelles, notamment des jeunes, pour contribuer à la réduction du déficit migratoire et au maintien de la natalité.

L'ambition du Grand Amiénois à l'horizon 2030 : 360 000 habitants, soit une augmentation d'environ 20 000 habitants en 20 ans.

> UN DÉFI MAJEUR : L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

Concrétiser cette ambition impose de l'accompagner d'une politique de l'habitat dynamique et partenariale. Tous les champs seront investis, avec en toile de fond une double exigence, expression de la convergence des axes du projet : répondre aux attentes de chaque ménage dans la construction de son parcours résidentiel, et enclencher un processus vertueux de gestion économe du foncier.

Deux objectifs devront être atteints en priorité : réhabiliter le parc de logements anciens et impulser un renouveau qualitatif de l'habitat individuel. Le défi du Grand Amiénois à l'horizon 2030 : produire environ 32 000 nouveaux logements, dont un tiers environ pour permettre l'accueil de populations nouvelles.

> LA VOLONTÉ D'OFFRIR UNE RÉELLE QUALITÉ DE VIE

Relever ce défi n'a de sens que dans une approche transversale du bien vivre dans le Grand Amiénois. L'ambition du pays est de construire une réponse globale aux besoins de ses habitants en leur offrant de réels choix de vie, à tous les âges, et en leur assurant une équité d'accès à l'emploi, aux équipements et services, publics et marchands, aux espaces récréatifs et de loisirs, etc.

¹Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

²Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

1. Construire un territoire équilibré, solidaire et durable à l'horizon 2030

Chaque ville (bourg, village) entretient, dans son fonctionnement, des relations avec une autre : flux de personnes, de marchandises, de communications immatérielles, etc. C'est la bonne répartition des rôles, hiérarchisés, qui assure cohérence et efficacité à l'ensemble.

Il s'agit de prendre appui sur l'armature urbaine du pays, en lui permettant d'évoluer dans le temps, pour construire un territoire :

- équilibré, par un maillage adapté au fonctionnement et aux spécificités de chaque partie du Grand Amiénois ;
- solidaire, par une complémentarité organisée entre chaque niveau de l'armature urbaine ;
- durable, notamment par la prise en compte du potentiel de desserte en transports collectifs dans les choix d'aménagement et de développement.

1.1. Prendre appui sur une armature urbaine organisée

L'armature urbaine du Grand Amiénois est formée de pôles, de différents niveaux de rayonnement et d'attractivité qui assurent néanmoins trois fonctions principales, au-delà de leur fonction résidentielle : ils concentrent des emplois, bénéficient d'une desserte en transports collectifs et offrent des équipements et services. Ils sont de quatre natures :

- le pôle urbain d'Amiens de niveau métropolitain ;
- les pôles de niveau majeur : Albert, Doullens, Corbie ;
- les pôles de niveau intermédiaire : Villers-Bretonneux, Ailly-sur-Somme, Flixecourt, Ailly-sur-Noye, Poix-de-Picardie, Airaines, Conty, Oisemont ;
- les pôles de niveau de proximité : Saint-Ouen, Hornoy-le-Bourg, Beaucamps-le-Vieux, Villers-Bocage, Picquigny, Bray-sur-Somme, Domart-en-Ponthieu, Bernaville, Quevauvillers.

L'objectif général est de conforter ces pôles en leur permettant, par les choix d'aménagement et les conditions d'urbanisation futures :

- de maintenir leur rôle structurant dans la réponse aux besoins des habitants, à différentes échelles de

territoire ;

- d'accueillir l'essentiel du développement à venir, qu'il soit résidentiel ou économique ;
- d'évoluer pour constituer une offre homogène sur l'ensemble des fonctions.

Les marges d'évolution de chaque pôle apparaissent sur la carte « Renforcer les pôles structurants du Grand Amiénois » : elles sont à apprécier en termes d'efforts à consentir et de priorités pour parvenir à atteindre ces objectifs.

Cette armature urbaine de référence est complétée par un maillage de pôles relais.

L'objectif général est de pérenniser ces pôles relais en leur offrant parallèlement la possibilité, lorsque cela s'avère pertinent, d'évoluer vers une plus grande diversité de fonctions.

Prendre appui sur le maillage de pôles structurants et de pôles relais pour organiser l'aménagement du Grand Amiénois dans les vingt prochaines années, permettra donc de limiter la diffusion de l'urbanisation en distinguant des intensités de développement variables selon les territoires. Cela permettra également de rapprocher lieux de résidence et lieux d'activités (travail, courses, loisirs, etc.), en s'assurant de la cohérence des développements de chaque fonction. Ce sont là des garanties du maintien du cadre de vie du Grand Amiénois, facteur de différenciation et d'attractivité du pays, et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Affirmer un rôle territorial renouvelé pour les pôles structurants et les pôles relais, c'est rechercher la synergie, en leur sein, entre fonctions résidentielles, rôle économique, fonctions de services publics et marchands. Une volonté qui impose d'articuler les politiques publiques, d'orienter l'investissement privé et de conforter la présence des services publics à cette échelle.

Qualification des niveaux de polarités

Le niveau de rayonnement et d'attractivité de chaque pôle structurant, et donc son rôle à jouer dans la réponse aux besoins des habitants, est apprécié en fonction de l'homogénéité et de la cohérence entre trois indicateurs principaux :

- le nombre d'emplois présents ;
- la desserte en transports collectifs ;
- la diversité de l'offre d'équipements et de services.

Les critères retenus sont les suivants :

Typologies	Population	Emplois	Desserte en transports collectifs	Équipements et services ³
Métropolitain	> 100 000	> 10 000	- TGV - TCSP - Intermodalité tous modes	- Communes offrant au moins 32 types de services
Majeurs	> 5 000	1 000 - 10 000	- Gare-pôle* (ou arrêt d'autocar-pôle**) - Pôle d'échanges (cars et/ou TAD, parking VP et deux-roues) a minima	- Communes offrant au moins 23 types de services
Intermédiaires	2 000 - 5 000	500 - 1 000	- Gare d'équilibre*** (ou arrêt d'autocar d'équilibre****) - Pôle d'échanges (VP, deux-roues) a minima	- Communes offrant au moins 17 types de services
Proximité	500 - 2 000	200 - 500	- Gare isolée*****	- Communes offrant au moins 10 types de services

***gare-pôle** : gare dans une forte centralité communale, en première couronne (15-20 km) ou deuxième couronne d'Amiens (30-35 km), missions express offrant un gain de 25, voire 50 % par rapport à la voiture particulière hors congestion, missions omnibus offrant un temps équivalent à celui de la voiture ; fréquences élevées (20 allers-retours mini à long terme) ; accessibilité à privilégier à pied, à vélo et en transports collectifs pour éviter la consommation trop importante de foncier en parc de stationnement.

****arrêt d'autocar-pôle** : arrêt d'autocar en deuxième couronne d'Amiens (30-35 km), missions express offrant un temps au moins équivalent à celui de la voiture particulière hors congestion ; fréquences élevées ; accessibilité à privilégier à pied, à vélo et en transports collectifs pour éviter la consommation trop importante de foncier pour le rabattement.

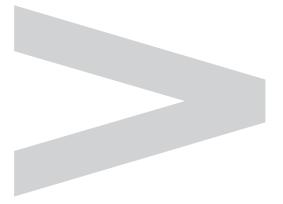
*****gare d'équilibre** : bonne performance du TER par rapport à la VP mais faible densité. Gares pôles en devenir si clientèle plus importante. Fréquences moyennes. Accessibilité à privilégier à pied, à vélo et en VP (parkings à aménager ou étendre).

******arrêt d'autocar d'équilibre** : arrêt d'autocar en première couronne (15-20 km) ou en deuxième couronne d'Amiens (25-30 km), missions express offrant un temps au moins équivalent à celui de la voiture particulière hors congestion. Accès à privilégier à pied et à vélo.

*******gare isolée** : gare située en dehors du tissu urbain. À terme : fréquences faibles ou substitution par du taxi-TER ou gare d'équilibre en devenir (Namps-Quevauvillers et Miraumont) si le potentiel de clientèle augmente à proximité par densification ou rabattement.

³Il est ici fait référence au schéma de services du Grand Amiénois.

Carte 1.1 [Renforcer le rôle des pôles structurants]



CRITÈRES DE QUALIFICATION DES PÔLES

Indicateurs observés

Niveau d'offre d'équipements et de services  Nombre d'habitants
 Niveau de desserte en transports collectifs  Nombre d'emplois

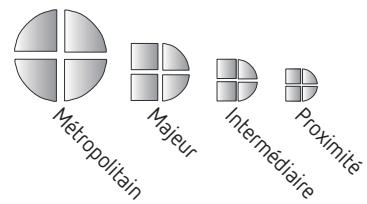
NIVEAUX



TYPES DE PÔLES

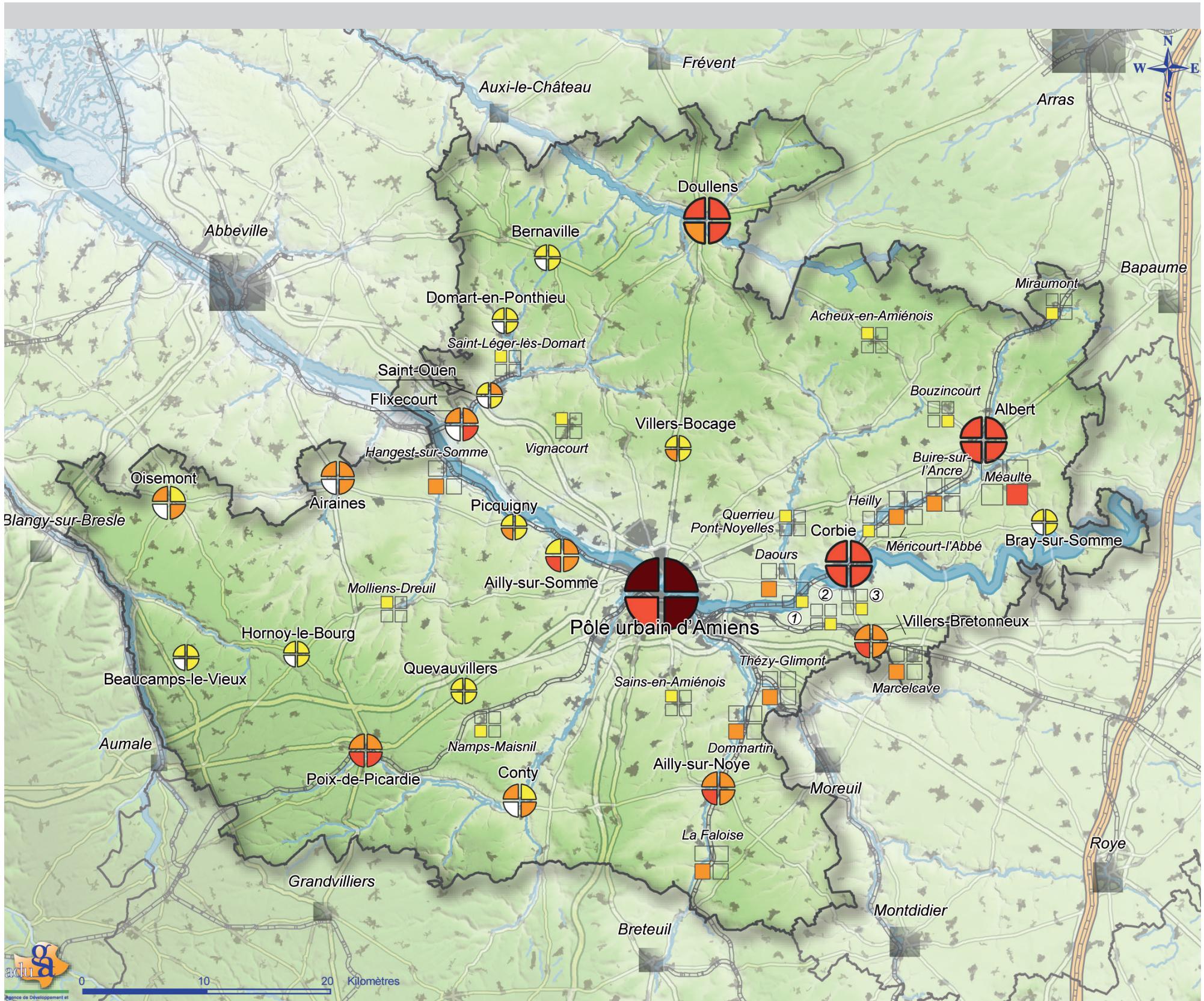
-  Pôles structurants
-  Pôles relais
-  Emplois
-  Transports collectifs
-  Équipements et services

NIVEAU GLOBAL DE CHAQUE PÔLE



- ① Vecquemont
- ② Aubigny
- ③ Fouilloy

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
 Traitements : Aduga
 Date de réalisation : 27/09/2010
 Référence : 0499



1.2. Renforcer le lien entre urbanisme et transports

Renforcer le lien entre urbanisme et transports a pour objectif de réduire la longueur des déplacements et le recours à la voiture particulière, notamment pour les migrations pendulaires. Cela aura notamment pour effets de contribuer, d'un point de vue environnemental, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les inégalités sociales en termes de mobilité dans le Grand Amiénois.

Pour offrir la possibilité au plus grand nombre de se déplacer en utilisant des modes alternatifs à la voiture particulière, l'urbanisation et le renouvellement urbain, intégrant la diversité des fonctions (habitat, services, activités) et l'implantation des grands équipements générateurs de déplacements, doivent être privilégiés dans les pôles bien desservis par les transports collectifs (TER, cars départementaux, transport en commun en site propre et bus urbains) ou amenés à le devenir. Il s'agira donc prioritairement des pôles structurants offrant de bonnes conditions de desserte en transports collectifs. Des liaisons douces reliant les quartiers d'habitat aux pôles de transport devront également être aménagées.

Parallèlement, dans la zone urbanisée, l'offre de transports publics devra être adaptée pour desservir au mieux les générateurs de flux importants existants ou en projet : pôles d'emplois, quartiers d'habitat dense, grands équipements d'enseignement ou de loisirs. Les priorités et conditions d'adaptation de l'offre de transports publics seront notamment appréciées au regard des besoins identifiés dans les pôles structurants.

Cependant, l'étendue et la faible densité du Grand Amiénois, au-delà du pôle urbain d'Amiens, pourraient constituer, notamment à court et moyen terme, un frein à la prise en compte du potentiel de desserte en transports collectifs dans les choix d'organisation du territoire ainsi qu'à l'adaptation de l'offre de transports publics. C'est pourquoi il conviendra d'agir concomitamment sur cette offre et sur les conditions d'urbanisation dans les pôles qui en sont supports.

1.3. Exploiter et optimiser les capacités d'accueil des pôles

Tirer profit de la bonne desserte en transports collectifs des pôles consiste pour l'essentiel à repenser la place et

le rôle de ces derniers dans l'organisation urbaine des communes. Dans le cadre des réflexions qu'elles mènent lors de l'élaboration de leur document de planification, puis des actions qu'elles engagent en matière de politique foncière et d'aménagement, les communes et/ou intercommunalités ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à cet objectif. Il s'agit notamment de :

- favoriser la localisation des nouvelles opérations, quelle que soit leur vocation, dans les parties du territoire bien desservies, ou bien connectées, en particulier par les modes doux, aux points d'arrêt des transports collectifs (TER, autocars, arrêts TCSP) ;
- définir des principes de composition urbaine, de densité et de diversité de programmes, permettant d'optimiser le potentiel d'accueil des opérations, dans des conditions néanmoins adaptées à chaque contexte.

Ces nouvelles opérations devront également être envisagées prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante. Le pays du Grand Amiénois possède en effet de nombreuses friches industrielles, aujourd'hui délaissées. Un traitement particulier sera à apporter à ce patrimoine afin d'en exploiter le potentiel foncier.

Des réflexions spécifiques devront également être menées sur les perspectives d'évolution des quartiers de gare, notamment en termes de renouvellement urbain et de densité des nouvelles opérations. Il s'agit de donner la possibilité au plus grand nombre de bénéficier de bonnes conditions de desserte par les transports collectifs.

Enfin, si ces principes concourent plus particulièrement à optimiser la capacité d'accueil des pôles structurants, leur application est à encourager dans toutes les communes desservies par les transports collectifs.

2. Offrir un habitat plus qualitatif, adapté aux besoins de la population de chaque partie du territoire

Satisfaire les attentes des ménages en matière d'habitat, c'est être en mesure d'offrir à chacun un logement répondant à ses besoins, à chaque étape de sa vie et quels que soient ses revenus. Il s'agit donc d'agir sur le niveau de l'offre, sa diversité, tant en termes de formes que de programmes, et sa localisation.

Depuis 20 ans, la construction de logements est faible dans le Grand Amiénois et inégalement répartie sur le territoire. L'essentiel de l'offre nouvelle est située en dehors des pôles structurants. Cette tendance s'est même amplifiée au cours des dernières années, les communes de moins de 500 habitants ayant accueilli environ 40 % de la construction neuve (Grand Amiénois hors Amiens Métropole).

L'ambition du projet est de corriger ces tendances et d'assurer un développement équilibré de l'habitat dans l'ensemble du Grand Amiénois. Pour y parvenir, il entend favoriser la production de nouveaux logements dans les territoires définis comme prioritaires : les pôles structurants. Pour autant, le projet garantit le développement de l'habitat dans l'ensemble des autres secteurs, à hauteur des besoins de leur population.

2.1. Répondre quantitativement aux besoins en logements

Le scénario d'estimation des besoins en logements aboutit à un objectif de production d'environ 32 000 nouveaux logements d'ici 2032.

Cet objectif de production permettra de répondre :

- aux besoins endogènes du pays : il s'agit de produire suffisamment de logements pour permettre à la population résidente de trouver un logement, favoriser les parcours résidentiels et faciliter le desserrement des ménages ; ces besoins sont estimés à environ 23 000 logements, soit 7 logements sur 10 ;
- à l'accueil de nouveaux habitants : les besoins estimés sont de l'ordre de 9 000 logements, soit 3 logements sur 10.

Rapportée aux vingt prochaines années, la production annuelle moyenne s'établit donc à environ 1 600 logements. Mais deux périodes aux intensités différentes sont à distinguer en termes de besoins à satisfaire.

Du fait d'un déficit de construction de logements dans les années passées, le pays du Grand Amiénois doit fournir un effort de rattrapage auquel s'ajoutent une croissance démographique et un desserrement des ménages importants jusqu'en 2022. Cela induit des besoins et donc un niveau de production plus élevés jusqu'en 2022, de l'ordre de 2 000 nouveaux logements par an.

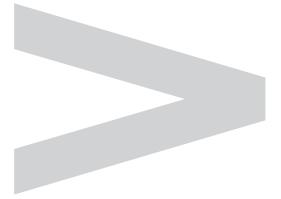
À partir de 2022, le desserrement des ménages sera moins rapide qu'entre 2012 et 2022 et la croissance démographique moins élevée, d'où un ralentissement de la croissance du nombre de ménages. Les besoins seront alors moins importants, de l'ordre de 1 200 logements par an.

Afin de limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et d'optimiser les capacités d'accueil des pôles, cette réponse quantitative aux besoins en logements doit être assortie d'objectifs qualitatifs en termes de réhabilitation du parc ancien, de développement de nouvelles formes urbaines et typologies d'habitat, et de stratégie foncière.



> Habitat semi-collectif, Salouël, Amiens Métropole
© Aduga

Carte 1.2 [Offrir un habitat diversifié et de qualité]



20

PÔLES STRUCTURANTS

-  Métropolitain
-  Majeurs
-  Intermédiaires
-  De proximité

OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS

-  Niveau d'offre de logements locatifs aidés à maintenir
-  Niveau d'offre de logements locatifs aidés à développer

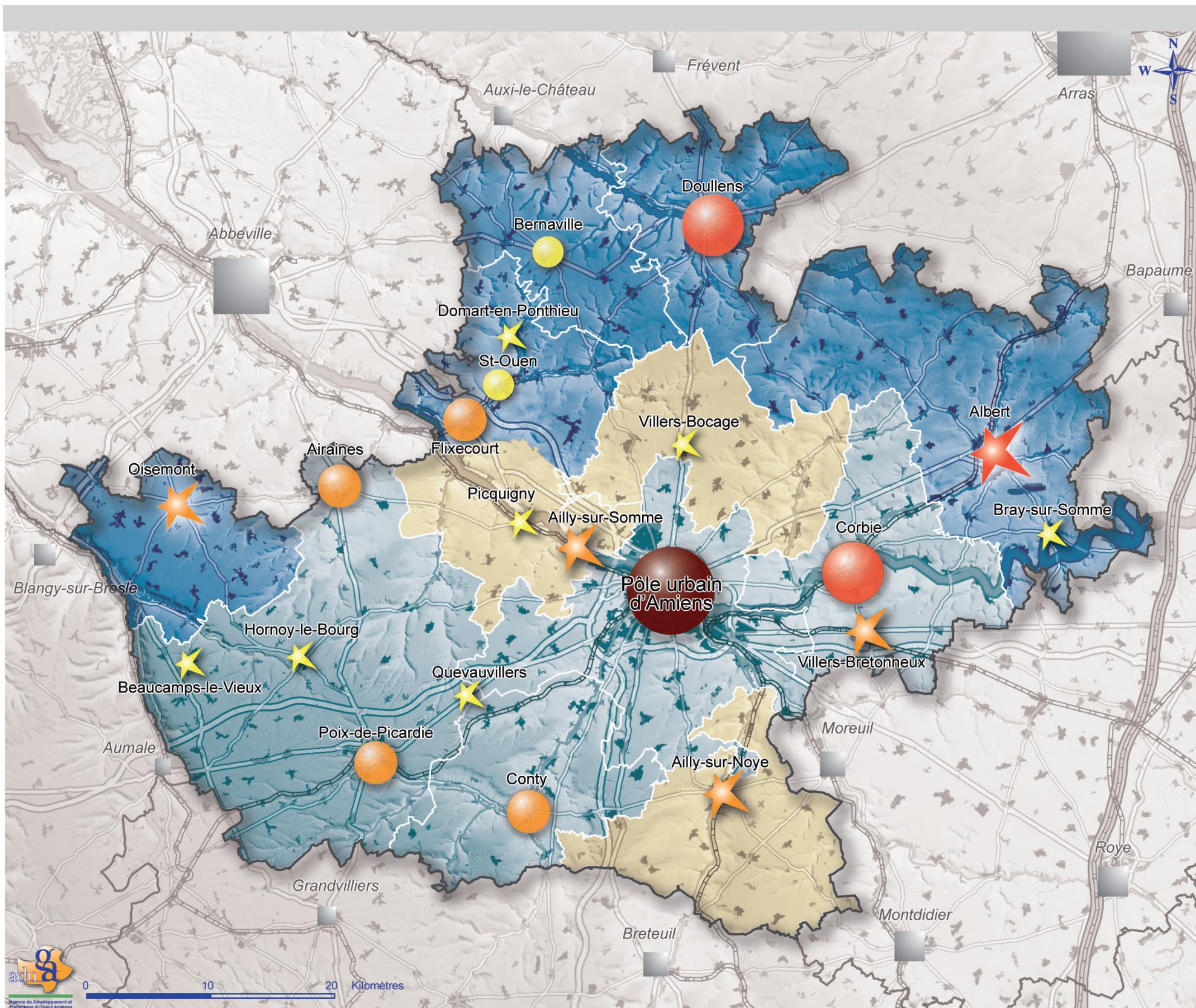
RÉHABILITATION ET AMÉLIORATION DU CONFORT DU PARC

-  Enjeu fort
-  Enjeu moyen
-  Enjeu modéré

POPULATION DES PÔLES EXTÉRIEURS

-  40 000 habitants
-  3 000 habitants

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, et traitements : Aduga ; Réalisation 29/10/2010
Référence : 0501



2.2. Faciliter l'accès au logement pour tous et les parcours résidentiels

La diversité des situations des ménages conduit à des besoins multiples en termes de demande de logements. Les étudiants, les personnes âgées ou les jeunes actifs s'orientent vers de petits logements alors que les familles et les ménages avec enfants recherchent des logements de grande taille. L'ambition du SCOT consiste donc à favoriser la diversification de l'offre nouvelle pour l'adapter aux évolutions sociétales, aux nouveaux modes d'habiter et aux besoins spécifiques de la population présente sur le territoire ou susceptible de s'y installer.

La mixité, qu'elle soit sociale ou générationnelle, doit être considérée comme un objectif à atteindre dans toutes les parties du territoire et dans les différents parcs de logements. Il convient notamment d'encourager la réalisation d'opérations d'habitat proposant une répartition équilibrée entre accession libre, accession aidée et locatif, privé et social. Par ailleurs, une part importante de la population du Grand Amiénois pouvant prétendre à un logement aidé, ce segment de marché est à développer de façon significative, en locatif comme en accession.

L'offre nouvelle en logements doit également répondre aux besoins des publics spécifiques (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants, ménages vivant dans la précarité, jeunes travailleurs, etc.) et leur garantir un habitat adapté.

L'ampleur et la diversité des programmes, ainsi que leur localisation, devront être adaptées aux besoins de chaque commune et répondre aux objectifs en termes de structuration du territoire.

Le développement de l'ensemble des segments de marché et de la mixité sociale et générationnelle, la recherche d'une réponse adaptée à chaque ménage en termes d'habitat passent par une réflexion à l'échelle intercommunale, notamment à travers l'élaboration de Programmes locaux de l'habitat (PLH).

2.3. Intensifier les efforts de réhabilitation du parc ancien

Le Grand Amiénois est doté d'un parc de logements plutôt ancien : 7 logements sur 10 ont été construits avant 1975,

c'est-à-dire avant la mise en œuvre des réglementations thermiques. À titre de comparaison, en France, la moyenne s'établit autour de 62 %.

L'ensemble du pays est concerné par la problématique de réhabilitation du parc ancien, les espaces urbains comme les espaces ruraux, avec une acuité cependant variable d'une partie à l'autre du territoire. La lutte contre le mal logement est un des enjeux majeurs pointés par le Plan départemental de l'habitat (PDH) de la Somme. L'un des objectifs du conseil général est d'accompagner la revalorisation du parc de logements existants par la promotion de la réhabilitation durable du parc locatif social et l'amélioration de l'habitat dégradé dans le parc privé.

Dans le Grand Amiénois, trois objectifs paraissent prioritaires en termes de réhabilitation du parc ancien : la résorption de l'habitat inconfortable et dégradé, l'amélioration de la consommation énergétique des logements et la mise à niveau des dispositifs d'assainissement individuel.

Dans cette perspective, le pays du Grand Amiénois encourage les intercommunalités à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). La problématique de l'habitat ancien et inconfortable est cependant plus importante dans certains territoires du Grand Amiénois, notamment dans sa partie occidentale. Les communautés de communes de la Région de Oisemont, du Bernavillois, du Doullennais, du Val de Nièvre et environs et du Sud-Ouest amiénois ont en effet un important parc de résidences principales construites avant 1975, et une part notable de logements sans sanitaires.

L'isolation thermique des logements permettrait par ailleurs d'endiguer la précarité énergétique à laquelle certains ménages modestes peuvent être confrontés, et contribuerait, par la maîtrise de la consommation énergétique, à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif doit par ailleurs veiller à l'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des logements.

En matière d'assainissement enfin, l'objectif est d'améliorer progressivement la qualité des dispositifs individuels, nombreux dans le Grand Amiénois, et dont la vétusté ou le mauvais fonctionnement peuvent contribuer à la pollution des eaux souterraines.



2.4. Promouvoir un habitat respectueux de l'environnement, et inciter au développement de formes novatrices

Les nouvelles préoccupations environnementales et les exigences réglementaires en termes de construction neuve appellent à des évolutions profondes, à la fois dans la façon de concevoir les opérations d'habitat (localisation, programme, densité, accessibilité) et de construire les logements (matériaux, orientation, formes architecturales, etc.).

Dans le Grand Amiénois, la construction neuve est, à 80 %, portée par le logement individuel en accession libre. Ce type de développement conduit à une spécialisation des territoires et à une offre en logements uniforme, orientée vers du pavillonnaire.

Or, d'une part cet habitat ne permet pas de répondre aux besoins de tous les ménages du pays, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, de diminution de la taille des ménages, voire de renouveau des formes de cohabitation ; d'autre part, il est, à la fois par la taille des parcelles proposées et leur localisation souvent en extension des bourgs et villages, fortement consommateur de foncier agricole. Il est par ailleurs dans la plupart des cas, facteur d'uniformisation et de banalisation des paysages.

Face à ce constat, l'objectif principal est de promouvoir des alternatives à la maison individuelle telle qu'elle est produite aujourd'hui, en encourageant la diversification des formes urbaines et le développement de nouvelles typologies de logements, plus denses et s'intégrant mieux au bâti existant. Pour y parvenir, la construction neuve doit s'orienter vers la réalisation de logements individuels groupés, de logements intermédiaires ou semi-collectifs, et veiller, lorsque leur taille le permet, à la réalisation d'opérations proposant simultanément plusieurs typologies.

Les nouvelles formes urbaines et typologies de logements proposées devront s'adapter à l'environnement et au contexte de chaque projet (nature, localisation, programme, etc.). Il s'agit en effet également de lutter contre l'uniformisation des paysages du Grand Amiénois et de veiller à l'intégration de chaque opération, qu'elle intervienne en densification, en renouvellement ou en extension. L'accessibilité aux commerces, services et

transports collectifs par les modes actifs (à pied ou à vélo par exemple) sera privilégiée.

Garantir la qualité au sens large des logements passe par l'emploi de nouveaux matériaux et des nouvelles sources énergétiques (bois, solaire thermique, photovoltaïque, chaudières collectives et réseaux de chaleur en milieu urbain) et par une bonne orientation des bâtiments afin de bénéficier d'un rayonnement solaire plus performant. Il s'agit d'assurer la qualité intrinsèque des logements par une bonne isolation thermique et de permettre le développement d'un habitat moins énergivore. Il s'agit aussi d'apporter une attention particulière à la qualité de l'air à l'intérieur des logements, en intégrant cette préoccupation dans le choix des matériaux et du système de ventilation notamment.

2.5. Initier une politique foncière partagée et coordonnée

Le foncier est une denrée non renouvelable, convoitée, et qui plus est un facteur de production essentiel d'un secteur économique clé du territoire : l'agriculture. Il importe désormais que l'urbanisation nouvelle privilégie des formes urbaines denses et cohérentes afin que les ambitions de production de logements répondent à ce souci d'économie foncière.

Atteindre les objectifs fixés par le pays en matière de développement de l'habitat nécessite l'engagement de politiques foncières actives. Cela nécessite aussi la mobilisation des outils d'intervention foncière adéquats et l'émergence, en amont, d'une réflexion à l'échelle intercommunale, mais également à une échelle plus vaste (région, département), pour faciliter la mobilisation du foncier dans les secteurs propices au développement de l'habitat.

Au-delà de l'enjeu de production de logements, la dimension foncière est également sous-jacente aux orientations définies dans le SCOT en matière de développement économique, de pérennisation de l'activité agricole ou encore de préservation des espaces naturels remarquables.

Les ambitions du pays nécessitent la mise en place d'une stratégie foncière partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, cette question étant, au même titre que celle de la couverture en documents d'urbanisme des communes,

au cœur des enjeux liés à la mise en œuvre du SCOT et à son efficacité.

3. Impulser un développement économique équilibré sur le territoire et offrir la possibilité à chacun d'en bénéficier

L'ambition du pays est de contribuer à l'élévation du niveau de vie et de richesse global de ses habitants, en parvenant à faire du Grand Amiénois un territoire apprenant, actif et attractif.

Le territoire apprenant, c'est celui qui place la formation, la qualification, le développement des savoirs et des compétences au cœur du projet économique, pour offrir aux habitants les mêmes chances d'accès à l'emploi, de plus en plus qualifié et de plus en plus tertiaire.

Le territoire actif, c'est celui qui prône la diversité des fonctions dans les territoires et un meilleur équilibre entre habitat, emploi et services. Dans la dernière décennie, le déséquilibre entre le nombre d'emplois offerts et le nombre d'actifs résidants s'est accentué dans la majorité des territoires du Grand Amiénois, engendrant une dépendance accrue au bassin d'emploi de l'agglomération et une augmentation des déplacements pendulaires. L'objectif est donc d'infléchir cette tendance en affirmant le principe d'une croissance des emplois concomitante dans l'agglomération et dans le reste du pays, dans des proportions adaptées à chaque contexte.

Enfin, le territoire attractif, c'est celui qui valorise ses spécificités et ses ressources pour assurer le dynamisme de toutes les parties du territoire et peut accueillir les activités dans un cadre de qualité et adapté aux différentes stratégies de localisation des entreprises.

Le projet économique entend ainsi offrir les conditions nécessaires au regain d'attractivité des territoires ruraux, tout en renforçant la vocation régionale du pôle d'emploi amiénois.

3.1. Proposer une offre de formation attractive et accessible à tous

L'accès à la connaissance constitue une clé d'entrée dans la vie active et professionnelle. C'est pourquoi le pays fait de la formation une priorité pour le développement des savoirs et des savoir-faire.

L'objectif est de contribuer à la construction d'une continuité éducative globale, s'appuyant sur la structuration des territoires et assurant une formation tout au long de la vie pour tous les habitants, qu'ils soient élèves du primaire, du secondaire, étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi.

En tant que premier lieu d'apprentissage, l'école doit permettre à tous les enfants de pouvoir accéder aux savoirs. Ce service de proximité, qui conditionne souvent les choix d'installation des familles, doit donc être pérennisé dans l'ensemble du pays, et sa qualité sans cesse améliorée. Cela passe notamment par une organisation territoriale s'appuyant sur une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale.

Quelle que soit la forme retenue (concentrée ou intercommunale), les regroupements pédagogiques permettent aux communes rurales de mutualiser des équipements et de garantir la présence des fonctions d'appui telles que le transport, la restauration et l'accueil périscolaire, services que ne peut offrir une école isolée. Le pays veillera également à la réduction des inégalités territoriales en matière d'équipement numérique des écoles grâce à une plus large diffusion des dispositifs existants (Picardie en ligne, réseau Somme numérique, Écoles numériques rurales, etc.).

Dans un territoire marqué par un faible niveau de qualification de la population, l'autre enjeu crucial réside dans l'accès de la population aux formations qualifiantes et à la formation supérieure. Renforcer les liens entre les lycées et les établissements du supérieur, permettre aux lycées proposant une offre de formation professionnelle de se moderniser et d'évoluer vers une logique de filière, ou encore promouvoir l'université, sont autant d'efforts collectifs à accomplir.

3.2. Soutenir le dynamisme de tous les territoires

De multiples facteurs ont conduit à déséquilibrer le développement économique du Grand Amiénois : la baisse des effectifs agricoles et ouvriers, la concentration des emplois et de la croissance dans l'agglomération, la disparition des services publics et le non-renouvellement des départs à la retraite dans les secteurs géographiques isolés. Tout l'enjeu réside donc dans un développement équilibré et durable, qui ne laisse pas de côté certains ménages ou territoires, dans un objectif de cohésion territoriale et sociale.

Relier économie résidentielle et productive dans une stratégie de développement durable

Le développement économique du Grand Amiénois reposera sur la capacité du pays à mobiliser ses atouts et ses compétences pour capter des revenus extérieurs qui généreront une demande locale pour des biens et services produits et fournis sur place. L'activité et l'emploi de proximité (commerce, services à la personne, services publics) s'en trouveront stimulés et les territoires dynamisés.

Pour générer des revenus extérieurs, le pays devra veiller au développement simultané de deux grands types d'activités économiques :

- les activités marchandes engagées dans une compétition nationale et internationale, qui dépendent de la compétitivité productive du territoire : elles constituent le secteur productif ;
 - les activités marchandes couvrant les besoins de la population présente sur le territoire, de manière permanente ou temporaire : elles appartiennent au champ de l'économie résidentielle.
-

Un secteur productif tourné vers l'avenir

La baisse rapide des effectifs agricoles et ouvriers ne doit pas occulter le fait que l'appareil productif reste l'un des moteurs du développement. Le principal enjeu consiste donc à maintenir, voire à développer, les différents secteurs de l'économie productive, en poursuivant plusieurs objectifs :

- offrir les conditions du développement d'une

agriculture performante et durable, grâce à la préservation du foncier à vocation agricole, à des pratiques respectueuses de l'environnement et au développement des circuits de proximité ;

- maintenir un tissu industriel compétitif en misant sur l'innovation, sur le recours aux écotecnologies et sur la valorisation des filières d'excellence du territoire ;
- enfin, renforcer la présence des services aux entreprises, qui contribuent à attirer et à ancrer l'activité durablement sur le territoire.

Développer l'économie résidentielle

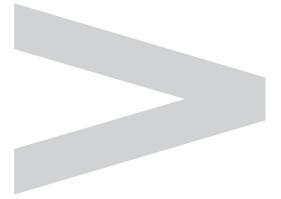
L'économie résidentielle représente une source d'emplois insuffisamment exploitée dans le Grand Amiénois, qui rejoint de multiples enjeux de politiques locales : s'engager dans une dynamique démographique positive et renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, garantir la qualité du cadre de vie, ou encore développer les services à la personne pour satisfaire les utilisateurs et les résidents locaux.

Par conséquent, assurer la cohérence, au sein du SCOT, entre les objectifs que s'est fixé le pays en matière d'habitat, d'environnement, d'équipements et de services favorisera le développement de l'économie et des emplois résidentiels.

Cette condition se vérifie particulièrement dans le domaine de l'économie touristique. Face au constat que l'activité touristique du Grand Amiénois reste timide et pèse d'un faible poids dans l'économie locale, plusieurs axes de développement devront être pris en compte :

- adapter l'offre d'hébergement en quantité et en qualité ;
- favoriser une plus grande implication des artisans et commerçants dans l'offre touristique ;
- contribuer à la diversification des activités agricoles vers le tourisme rural ;
- développer les prestations de loisirs pour répondre à une forte demande sociale en matière d'activités récréatives (sites d'intérêt touristique, itinéraires touristiques balisés, etc.) ;
- enfin, renforcer le positionnement régional du Grand Amiénois pour l'inscrire dans un circuit touristique allant de la côte picarde aux champs de bataille de la Somme.

Carte 1.3 [Promouvoir une gamme cohérente de sites économiques]

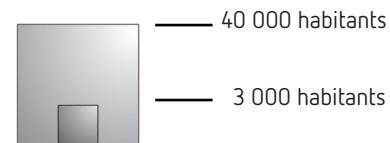


26

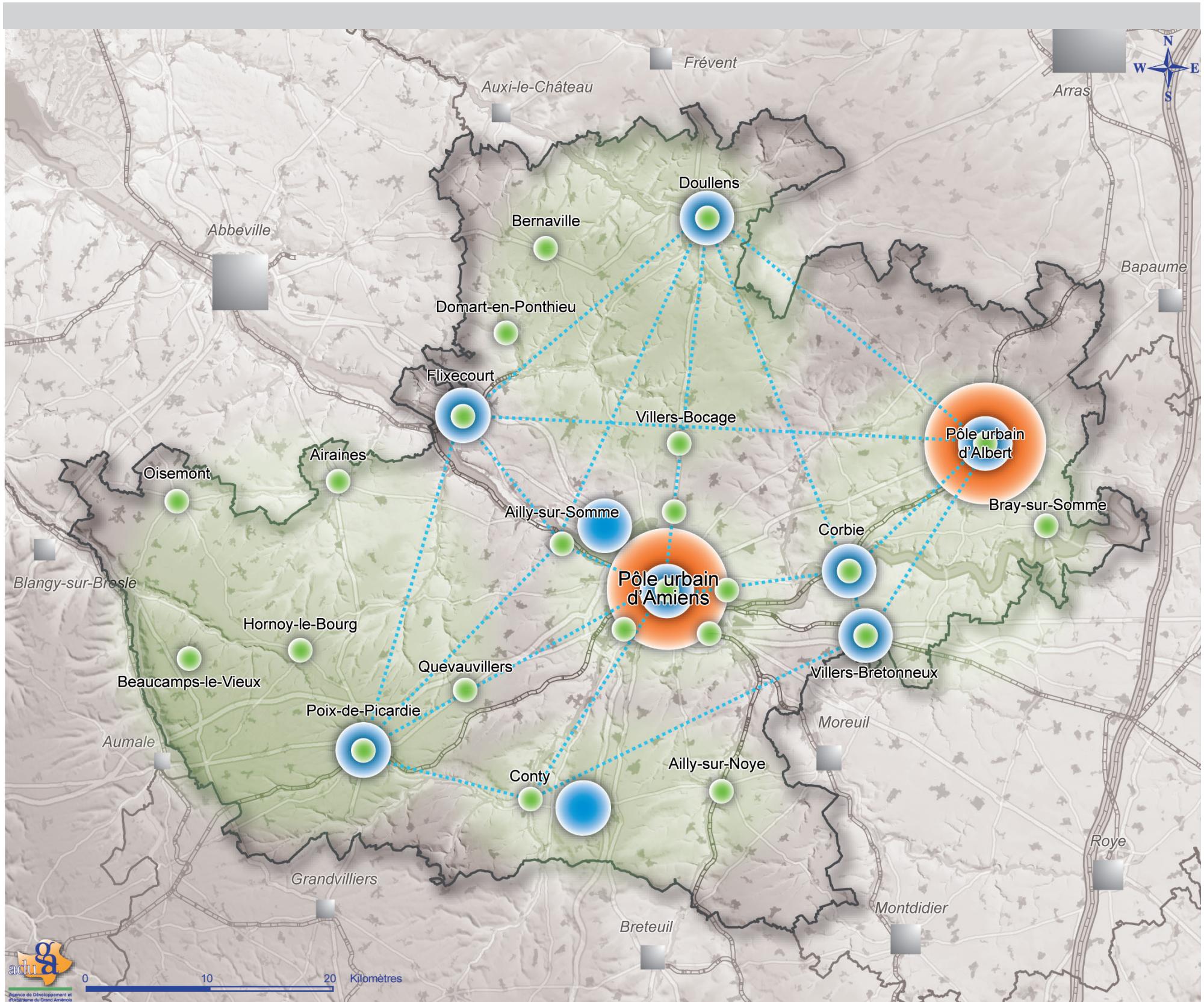
UNE OFFRE HIÉRARCHISÉE EN 3 NIVEAUX

-  Développer une offre foncière et immobilière à vocation métropolitaine capable d'attirer les grands projets
-  Développer une offre interterritoriale destinée à ancrer l'activité des entreprises du Grand Amiénois
-  L'interterritoire : des complémentarités à renforcer pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises locales
-  Développer une offre de proximité pour contribuer à un rééquilibrage de l'emploi
-  La proximité : une échelle souhaitable pour le développement de l'artisanat et de la petite industrie

POPULATION DES PÔLES EXTÉRIEURS



Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, et traitements : Aduga ; Réalisation 29/10/2010
Référence : 0730



Préserver les emplois publics

Très présents dans le Grand Amiénois, les emplois publics jouent un rôle de premier plan dans le développement local. D'une part, ils contribuent à l'attractivité résidentielle du pays, en offrant un bouquet de services indispensables à l'épanouissement des habitants (éducation, santé, services sociaux, administration, etc.). Ces services ont jusqu'à présent maillé finement le territoire et assuré la desserte des territoires ruraux. D'autre part, ils participent au développement des filières d'excellence (université, laboratoires de recherche publique) qui font la renommée du territoire.

Il est donc impératif de préserver ces emplois, non seulement en ville mais également dans les pôles de services ruraux du Grand Amiénois.

Œuvrer pour le maintien de l'artisanat

Véritable vecteur d'équilibre territorial et de diversité en termes d'activités, l'artisanat se localise aussi bien dans les agglomérations que dans les communes rurales. Il est un élément essentiel de la dynamisation économique des espaces ruraux et assure un rôle de service de proximité dans les villes. Cette source d'emplois diffus bénéficiera d'une place à part entière dans la stratégie de développement économique du pays. Celle-ci devra répondre à un double enjeu : maintenir la présence des entreprises artisanales sur le territoire en organisant leur accueil, et structurer les filières représentant un potentiel de développement (artisanat d'art, bâtiment, sous-traitance industrielle, etc.).

En s'appuyant sur les ressources et spécificités locales pour investir toutes les branches économiques qui fondent son développement, le Grand Amiénois entend non seulement dynamiser toutes les parties du territoire, mais également mettre en œuvre une stratégie contribuant à accroître son rayonnement.

3.3. Organiser l'accueil des activités à l'échelle du pays

Dans la continuité des réflexions engagées dès sa création, le pays a souhaité élaborer une véritable stratégie d'aménagement économique au service de l'attractivité du territoire, du développement des fonctions métropolitaines de l'agglomération et des filières d'excellence du pays. L'objectif est de parvenir à une

lisibilité de l'offre foncière et immobilière, dans le cadre d'un aménagement équilibré et cohérent.

Répartir et planifier l'offre foncière à vocation d'activité

La répartition de l'offre repose sur le principe de rééquilibrage géographique des espaces d'activités à l'échelle du pays. Deux objectifs sont recherchés : d'une part, permettre à tous les territoires d'offrir des conditions d'accueil adaptées au tissu d'entreprises présentes localement et, d'autre part, contribuer à la constitution d'un maillage multipolaire de l'offre, grâce au renforcement des pôles structurants.

Adopté en 2006, le schéma des parcs d'activités du Grand Amiénois a fixé les bases de l'équilibre territorial, en proposant une hiérarchisation. Cette première démarche de concertation entre les territoires du pays nécessite d'être à la fois valorisée et approfondie, en s'attachant à intégrer d'autres enjeux, tels les besoins propres à chaque type d'activité, la maîtrise de la consommation foncière et le développement d'une offre en immobilier d'entreprises.

Le schéma des parcs d'activités du Grand Amiénois : une hiérarchie à trois niveaux

1. Les zones stratégiques pour le développement de la fonction métropolitaine du pays, à vocation régionale, accueillant des activités endogènes et exogènes à très forte valeur ajoutée.
 2. Les zones stratégiques pour le développement du Grand Amiénois, dotées d'une capacité à attirer ou relocaliser des unités de taille moyenne ou supérieure ayant un effet structurant sur le tissu économique du Grand Amiénois.
 3. Les zones d'équilibre, d'intérêt local, localisées dans des secteurs où la revitalisation économique est indispensable, et qui assurent le maintien de l'économie résidentielle et le maillage entre les bourgs centres.
-

Orienter la localisation des activités

Les projets de création de zones d'activités représentent un potentiel estimé à près de 1 000 hectares. Mais au-delà de l'aspect quantitatif, l'objectif est de proposer une offre adaptée aux exigences des entreprises, qui varient en fonction de la nature de leur activité, du rayonnement de leurs marchés et de leurs besoins de mobilité. Concrètement, il s'agit de proposer des principes généraux permettant de localiser chaque activité dans un contexte qui lui soit favorable :

- les activités innovantes et de recherche à proximité des lieux de formation, centres de recherche et de transfert, dans une logique technopolitaine ;
- les activités tertiaires supérieures, associant forte visibilité et effet de vitrine, dans des lieux de centralité, quartiers d'affaires ou quartiers de gare ;
- les activités de distribution et de logistique, dépendantes des échanges internationaux, à proximité des grands axes de transport.

Il s'agit en complément d'organiser la diversité au sein de sites pouvant accueillir des activités mixtes dites de proximité, liées à une clientèle locale (production, artisanat, commerce).

Maîtriser la consommation foncière

L'objectif d'une stratégie foncière consiste non seulement à répartir mais également à mieux maîtriser la consommation d'espace. Cela suppose en premier lieu d'optimiser l'offre existante mais également de programmer une mise sur le marché progressive du potentiel global.

Actuellement, le Grand Amiénois dispose d'une trentaine de zones d'activités «actives» couvrant une superficie d'environ 1 700 hectares. Pour garantir la pérennité de ces espaces et maintenir un cadre attractif pour les entreprises, le pays veillera au renouvellement de l'offre quand elle n'est plus adaptée aux nouvelles exigences économiques, réglementaires et environnementales, et à la requalification des espaces en perte d'attractivité, pour éviter la formation de friches d'activités.

Ces dernières représentent environ 220 hectares réparties sur 85 sites, majoritairement dans la ville d'Amiens. Il s'agit d'espaces, bâtis ou non, qui ont jadis participé à une activité industrielle, commerciale, ferroviaire ou militaire

et qui sont aujourd'hui soit vacants, soit fortement sous-occupés. Le pays entend encourager la mutation de ces friches.

Outre les zones existantes, le pays dispose d'un important potentiel foncier à vocation économique. Par conséquent, il est impératif de veiller à la programmation des opérations et à leur commercialisation progressive.

Associer l'offre foncière à une offre en immobilier d'entreprises attractive

Le marché de l'immobilier d'entreprises joue un rôle essentiel pour accompagner le développement de l'activité économique (croissance des entreprises locales, implantations exogènes). Il représente un bon révélateur du dynamisme des territoires, par les flux de transactions générés et la capacité locale à absorber la demande. Or actuellement, l'offre du Grand Amiénois peine à remplir ce rôle : elle ne permet pas toujours de répondre aux besoins des entreprises et l'offre récente reste rare, donc peu compétitive et chère par rapport à d'autres territoires.

À l'aune de ces constats, deux priorités se dégagent pour le pays :

- développer une gamme diversifiée de produits immobiliers (entreposage, villages PME-PMI, bureaux, etc.) et mieux anticiper les besoins ;
- gérer les parcours résidentiels des entreprises, dans le but d'assurer leur ancrage territorial dans le Grand Amiénois et de sécuriser les porteurs de projets tout au long du cycle de vie de l'entreprise.



> Zone d'activités Le Rouval, Doullens
© Aduga

4. Mettre la mobilité au cœur du projet de territoire en s'appuyant en particulier sur les transports collectifs

En moins de 20 ans, le développement du réseau autoroutier et l'achèvement de la rocade ont considérablement réduit les temps d'accès à l'agglomération amiénoise en voiture, et ont permis à de nombreux ménages motorisés, dans un contexte de coût du carburant bas, d'habiter à la campagne, par choix ou pour trouver un terrain constructible à un prix accessible. Alors que l'emploi se concentre de plus en plus dans l'agglomération amiénoise, l'habitat se diffuse dans l'ensemble du Grand Amiénois, indépendamment de l'offre de transports collectifs, entraînant une augmentation du nombre et de la longueur des déplacements en voiture, ainsi qu'une dépendance accrue à l'automobile.

Cette logique d'aménagement, autour du mode routier, et ces choix de modes de vie ont des conséquences :

- économiques et sociales, car les ménages non motorisés et pas ou mal desservis par les transports collectifs sont limités dans leur mobilité et par conséquent dans leur vie sociale. De plus, les ménages modestes qui se sont installés loin de leur lieu de travail, en l'absence de solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture, devront faire des choix si le coût du carburant augmente (ce qui est une tendance lourde) : limiter ou optimiser leurs déplacements, se priver sur d'autres postes. Par ailleurs, la diffusion de l'urbanisation est peu favorable à l'optimisation de la desserte en transports collectifs et coûte cher aux autorités organisatrices de transport ;
- sur la santé et le réchauffement climatique, puisque la circulation automobile est source d'accidents, de pollution de l'air, de bruit et d'émissions de gaz à effet de serre ;
- sur la consommation d'espace pour l'urbanisation.

Face à ce constat, le pays du Grand Amiénois souhaite créer les conditions d'une mobilité plus respectueuse de l'Homme et de son environnement, ce qui implique notamment d'améliorer l'offre de transports et de mieux articuler les modes de déplacements entre eux.

4.1. Offrir des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture

En 2012, trois autorités organisatrices de transport se partagent principalement la desserte régulière en transports collectifs du Grand Amiénois : la région Picardie pour les TER et cars régionaux, le conseil général de la Somme, pour les lignes départementales, et Amiens Métropole pour la desserte urbaine de l'agglomération. La région Picardie s'est engagée depuis 2002 dans une politique volontariste d'amélioration de l'offre qui porte ses fruits, mais les lignes régulières d'autocars du conseil général et le réseau urbain d'Amiens Métropole ne sont pas suffisamment performants, attirent principalement une clientèle captive et ont vu leur fréquentation diminuer ces dernières années. La ligne d'autocars entre Amiens et Doullens (troisième pôle du Grand Amiénois en termes de population et d'emplois), bien que la plus desservie et la plus fréquentée du réseau, n'est pas suffisamment attractive, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Encourager l'utilisation des transports collectifs dans le Grand Amiénois passe prioritairement par l'amélioration des performances et de l'attractivité des différents réseaux de transports collectifs.

Organiser la complémentarité et la diversité des offres de transports

Les Trains express régionaux (TER)

Le projet s'appuie sur les préconisations de l'étude étoile ferroviaire⁴ concernant l'offre de TER : cadencement, création de missions Abbeville-Albert sans correspondances à Amiens et éventuellement de nouvelles haltes dans l'agglomération amiénoise, afin de multiplier les origines ou destinations possibles au sein de celle-ci ; à plus long terme, poursuite de l'augmentation de l'offre sur l'ensemble de l'étoile, suppressions éventuelles de haltes isolées en vue d'améliorer les temps de parcours.

⁴Source : étude «Étoile ferroviaire d'Amiens», Egisrail, 2007



Les lignes régulières départementales

En ce qui concerne le réseau du conseil général de la Somme, la matérialisation des arrêts en cours, et une nouvelle tarification, en 2012, contribueront à une meilleure lisibilité et une plus grande attractivité du réseau.

Dans le cadre des futurs conventionnements avec les exploitants des lignes régulières, le pays souhaite le développement de lignes express et l'augmentation de l'offre sur les lignes structurantes départementales.

Le réseau urbain d'Amiens Métropole

Pour inverser la tendance de la baisse de fréquentation observée sur le réseau d'autobus d'agglomération depuis 15 ans, un saut qualitatif de l'offre s'avère indispensable, grâce à la mise en place d'un nouveau système de transport urbain, hiérarchisé autour d'un réseau de transport en commun en site propre, d'un réseau de bus restructuré et de lignes de transport à la demande pour la desserte des zones peu denses. La mise en place d'une offre restructurée du réseau urbain à partir de janvier 2013 et les réflexions en cours sur le transport collectif en site propre s'inscrivent dans ces perspectives.

Les autres offres de transport

Les communes ou groupements de communes, avec l'accord du conseil général de la Somme, peuvent assurer tout ou partie de l'organisation et de la mise en œuvre d'un service régulier ou d'un service à la demande à sa place. Le pays encouragera ces démarches, notamment lorsqu'elles concerneront des services de rabattement sur des gares-pôles dans des secteurs denses en population et en emplois (ex. : Pays du Coquelicot, Val de Nièvre et environs).

Au-delà de l'offre publique de transport collectif, il s'agit également de promouvoir les services à la mobilité, solutions alternatives à la voiture solo, d'initiative publique ou privée, comme le covoiturage, l'autopartage, le prêt de vélos et de véhicules électriques, ainsi que l'information multimodale et le conseil en mobilité auprès des particuliers, entreprises et établissements scolaires.

En complément du développement d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture, d'autres leviers doivent être actionnés pour inciter les personnes à se déplacer autrement, comme le partage des espaces publics en faveur

des transports collectifs et des modes doux, la modération de la vitesse en ville et la politique de stationnement. Cette dernière visera, dans certains secteurs bien desservis par les transports collectifs, à limiter la multimotorisation des ménages et à dissuader l'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail.

Améliorer l'intermodalité, notamment aux portes de l'agglomération

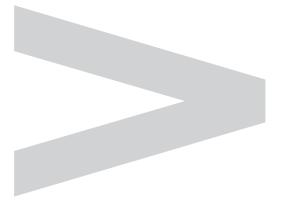
Actuellement, l'utilisation des transports collectifs ou de plusieurs réseaux au cours d'un même déplacement n'est pas encouragée car il n'existe qu'un seul pôle d'échanges majeur dans le Grand Amiénois, la gare du Nord d'Amiens, point de convergence des trains, cars interurbains et bus urbains, qui permet les échanges entre des réseaux aux niveaux de service trop disparates. Elle est par conséquent le point de passage obligé des clients du train et du car qui se déplacent depuis ou vers un lieu situé dans l'agglomération.

Avec l'élévation envisagée du niveau de service sur l'ensemble des réseaux de transports publics, le projet vise à offrir de nouveaux pôles d'échanges entre réseaux. Il s'agit en particulier de renforcer l'intermodalité aux portes de l'agglomération amiénoise, vers laquelle converge la majorité des flux. Il conviendra d'assurer, à différents points d'entrée de la métropole, une articulation entre les modes de déplacements (voiture, bus, train, vélo, TCSP) pour faciliter la mobilité d'un point à un autre de l'agglomération.

Le voyageur étant avant tout un piéton, il s'agit également d'améliorer l'accessibilité et la diffusion aux points d'arrêts majeurs tels que les gares, arrêts de TCSP, et arrêts d'autocars de lignes express, pour les piétons et les personnes à mobilité réduite mais aussi pour les cyclistes (itinéraires, jalonnement, stationnements sécurisés pour les deux-roues).

Enfin, pour permettre aux personnes motorisées habitant dans des secteurs pas ou peu desservis par les transports collectifs d'accéder néanmoins à des transports performants, l'aménagement de pôles d'échanges est à envisager aux abords des gares, arrêts d'autocars-pôles et arrêts d'autocars d'échanges du pays du Grand Amiénois. Toutefois, leur dimensionnement doit être modéré à proximité des centres urbains, lorsque les rabattements à pied, à vélo ou en transports collectifs peuvent y être

Carte 1.4 [Prendre appui sur le réseau de transports collectifs pour organiser le territoire]



TYPLOGIE DES GARES

Types de gares

-  Gares ou haltes routières
-  Gares TER
-  Gares potentielles

Hiérarchie des gares

-  Gares urbaines d'Amiens
-  Gares pôles
-  Gares d'équilibre
-  Gares isolées
-  Gares hors Grand Amiénois

ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Fréquences potentielles à long terme

-  De l'ordre de 30 dessertes
-  De l'ordre de 25 dessertes
-  De l'ordre de 20 dessertes
-  De l'ordre de 15 dessertes

-  Élévation souhaitable du niveau de gare

-  Renforcer la liaison en transports collectifs entre Amiens/Doullens/Arras

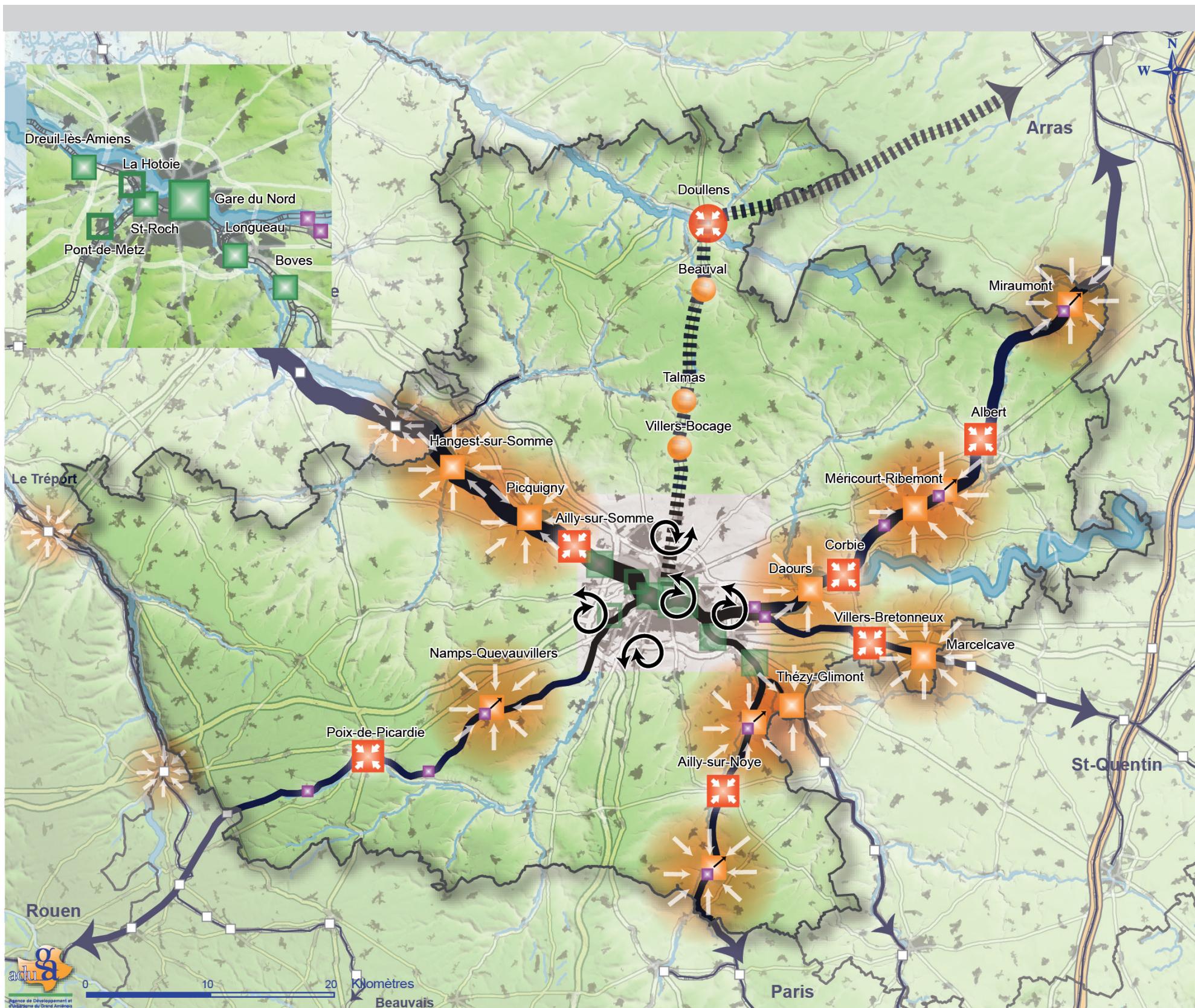
ENJEUX EN TERMES D'INTERMODALITÉ ET D'AMÉNAGEMENT

-  Développer l'intermodalité tous modes en privilégiant les modes doux
-  Améliorer l'insertion urbaine et valoriser le «quartier de gare»

-  Renforcer le potentiel en encourageant le rabattement
-  Améliorer l'insertion de la gare dans la commune et renforcer son accessibilité modes doux

-  Améliorer l'intermodalité aux portes de l'agglomération

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, CR de Picardie IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
 Traitements : Aduga
 Date de réalisation : 27/09/2010
 Référence : 500



privilégiés.

En complément des aménagements physiques, d'autres leviers sont à mobiliser pour favoriser l'intermodalité :

- mettre en place une tarification attractive pour les déplacements combinant différents modes de transport ou différents réseaux et harmoniser la billettique, de manière à utiliser le même titre de transport sur l'ensemble du déplacement ;
- aider les voyageurs à préparer leur déplacement en leur donnant accès à une information centralisée et multimodale (point d'accueil physique, centrale d'information téléphonique, site Internet) ;
- informer les voyageurs lors de leur déplacement sur les correspondances aux pôles d'échange (jalonnement, information dynamique) et sur d'éventuelles perturbations.

4.2. Mettre en place une liaison attractive entre Amiens et Doullens

Le Grand Amiénois a la chance d'être irrigué par l'étoile ferroviaire qui rayonne depuis Amiens dans toutes les directions, mais la branche de Doullens, troisième pôle du Grand Amiénois en termes de population et d'emplois, est aujourd'hui inactive. Doullens bénéficie de la ligne la plus fréquente du réseau interurbain du conseil général, mais celle-ci n'est pas suffisamment attractive et adaptée, notamment pour les déplacements domicile-travail.

À court et moyen terme, le pays du Grand Amiénois souhaite la mise en place d'une liaison plus attractive entre Amiens et Doullens, et au-delà vers Arras (augmentation des fréquences et réduction des temps de parcours, aménagement et information aux arrêts, amélioration de l'intermodalité, rétablissement de dessertes dominicales en correspondance avec les trains à destination de Paris).

La réactivation de la ligne ferroviaire Amiens-Doullens est techniquement possible mais très coûteuse : la remise en état de l'infrastructure a été estimée à plus de 100 millions d'euros, hors matériel roulant, pour un temps de parcours de 48', peu compétitif par rapport à la voiture particulière et au car⁵. Si cette hypothèse ne peut être envisagée aujourd'hui, le projet vise néanmoins à préserver l'emprise de la ligne afin d'en permettre une éventuelle utilisation,

sur tout ou partie, dans le cadre d'une réactivation de trafic ferroviaire ou du passage d'un TCSP périurbain à long terme.

En attendant de telles perspectives, la réalisation d'aménagements légers de détente ou de loisir (du type véloroute voie verte par exemple) peuvent y être autorisés et les réflexions sur l'éventuelle réutilisation des emprises ferroviaires pour une desserte périurbaine sur tout ou partie de l'emprise sont à poursuivre.



> Réseau Trans'80, conseil général de la Somme
© P. Sergeant, Cg 80

4.3. Inscrire l'ensemble de ces objectifs dans un plan de déplacements de pays

La mise en œuvre de ces objectifs, et de projets communs, implique une meilleure coordination entre les différentes autorités organisatrices de transport.

Dans cette perspective, le pays du Grand Amiénois projette la réalisation d'un plan de déplacements. Élaboré en concertation avec les autorités organisatrices concernées, en prenant en compte le plan de déplacements urbains d'Amiens Métropole, il constituerait un document de référence pour une organisation des déplacements cohérente à l'échelle du pays. Sa mise en œuvre se trouverait facilitée par la création d'un syndicat mixte de transports départemental.

⁵Source : étude «Étoile ferroviaire d'Amiens», Egisrail, 2007



5. Structurer l'offre d'équipements et de services et en permettre un égal accès à tous

L'attractivité d'un territoire est largement déterminée par son offre d'équipements et de services à la population, qui joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale, et, d'une manière générale, dans le bien-être de la population. Il s'agit donc, d'une condition indispensable de l'équilibre territorial auquel le pays aspire.

Améliorer l'offre et l'accessibilité aux services s'inscrit dans une logique de développement durable du Grand Amiénois :

- du point de vue environnemental, en rationalisant les déplacements réalisés par les habitants pour y accéder et en contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone du territoire ;
- du point de vue humain et social, dans l'optique de réduire les inégalités entre habitants en matière d'accès physique à l'offre de services pour se soigner, se distraire, se cultiver, etc.

Considérant le grand nombre de petites communes, qui n'ont pas une taille suffisante pour générer et produire une offre de services en adéquation avec les attentes des habitants, satisfaire la demande des populations tout en maîtrisant les coûts pour les collectivités constitue un défi majeur pour le pays.

Les objectifs à atteindre pour y parvenir contribueront à organiser et compléter l'armature urbaine du territoire :

- mailler de la façon la plus équilibrée possible le pays du Grand Amiénois en structurant l'offre de services courants et du quotidien au sein de bassins de vie de proximité, intermédiaires et majeurs ;
- lier plus efficacement la politique des équipements et celle des déplacements, en cohérence avec les pratiques des usagers.

5.1. Proposer une offre d'équipements et de services équilibrée

Tandis que les emplois et les services à la population ont tendance à se concentrer dans les principaux pôles, les populations ont, quant à elles, tendance à

se disperser, notamment dans les communes les plus petites. Parallèlement, l'offre de services en milieu rural tend à se fragiliser, notamment sur les champs les plus essentiels et vitaux que sont la santé et le commerce alimentaire de proximité. Ce phénomène s'accompagne d'une homogénéisation des attentes exprimées par les habitants, celles des néoruraux s'approchant de plus en plus de celles des urbains.

Si les inégalités entre territoires urbains et ruraux sont aujourd'hui atténuées par les facilités de déplacement en voiture, elles pourraient dans un autre contexte économique et énergétique s'accroître fortement.

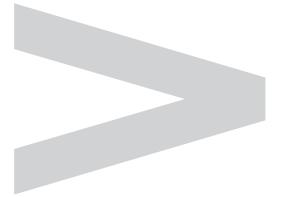
La faible mobilité de certains ménages du Grand Amiénois est d'ores et déjà une réalité. Face à ces constats, il s'agit de faire évoluer le maillage actuel et de structurer l'offre d'équipements et de services sur le territoire en fonction de leur niveau de rayonnement.

Le projet propose donc d'organiser la réponse aux besoins des habitants autour :

- des services pour répondre aux besoins du quotidien (services à la petite enfance, éducation, etc.) à l'échelle de bassins de vie de proximité ;
- des équipements et services de niveau intermédiaire, pour des besoins plus ponctuels, autorisant des trajets plus longs ;
- des équipements et services majeurs, qui structurent un bassin de services plus large et offrent une alternative quantitative et qualitative à l'offre de l'agglomération ;
- des équipements métropolitains, qui rayonnent largement au-delà du pays et participent à l'attractivité du territoire.

En pérennisant, par une meilleure organisation, l'offre d'équipements et de services notamment dans les parties les plus rurales du territoire, le pays entend accompagner l'évolution des modes de vie, et plus particulièrement des comportements de consommation des populations s'installant à la campagne.

Carte 1.5 [Structurer l'offre d'équipements et de services]



NIVEAUX DE PÔLES

-  Métropolitain
-  Intermédiaire
-  Majeur
-  De proximité
-  Pôles extérieurs au Grand Amiénois

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

Accessibilité à l'offre

-  Zone à enjeux en termes d'accessibilité à l'offre d'équipements et services majeurs principalement
-  Zone à enjeux en termes d'accessibilité à l'offre d'équipements et services de proximité principalement

Structuration de l'offre

-  Pôles structurants dont l'offre est à conforter
-  Pôles structurants, points d'appuis potentiels à une montée en gamme des services
-  Pôles relais «équipements et services» dont l'offre est à exploiter
-  Bourgs dont l'offre d'équipements et de services est à développer

Perspectives de l'offre par bassin de proximité

-  Faire émerger un maillage relais de proximité autour du pôle central
-  Veiller à la complémentarité de l'offre entre des pôles géographiquement proches
-  Veiller au développement concerté de l'offre

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
Traitements : Aduga
Date de réalisation : 14/03/2012
Référence : 0502

5.2. Accompagner le développement résidentiel et économique du Grand Amiénois d'une offre commerciale attractive

Par les emplois qu'il crée, par les flux qu'il génère et l'animation qu'il contribue à produire dans les centres des villes et des bourgs, le tissu commercial et artisanal est une composante indispensable de l'offre de services des territoires et un facteur essentiel à leur dynamisme.

À l'échelle du Grand Amiénois, les principaux enjeux résident dans le développement d'une offre attractive et adaptée aux pratiques des habitants, le maintien d'une offre commerciale de proximité, et la revitalisation des villes et bourgs centres. Pour y répondre, le pays entend mettre en œuvre une stratégie fondée sur deux principes.

Le premier principe consiste à répartir l'offre de manière équilibrée et cohérente entre l'agglomération et les territoires périurbains et ruraux, en organisant les futurs développements selon la fréquence des besoins, pour répondre :

- aux besoins du quotidien : les projets d'implantation ou d'extension devront permettre de conforter les villes et bourgs centres du Grand Amiénois ;
- aux besoins hebdomadaires : il s'agira de compléter le maillage territorial de l'offre au nord et dans le quart sud-ouest du Grand Amiénois, dans une logique de renforcement des centralités intercommunales ;
- à des besoins liés à des loisirs domestiques, tels que le jardinage ou le bricolage : les projets commerciaux contribueront à diversifier l'offre commerciale des bassins de vie de proximité ;
- à des besoins plus occasionnels, tels que l'équipement de la personne ou les loisirs culturels : le pays entend privilégier des localisations dans les principaux pôles urbains du Grand Amiénois, afin de conforter leur attractivité ;
- à des besoins exceptionnels : dans un contexte de développement des agglomérations voisines (Beauvais, Saint-Quentin, Arras), les nouveaux projets commerciaux contribueront à renforcer l'attractivité globale du pays, grâce à une diversification de l'offre dans le pôle métropolitain et, dans une moindre mesure, dans les pôles situés aux franges du pays (Albert, Doullens et Poix-de-Picardie).

Le second principe consiste à intensifier le développement commercial dans les pôles structurants, lesquels en tant que centralités de bassins de vie, sont porteurs d'une diversité des fonctions urbaines (habiter, travailler, consommer, etc.) et jouent un rôle prépondérant dans la réponse aux besoins des habitants. Lorsqu'ils contribuent à compléter le maillage de l'offre, les pôles relais seront également des lieux d'accueil privilégiés des futurs développements commerciaux. À l'échelle de l'agglomération, les futures implantations ou extensions commerciales contribueront au renforcement de l'attractivité du centre-ville et au rééquilibrage du développement urbain vers le nord, dans un contexte de développement récent de la périphérie sud (Dury, Salouël) et est (Rivery, Camon).

À l'échelle des communes, deux enjeux ont été identifiés : l'égal accès de tous les habitants à l'offre commerciale et la réduction des impacts du commerce sur la consommation de foncier et sur les flux de déplacements motorisés. Pour y répondre, la volonté du pays est de favoriser une plus grande proximité entre les équipements commerciaux, les quartiers d'habitation, et les autres équipements (services publics de proximité, santé, culture, sports, etc.).

5.3. Garantir une offre sanitaire et sociale de proximité et équilibrée sur le territoire

D'une façon générale la population picarde pâtit d'une mortalité précoce plus forte que la moyenne nationale. Le Grand Amiénois n'échappe pas à ce constat dont les causes sont notamment : les pratiques des populations en matière d'alimentation, l'alcoolémie, le tabagisme, et une tendance à moins consulter les professionnels de santé. Sur ce dernier point notamment, la répartition spatiale de l'offre sanitaire peut avoir de l'influence. Or, dans certains territoires ruraux et périurbains, l'accès aux pôles de santé est conditionné par l'utilisation d'un véhicule particulier motorisé.

Il s'agit d'un enjeu social fort puisque les inégalités d'accessibilité à une offre de soin de proximité sont le plus souvent d'origine sociale, les populations les moins favorisées socialement ont en effet pour beaucoup moins de moyens de mobilité que les autres. Déjà préoccupante à l'heure actuelle, cette problématique va s'intensifier dans les années à venir compte tenu de la tendance générale au vieillissement de la population (qui entraînera une baisse de la mobilité des ménages et l'augmentation

des besoins en santé) mais aussi de celle du corps médical, en particulier dans les secteurs ruraux du pays.

Veiller au renouvellement de la démographie médicale pour éviter la désertification de zones déjà faiblement dotées en offre de santé de proximité, pérenniser les services existants localement et répondre aux besoins des patients en continu, sont autant de défis à relever dans le Grand Amiénois.

Pour cela, le pays doit impulser une politique d'organisation de l'offre sanitaire du territoire visant à assurer une présence sanitaire minimale sur l'ensemble de ses territoires, de jour comme de nuit. Le renforcement des coopérations entre le CHU, les hôpitaux, les établissements privés, et les professionnels de santé de proximité, s'avère être un élément indispensable afin de garantir un parcours de soins complet aux patients. Le pays sera également attentif au maintien d'une offre de qualité en périphérie d'Amiens, autour des centres hospitaliers de Corbie, Doullens et Albert. En effet, le regroupement du CHU au sud de l'agglomération, indispensable pour donner plus de visibilité à cet équipement majeur du territoire, ne doit pas se faire aux dépens de l'offre hospitalière en milieu rural. Il doit encourager les politiques visant à attirer de nouveaux professionnels de la santé grâce notamment au développement de maisons de santé.

5.4. Mutualiser les moyens entre les territoires

Dans un contexte de raréfaction des finances publiques et de hausse des coûts des équipements, la commune et l'intercommunalité peuvent se révéler des cadres de réflexion trop étroits pour la programmation d'équipements rares ou spécialisés.

La piscine, la salle de spectacles, le cinéma ou encore la maison de retraite constituent un socle d'équipements qui ne peuvent pas être présents partout.

Cependant, dans le but d'offrir un parc d'équipements de qualité, varié et accessible à tous, le projet doit permettre de coordonner la programmation de tels équipements à l'échelle du pays. Réfléchir à cette échelle présente deux intérêts majeurs, celui de mutualiser les moyens des collectivités et celui d'anticiper les flux de déplacements des usagers.



> Café Théâtre "L'escalier", Albert, Pays du Coquelicot
© Aduga

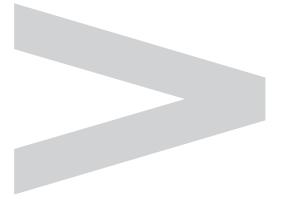
5.5. Favoriser l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication

L'accès aux nouvelles technologies de communication représente un véritable enjeu de progrès social. Il traverse de nombreux champs tels que l'éducation et la formation, l'information et les réseaux sociaux ou encore la mobilité. Cependant, dans un territoire présentant de nombreuses zones rurales faiblement peuplées, les inégalités d'accès sont encore importantes.

Afin de réduire ces inégalités territoriales et de favoriser l'accès de tous les usagers aux nouvelles technologies de communication, le projet entend contribuer à l'émergence d'un «Grand Amiénois 2.0», qui se saisit pleinement des nouvelles technologies pour assurer une couverture en réseaux de communications électroniques de qualité, intégrer tous les types de pratiques et permettre à ses habitants de se former à des technologies en constante évolution.

L'ensemble des usagers devra être pris en compte : habitants, entreprises, administrations ou associations. C'est pourquoi les infrastructures de communications électroniques seront localisées en cohérence avec les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'équipements et de développement économique, leur maillage s'appuyant sur les polarités définies dans le schéma d'organisation générale.

Carte 1.6 [Organiser une offre commerciale adaptée aux pratiques des habitants]



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

-  Diversifier l'offre pour répondre à des besoins occasionnels et/ou exceptionnels
-  Renforcer le maillage territorial de l'offre répondant à des besoins hebdomadaires et/ou occasionnels
-  Répondre aux besoins de proximité
-  Stabiliser l'offre ayant connu des développements récents

POINTS D'APPUI IDENTIFIÉS

- Échelle pays
-  Métropolitain
 -  Majeur
 -  Intermédiaire
 -  Proximité
- }] Pôles structurants
-  Pôles relais équipements et services

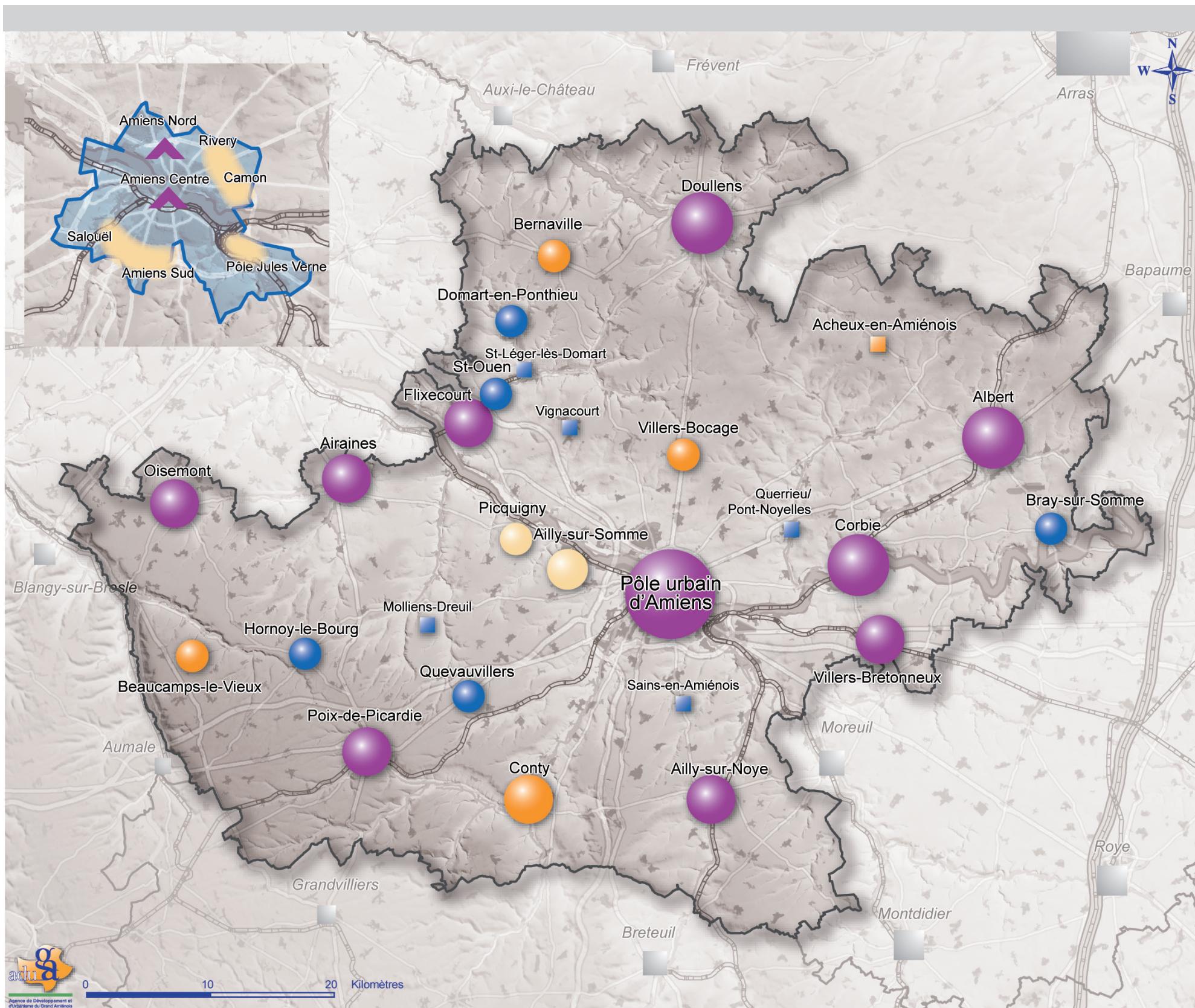
ÉCHELLE AGGLOMÉRATION

-  Pôles commerciaux à conforter
-  Territoire aggloméré à vocation de proximité
-  Secteurs périphériques à stabiliser

POPULATION DES PÔLES EXTÉRIEURS

-  40 000 habitants
-  3 000 habitants

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, AID Observatoire, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, et traitements : Aduga ; Réalisation 29/10/2010
Référence : 0736





Projet Citadelle, Amiens © Renzo Piano Building Workshop

AXE 22



DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU GRAND AMIÉNOIS, DANS LE BASSIN PARISIEN ET L'EUROPE DU NORD

> LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LE PROJET ENTEND
RÉPONDRE PAR L’AFFIRMATION DE CE DEUXIÈME AXE :



- la construction d’une stratégie économique, environnementale, culturelle et touristique fédératrice, porteuse d’attractivité et d’ambitions, source de projets pour le pays et ses territoires dans les vingt prochaines années ;
- l’amélioration de l’image d’un territoire mal connu, par l’émergence progressive d’une conscience collective des qualités et atouts du Grand Amiénois, urbain et rural, et de leur parfaite complémentarité ;
- l’élargissement du rayonnement d’Amiens, tant géographique que qualitatif, contribuant à asseoir son statut de capitale régionale ;
- enfin, la résonance de ce projet collectif et ambitieux auprès des acteurs, publics et privés, partenaires du Grand Amiénois.

> L'AMBITION D'UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE DU GRAND AMIÉNOIS À L'HORIZON 2030

Territoire de projet, récemment créé, le pays du Grand Amiénois a un défi majeur à relever : s'affirmer au cœur des espaces formés par Paris-Londres-Bruxelles d'une part, Reims-Lille-Rouen d'autre part. À deux pas de la baie de Somme, au carrefour de grands axes, le territoire doit pouvoir compter sur une capitale régionale forte et saisir les perspectives de développement qui se présentent, qu'elles voient le jour en son sein ou à ses portes. Sûr de son ambition, conscient de ses forces, le pays du Grand Amiénois souhaite inscrire son développement dans une logique pérenne, en misant sur une image renouvelée : celle d'un territoire qui combine des atouts encore insuffisamment valorisés.

Cette ambition s'inscrit donc tout autant dans l'élaboration du SCOT et sa mise en œuvre, que dans les actions que le pays s'engage à réaliser dans d'autres cadres.

> LA VOLONTÉ D'OUVRIRE LE GRAND AMIÉNOIS SUR L'EUROPE DU NORD

Cette ambition ne saurait se concrétiser sans rechercher à accroître l'ouverture du Grand Amiénois sur l'Europe du Nord.

La connexion au réseau ferroviaire à grande vitesse est une priorité. Une première échéance se situe aux alentours de 2020, avec la mise en service de la liaison Picardie-Roissy. Par ailleurs, la création d'une liaison à grande vitesse Grand Paris-Amiens-Londres à une échéance plus lointaine est un projet pour lequel les élus du Grand Amiénois se mobilisent dès à présent. Le potentiel de liaisons d'affaires et commerciales de l'aéroport Albert-Picardie participe également de cette ambition.

Ouvrir le Grand Amiénois sur l'Europe du Nord, c'est enfin affirmer la volonté de miser davantage sur le potentiel de création de richesses de la filière touristique.

> LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Pour enrayer le déficit migratoire persistant et accroître sa notoriété, le Grand Amiénois bénéficie d'un atout indéniable : la qualité de son cadre de vie. Aménités de la ville et de la campagne se côtoient dans une relation de proximité immédiate offrant des contextes de vie diversifiés et riches.

Le Grand Amiénois entend valoriser cet atout et en faire, dans les années à venir, sa marque de fabrique.

1. Conforter Amiens dans son rôle de capitale régionale, au bénéfice de l'attractivité du Grand Amiénois et de la région Picardie

Capitale régionale, et seule grande ville dans un vaste espace à dominante rurale s'étendant du Pas-de-Calais au sud de l'Oise, Amiens et son agglomération portent en partie la responsabilité de l'image du Grand Amiénois, et, dans une certaine mesure, de la région dans son ensemble. Entre les aménités d'une ville universitaire au cadre de vie agréable, très marquée par son patrimoine historique et son lien étroit avec les espaces naturels, et un certain déficit de rayonnement et d'attractivité, Amiens apparaît comme une capitale régionale en demi-teinte.

Phénomène d'image autant que constat objectif, le handicap observé présente plusieurs facettes d'une même réalité :

- une notoriété incertaine, ou inégalement établie, vis-à-vis de l'extérieur à l'échelle nationale et Nord européenne, ce qui peut constituer une faiblesse, non seulement pour l'agglomération d'Amiens, mais pour le Grand Amiénois et pour la région entière, dans leur capacité à attirer des touristes, des étudiants, des cadres, des entreprises ;
- une métropole relativement modeste par le poids de ses fonctions supérieures, par comparaison avec d'autres grandes villes du Bassin parisien (Reims, Orléans, Tours, Le Mans, Caen), ce qui est le signe et la conséquence d'une faible attractivité pour les cadres et pour les fonctions amont des entreprises (conception-recherche) ;
- un déficit migratoire particulièrement marqué chez les actifs jeunes ayant un niveau de formation supérieure ;
- une place de capitale régionale qui s'appuie sur la présence des fonctions administratives correspondantes, mais qui doit composer avec une situation géographique légèrement excentrée au sein de la région, et avec la dynamique des autres villes piliers identifiées dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) Picardie 2030 (Abbeville, Creil-Senlis, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Laon, Chauny-Tergnier, Soissons, Château-Thierry).

Face à cette réalité, la volonté du Grand Amiénois est de conforter la place de l'agglomération d'Amiens au sein de la région, ce qui implique le renforcement de ses fonctions spécifiques de capitale régionale, et plus généralement l'élargissement de son offre métropolitaine, signe distinctif des villes de sa catégorie. C'est le pays du Grand Amiénois dans son ensemble qui bénéficiera des retombées positives de cette évolution.

1.1. Promouvoir le développement des fonctions supérieures d'une capitale régionale

Les fonctions administratives

Au-delà des fonctions administratives qui caractérisent une capitale régionale, l'agglomération d'Amiens pourrait accueillir le siège d'organismes, d'institutions, ou d'administrations d'envergure nationale ou interrégionale. Cette ambition suppose une politique concertée des collectivités territoriales, de l'État et de leurs institutions satellites.

L'enseignement supérieur

Siège principal de l'Université de Picardie Jules Verne, de laboratoires de recherche ayant pour certains une renommée mondiale, et de plusieurs écoles supérieures reconnues au niveau national (ESIEE, Sup de Co, ESAD), l'agglomération d'Amiens, qui regroupe environ deux tiers des étudiants picards, peut revendiquer un rôle de tête de réseau de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle régionale, apte à jouer une fonction particulière dans l'organisation des relations et de la coopération entre les pôles régionaux de formation supérieure, et dans une stratégie globale de mise en réseau et de promotion de cette offre régionale à l'extérieur.



> Université de Picardie Jules Verne, Amiens
© L. Rousselin, Amiens Métropole

1.2. Renforcer la qualité de l'offre métropolitaine

Outre le renforcement des fonctions spécifiques d'une capitale régionale, l'amélioration du rayonnement et de l'attractivité d'Amiens passe par un développement de son offre métropolitaine, celle qui en fera une cité connue et recherchée par les entreprises, les visiteurs, les actifs en mutation professionnelle, les étudiants et chercheurs.

Il s'agit d'abord de renforcer encore la qualité de vie à Amiens et dans le Grand Amiénois, non seulement grâce aux atouts spécifiques du territoire comme son patrimoine de nature, mais également par la qualité de l'accueil résidentiel, l'excellence de l'offre de santé permise par le regroupement hospitalier en cours de réalisation, et par le niveau de l'offre culturelle, sportive, de loisirs et de formation portée par les grands équipements et établissements de l'agglomération. L'ensemble des collectivités et administrations en charge de ces équipements devront coopérer dans ce sens.

Outre l'attrait de la qualité de vie pour leurs cadres, c'est l'excellence de l'environnement économique qui suscitera l'intérêt des entreprises pour Amiens et le Grand Amiénois. L'enjeu pour l'avenir est donc de renforcer les fonctions supérieures qui constituent cet environnement, principalement dans les domaines de la conception et de la recherche, des prestations intellectuelles, de la gestion et du commerce interentreprises. Renforcer cette dynamique supposera une action concertée des

collectivités territoriales aux différents niveaux, et l'appui au développement de grands sites stratégiques comme le technopôle Gare la Vallée Amiens ou l'Aéropôle de Picardie à Albert-Méaulte.

La vitalité économique du territoire dépendra également de sa capacité à accueillir le tourisme d'affaires, qui implique une amélioration de l'offre hôtelière, de la qualité des infrastructures de congrès, et des connexions du territoire aux aéroports et à la grande vitesse ferroviaire. Dans ce domaine, outre le rôle éminent que devra jouer l'agglomération d'Amiens, le pôle d'Albert et l'aéroport Albert-Picardie pourront également constituer un point d'appui significatif.

Enfin, la qualité de la vie étudiante sera déterminante pour l'attractivité de l'agglomération d'Amiens et de son université. Le projet universitaire d'Amiens, avec regroupement des sites universitaires à proximité du centre-ville et poursuite du programme de développement du logement étudiant, devrait largement contribuer à améliorer encore l'attrait de la capitale régionale pour les étudiants. L'agglomération d'Amiens, la région Picardie et leurs partenaires devront poursuivre la mobilisation engagée sur ce grand projet universitaire et les politiques associées en matière de vie étudiante.

2. Mettre en œuvre une stratégie de développement visant la création d'une image reconnue

L'image économique du Grand Amiénois est celle d'un territoire où l'industrie traditionnelle a marqué durablement son empreinte, une identité héritée de la première révolution industrielle et des politiques de déconcentration industrielle de la seconde moitié du XX^e siècle. Mais la première décennie du XXI^e siècle a marqué un tournant. Elle a révélé les fragilités d'un tissu économique fortement exposé à la concurrence productive, tandis que l'industrie traditionnelle poursuit son repli, se traduisant par des pertes d'emplois massives.

Dans les prochaines décennies, l'enjeu sera d'accueillir et de développer de nouvelles activités motrices et durables, économiquement, socialement et sur le plan environnemental. Les activités de demain devront contribuer à rendre le territoire plus compétitif et plus

Carte 2.1 [Renforcer Amiens, capitale régionale, et l'ouvrir vers l'extérieur]



Consolider la métropole picarde multipolaire en s'appuyant sur les 10 villes piliers



Développer la complémentarité de l'offre aéroportuaire locale

Améliorer l'accessibilité ferroviaire



Ligne à grande vitesse en projet



Ligne TGV existante



Barreau TGV Picardie Roissy

S'inscrire dans le réseau des grands flux de marchandises



Axe ferroviaire à aménager



Ferroutage



Plate-forme multimodale



Aménagement de la voie d'eau



Canal Seine Nord Europe

Éléments de contexte



Ville métropole



Ville de plus de 100 000 habitants



Ville de moins de 100 000 habitants



Voie navigable



Réseau autoroutier



Ligne à grande vitesse

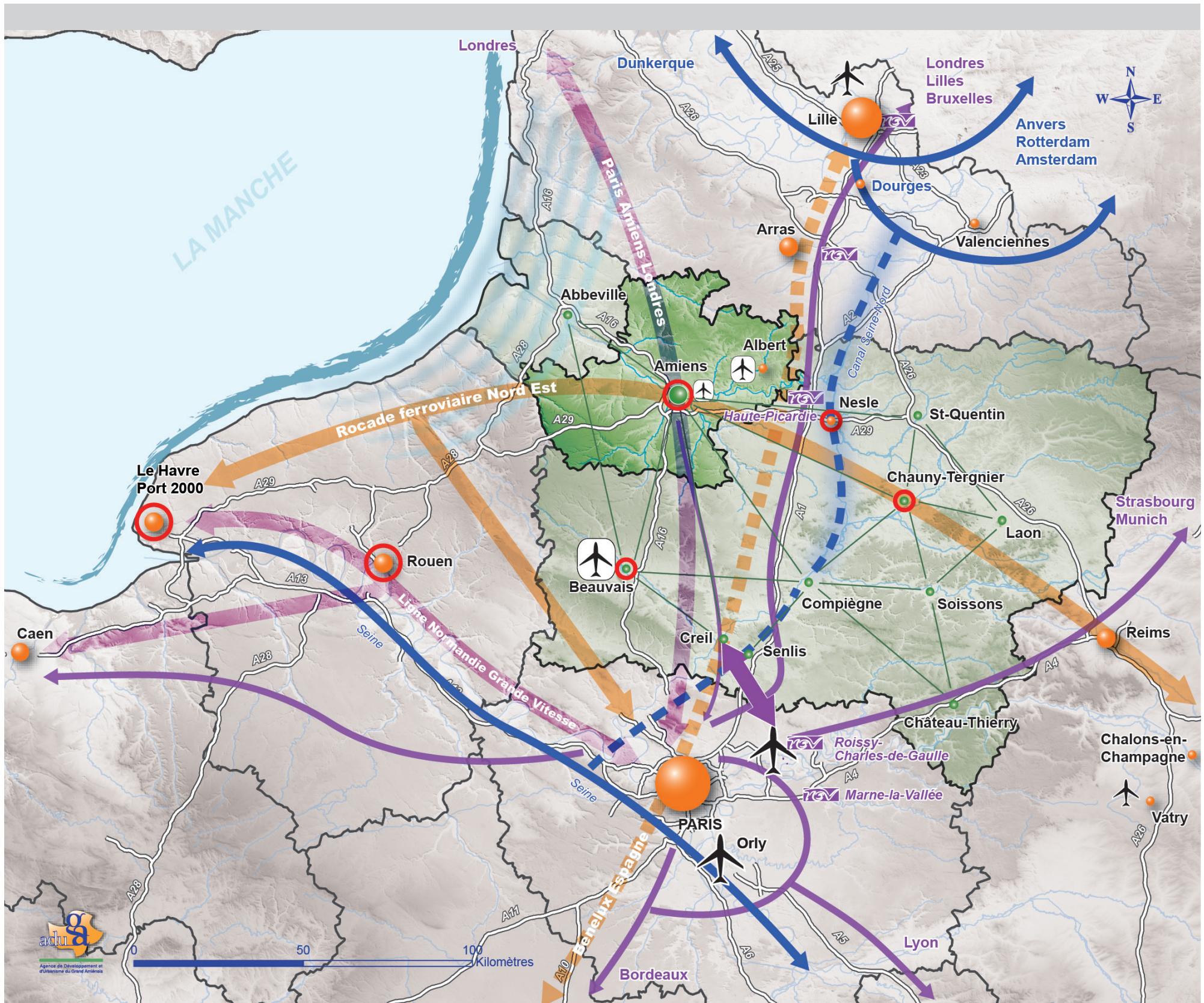


Ligne ferroviaire voyageurs Paris-Amiens



Aéroport

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, IGN GéoFla, VNF
Traitements : Aduga ; Réf : 0519



visible. Il sera nécessaire de franchir le cap de la troisième révolution industrielle pour entrer pleinement dans l'ère de l'économie de la connaissance et de l'immatériel, en misant sur l'enseignement supérieur et les activités de recherche et développement.

De nombreuses démarches s'inscrivent dans cet effort de renouveau économique : des pôles de compétitivité interrégionaux ont été mis en place, une stratégie régionale d'innovation a été élaborée et des filières d'activités ont été définies comme prioritaires par la région, le département et Amiens Métropole. Le Grand Amiénois entend se saisir de ces dispositifs et les traduire dans le cadre d'une stratégie économique partagée à l'échelle des douze intercommunalités.

2.1. Soutenir le développement des filières économiques d'excellence

Si certains secteurs d'activités émergents ont déjà permis au territoire d'enclencher un virage économique, le premier objectif que s'est fixé le pays est de contribuer à en faire les filières d'excellence de demain, en soutenant leur développement. De plus, en faisant le choix d'une croissance verte, le pays entend promouvoir les écotechnologies dans la production des biens et des services. Ces dernières contribueront non seulement à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et à réduire l'impact environnemental des activités industrielles, mais également à créer de l'activité et des emplois grâce à l'ouverture de nouveaux marchés.

Les écotechnologies recouvrent des secteurs très variés de l'économie : la production d'énergies renouvelables, le stockage de l'énergie, les piles à combustible, les procédés et matériaux permettant d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments, des véhicules et des systèmes de transports terrestres, maritimes et aériens, les biocarburants de deuxième et de troisième génération, etc.

Dans l'ensemble, le pays a identifié quatre domaines dans lesquels pourraient émerger des filières d'excellence : la valorisation des agroressources, la santé et le biomédical, le transport et la logistique, et les Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les filières liées à la valorisation des agroressources

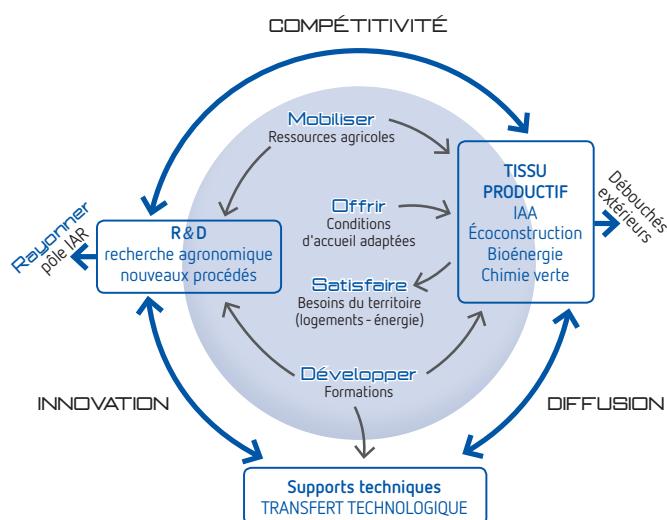
À partir de l'exploitation d'une même ressource locale, trois filières à fort potentiel ont été identifiées, à des stades de développement différents : l'agroalimentaire, la chimie verte, et l'écoconstruction.

La filière agroalimentaire, liée à la première transformation des produits agricoles, est déjà bien implantée dans le Grand Amiénois. Sa pérennisation repose sur la valorisation de ses atouts (près de 5 000 emplois dans l'agriculture et 2 000 dans l'industrie agroalimentaire, la présence d'entreprises leaders et une offre importante en recherche et formation) et une meilleure structuration des acteurs économiques locaux.

Le développement de la chimie verte, et plus particulièrement de la chimie du végétal, s'appuie sur la présence de centres de recherche et de transfert performants (CVG, CODEM, laboratoires de l'UPJV et de l'ESIEE) et de formations techniques, et sur le pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et agroressources. À ce potentiel de recherche important, il convient d'associer une offre métropolitaine d'accueil et de services aux entreprises pour favoriser la création et l'implantation de PME innovantes.

Faisant écho aux objectifs du SCOT en termes de production de logements et de réhabilitation du parc ancien, et à la volonté de développer l'économie résidentielle, la filière de l'écoconstruction représente un intérêt majeur pour le pays sur le plan économique, social et environnemental. Mais prendre le virage écologique implique des enjeux d'adaptation qui touchent à la fois la conception, les matériaux, les technologies et la mise en œuvre. S'appuyant sur le centre de transfert régional CODEM Picardie, spécialisé dans la construction durable et les écomatériaux, l'objectif est de parvenir à structurer une filière et d'organiser les différents maillons de la chaîne, de la mobilisation de la ressource à la commercialisation in fine.

1 Filière agroressources : enjeux pour le Grand Amiénois



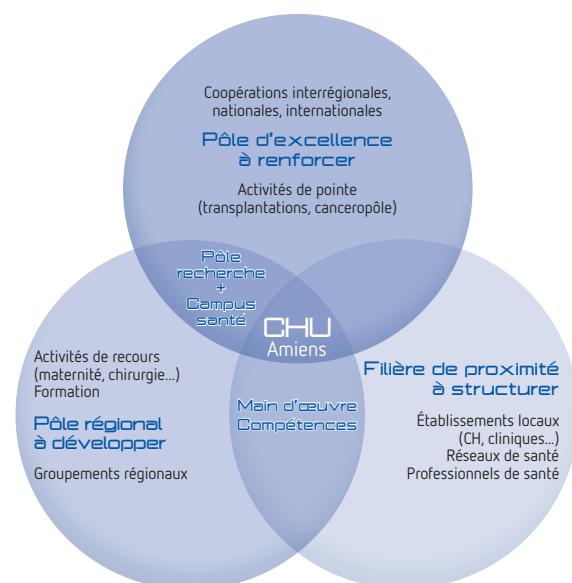
> Centre de valorisation des glucides et des produits naturels, Dury © Aduga

La santé et le biomédical

Seul établissement de la région à assurer la triple mission de soins, d'enseignement et de recherche, le CHU d'Amiens est le pilier de la filière santé.

Sa politique de recherche destinée à renforcer le positionnement d'Amiens au niveau national doit être encouragée, et le regroupement hospitalier au sud de l'agglomération d'Amiens, qui formera un véritable campus de la santé et constituera un facteur d'attractivité pour les professionnels de la santé, soutenu.

2 Filière santé : enjeux pour le Grand Amiénois

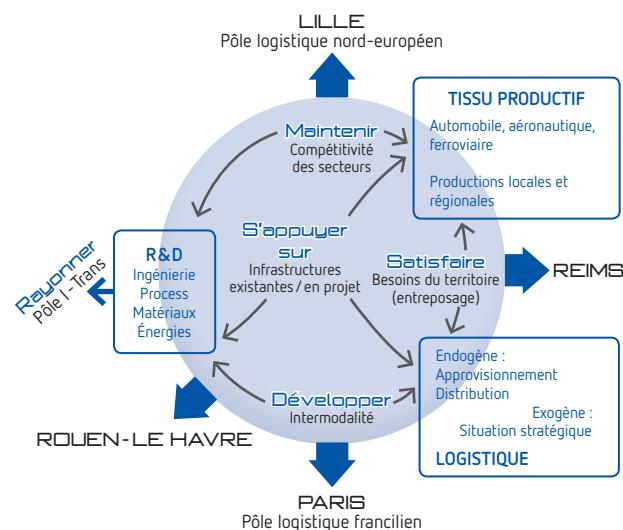


Le transport et la logistique

La situation stratégique de la Picardie dans le réseau des grands flux de marchandises européens nord-sud représente un atout indéniable pour le développement des activités logistiques. Par ailleurs, le pays dispose d'un tissu industriel bien implanté employant environ 5 000 personnes. Plusieurs projets pourraient représenter des opportunités à moyen et long terme pour consolider la filière, tels que la piste de fret aérien à Albert, la plateforme logistique fer-route à Longueau ou encore les plates-formes multimodales attachées au canal Seine-Nord Europe.

L'ambition du pays est donc de conforter le Grand Amiénois comme pôle logistique à forte vocation régionale, en s'appuyant sur des infrastructures performantes et en encourageant la recherche en matière de multimodalité, de sécurité et de transports intelligents.

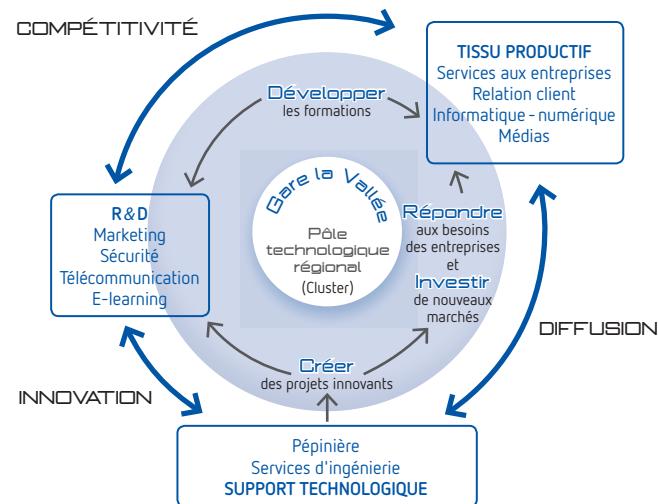
3 Filière transport-logistique : enjeux pour le Grand Amiénois



Les Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Grâce au développement des TIC, le Grand Amiénois souhaite affirmer la place d'Amiens comme pôle tertiaire et technologique. Initié dans les années 1990 avec l'implantation des premiers centres d'appel, le tournant des télécommunications et du numérique s'affirmera avec la montée en gamme des services aux entreprises et le développement des activités informatiques. L'aménagement du pôle tertiaire Gare la Vallée représente un atout de taille pour le Grand Amiénois : situé à proximité de la gare d'Amiens et directement connecté à Paris, ce pôle technologique permettra d'offrir des conditions d'accueil attractives, grâce au développement d'une offre de bureaux moderne, et à la création d'une pépinière, le «L@b», inaugurée en 2012 et destinée à favoriser la croissance des entreprises innovantes.

4 Filière TIC : enjeux pour le Grand Amiénois



2.2. Renforcer les composantes de ces filières en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et la présence de leaders

Le développement des filières d'excellence ne pourra se faire sans actionner un certain nombre de rouages parmi lesquels figurent la formation, la recherche et les entreprises. Tous ces éléments sont liés les uns aux autres : sans matière grise, le mécanisme de l'innovation ne tarderait pas à s'essouffler, et sans les entreprises, la recherche ne trouverait pas les débouchés nécessaires. L'objectif consiste à faciliter l'engrenage de ces éléments pour enclencher le cercle vertueux de l'innovation.

La priorité sera mise sur le capital humain. Située dans les derniers rangs des régions françaises pour la plupart des indicateurs de formation, la Picardie tarde à combler son retard. Investir sur la formation et le développement des connaissances et des compétences dans le Grand Amiénois contribuera au rattrapage régional.

Parce qu'elles sont essentielles à l'émergence des innovations et parce qu'elles participent au renforcement des fonctions métropolitaines de la capitale picarde, les activités de recherche seront soutenues et valorisées par les collectivités. En effet, les laboratoires ou centres de



transfert qui jouissent d'une réputation au niveau national et mondial pourront contribuer à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de nouvelles activités.

La stratégie du Grand Amiénois s'appuie sur l'existence de trois pôles de compétitivité : Industries et agroressources (IAR), I-Trans dans le domaine des transports terrestres et Up-TEX dans le textile. Une plus grande implication des collectivités locales dans les pôles est nécessaire, pour offrir de nouvelles opportunités de développement aux entreprises, pour valoriser et faire connaître les projets et les acteurs locaux, mais aussi pour tenter de rapprocher les établissements de formation, les laboratoires de recherche, les centres de transfert de technologie et les entreprises, dans le cadre de projets labellisés et soutenus par les pôles de compétitivité.

Enfin, les filières innovantes ne pourront se développer sans la présence d'entreprises leaders, qui impulsent l'innovation au sein du territoire par l'intermédiaire des contrats de recherche avec les laboratoires universitaires ou les centres de transfert de technologies, et qui exigent de la part du tissu de sous-traitance local un bon niveau de performance industrielle. Le pays affirme sa volonté d'accueillir et d'accompagner le développement de ces entreprises leaders.

2.3. Encourager la diversification des branches traditionnelles qui ont fondé la renommée du territoire

S'inscrire dans la durée et non dans la rupture, tel est le choix du Grand Amiénois pour son développement futur. Les systèmes productifs industriels locaux issus de l'agro-industrie, du textile, de l'automobile et de l'aéronautique ont plus ou moins bien résisté aux mutations économiques. La stratégie économique du pays vise à leur donner un second souffle, en s'appuyant sur les pôles de compétitivité, en recherchant de nouveaux débouchés et en se positionnant sur des niches technologiques.

De l'agroalimentaire aux agromatériaux

Terres de grandes cultures, le Grand Amiénois et la Picardie ont vu s'implanter de nombreuses industries agroalimentaires spécialisées dans la culture et la transformation des végétaux. Demain, de nouveaux et

nombreux débouchés non alimentaires s'offriront à l'agro-industrie grâce à la production de biocarburants, d'agromatériaux, ou de biomolécules. Cette perspective passe par un soutien à la recherche et un accompagnement des projets menés par les différents pôles de compétitivité : IAR pour les technologies de valorisation et Up-TEX pour les débouchés dans le textile par exemple.

De l'assemblage aux matériaux composites

Le bassin aéronautique d'Albert-Méaulte s'est continuellement adapté aux mutations technologiques du secteur. La diversification de l'activité d'assemblage vers la production de matériaux composites offre des perspectives de débouchés non seulement pour l'aéronautique mais également pour l'automobile et le ferroviaire. Pour franchir ce cap, des investissements importants, tel que le projet de centre de recherche, d'innovation, de formation et de transfert de technologie IndustriLAB, devront être consentis dans la formation, la recherche et l'accompagnement des entreprises. Il importera également de multiplier les partenariats avec les pôles de compétitivité I-Trans et Up-TEX.

Des équipementiers au transport high-tech

Le transport terrestre est un secteur en pleine mutation : les contraintes énergétiques pèsent sur le secteur automobile, tandis que le ferroviaire doit répondre à des exigences de performance, de rapidité et de sécurité. Pour valoriser et maintenir sa spécialisation dans l'équipement automobile et ferroviaire, le Grand Amiénois devra se positionner sur la recherche dans le domaine de l'énergie et des matériaux, et encourager les projets tels que le banc d'essais pour caténaires baptisé Cademce et labellisé par le pôle I-Trans.

3. Investir sur l'image verte et bleue du Grand Amiénois et en renforcer les attraits

Dans un contexte territorial fortement concurrentiel, la qualité du cadre de vie est de plus en plus privilégiée par les entreprises et les actifs soucieux de s'installer dans des sites considérés comme attractifs et valorisants. Entre vallées verdoyantes et plateaux fertiles, préservé d'une urbanisation massive, le Grand Amiénois dispose d'atouts naturels et paysagers à mettre en avant pour accroître son attractivité.

Soucieux de valoriser sa ruralité afin qu'elle contribue à son rayonnement, le Grand Amiénois s'engage à investir sur son image verte et bleue, en prenant notamment appui sur son maillage d'espaces naturels, vecteur d'aménités, de cohésion territoriale et de promotion d'une identité commune.

Dans cette perspective, l'infrastructure verte et bleue du Grand Amiénois doit s'affirmer comme le support d'une économie touristique durable et d'une offre d'activités de nature à destination des habitants ; elle doit également être préservée en tant que réservoir de biodiversité et facteur limitant l'exposition des habitants du territoire au risque d'inondations.

3.1. Préserver et valoriser les spécificités et la qualité du cadre de vie

Qu'ils soient agricoles, forestiers, naturels ou urbains, les espaces ouverts (c'est-à-dire aux sols naturels vivants, par opposition aux surfaces imperméabilisées) occupent de fait l'essentiel de la superficie du Grand Amiénois. Ils constituent pour partie l'infrastructure verte et bleue du territoire.

Le renforcement de l'attractivité du cadre de vie du pays nécessite que cet environnement soit préservé et mis en valeur, à la fois dans sa diversité et ses singularités. Complémentaires des espaces construits ou imperméabilisés, ces espaces doivent permettre de traiter des continuités et des relations entre milieu urbain et milieu rural et de leur articulation.

La capacité du pays à en préserver la richesse, la qualité et la diversité dépendra en partie de la maîtrise de l'urbanisation. Indépendamment des objectifs d'accueil et de développement envisagés, c'est de la limitation de l'extension des surfaces urbanisées et du maintien des coupures d'urbanisation, notamment en fond de vallée, dont il est question. C'est aussi la capacité des collectivités à instaurer une interaction entre les habitants et leur environnement qui doit permettre d'assurer une meilleure promotion de l'image du pays. Qu'il s'agisse de promenades ou de panoramas, de jardins (potagers ou



> Éclusier-Vaux, Pays du Coquelicot
© Aduga

d'agrément) ou d'équipements de loisir, la nature de proximité apparaît porteuse de nombreuses aménités, déterminantes pour assurer la vitalité du cadre de vie et bénéfiques pour l'ensemble de la communauté.

Au-delà de son intérêt écologique et paysager, l'infrastructure verte et bleue s'inscrit comme le socle identitaire commun à l'ensemble du Grand Amiénois. Mais elle n'assoit et ne consolide jamais tant l'identité du pays que lorsqu'elle se fait porteuse d'actions. Dès lors, il s'agit pour les acteurs du territoire, d'appuyer leurs projets (nouveaux quartiers d'habitation, équipements, cheminements doux, etc.) sur cette trame, qui devient alors support de l'aménagement et facteur d'équilibre entre développement et respect du patrimoine naturel.

La Somme, colonne vertébrale de cette infrastructure verte et bleue, offre par ailleurs une ouverture privilégiée vers la baie qu'il convient d'exploiter dans le cadre d'une stratégie touristique partagée.

3.2. Promouvoir les atouts touristiques du pays dans le cadre d'une stratégie partagée

Cette volonté de valorisation de l'identité rurale du pays doit s'accompagner d'une diversification de l'offre touristique, afin qu'il puisse tirer profit de toutes ses potentialités, dans une logique de tourisme durable.

Si aujourd'hui l'essentiel de l'offre de loisirs de nature se concentre au sein des vallées fluviales de l'Authie, de la Bresle et de la Somme, elle reste à compléter (en termes de baignade, d'hébergement et d'interprétation des milieux notamment), à la fois pour faciliter la pratique des habitants du Grand Amiénois mais aussi pour attirer de nouveaux visiteurs.

Le grand projet Vallée de Somme, initié par le conseil général, va dans ce sens. Expression d'une ambition de développement durable, ce projet a pour objectifs la mise en valeur du potentiel touristique de la vallée, la préservation des ressources dont elle regorge et la création de lien social prenant appui sur cet espace fortement identitaire. Le pays du Grand Amiénois entend participer aux dynamiques de valorisation et de préservation de la vallée en définissant des orientations de développement et d'aménagement s'appuyant sur ses potentiels et respectant les équilibres fragiles qui la caractérisent.

En tant que véritables lieux de convergence autant que de distribution, les vallées structurent le territoire. Il s'agit donc de mettre à profit l'attractivité générée par leurs richesses écologiques et paysagères ainsi que la proximité qu'elles offrent avec la façade maritime et la baie de Somme pour inviter les visiteurs à découvrir les patrimoines alentours. Car au-delà de son patrimoine naturel de qualité et de ses sites emblématiques reconnus (Amiens et sa cathédrale classée patrimoine mondial, le Pays du Coquelicot et son patrimoine lié à la Grande Guerre, Samara, etc.), le Grand Amiénois dispose d'une offre de produits touristiques variés dont la mise en réseau et une plus grande visibilité permettraient de générer plus de flux touristiques, d'augmenter la durée des séjours et faire ainsi du tourisme un véritable vecteur de développement pour le pays.

En ce sens, le SCOT, dans la continuité de la charte de pays, pose les prémices d'une réflexion destinée à identifier les modalités de connexion et de distribution les plus appropriées pour une diffusion effective du tourisme sur l'ensemble du territoire. Le schéma régional des véloroutes et voies vertes de Picardie pourrait à ce titre être considéré comme un point d'appui intéressant, à adosser à la trame verte et bleue du pays.

La région Picardie a quant à elle inscrit le développement touristique comme une priorité dans le SRADDT Picardie 2030. L'ouverture de la région sur l'extérieur passe en effet par le développement de l'offre touristique, notamment en matière de tourisme vert et de tourisme d'affaires. Cette ambition est partagée par le Grand Amiénois.

Carte 2.2 [Faire du cadre de vie du Grand Amiénois un facteur d'attractivité]



Principaux points d'entrée touristiques à valoriser

-  Tourisme urbain et patrimonial
-  Tourisme de nature
-  Tourisme de mémoire
-  Tourisme équestre

Points d'entrée touristiques secondaires sur lesquels s'appuyer

Potentiels touristiques à développer

-  Pêche, activités et loisirs nautiques, tourisme fluvial
-  Pêche
-  Agri-tourisme
-  Tourisme équestre
-  Tourisme de mémoire

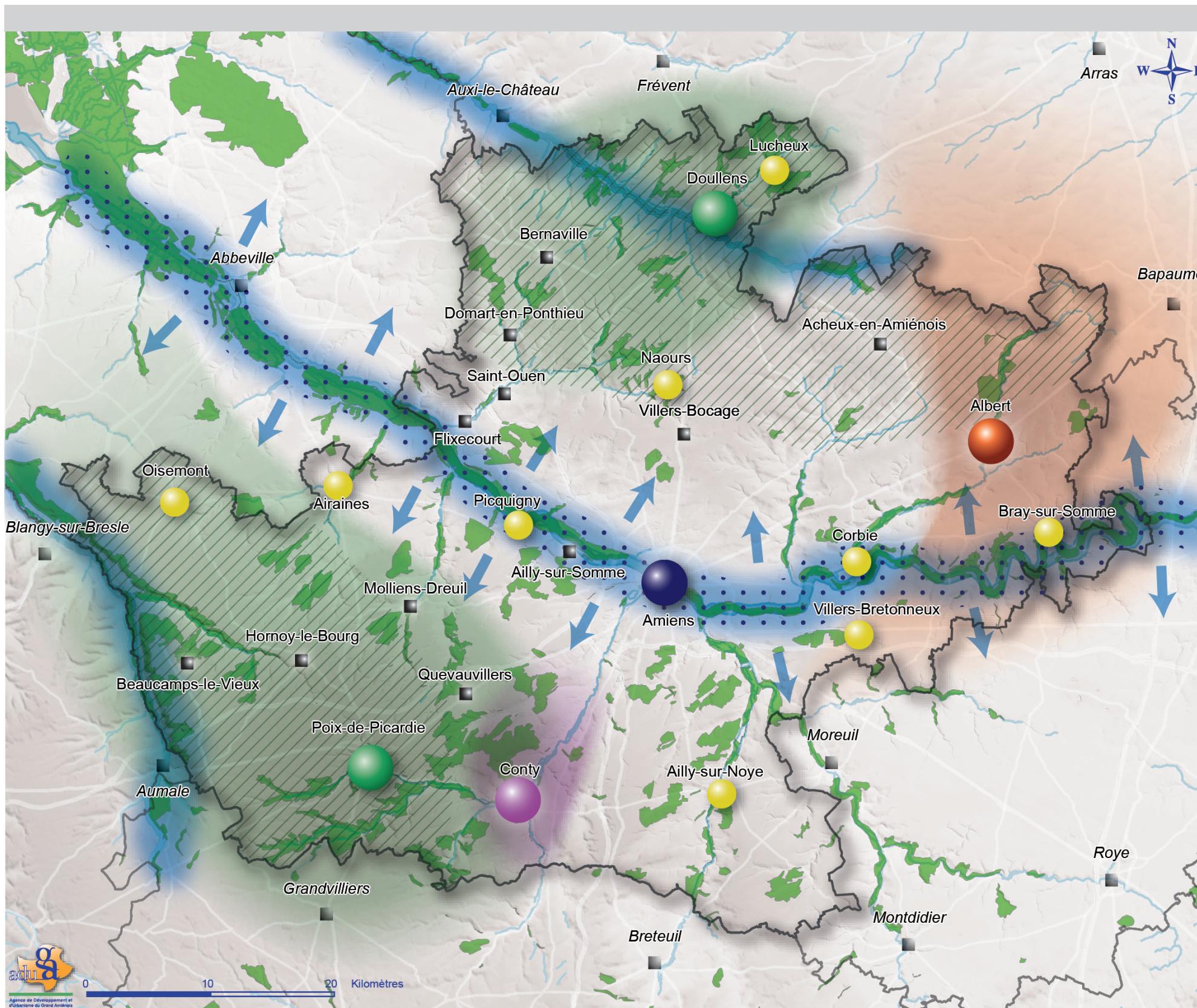
Encourager la diffusion des flux touristiques

-  Depuis la vallée de la Somme

Éléments de contexte

-  Principaux secteurs bocagers
-  Principaux sites d'intérêt écologique
-  Cours d'eau

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006,
Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010,
IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
Traitements : Aduga
Date de réalisation : 27/09/2010
Référence : 0508



4. Améliorer les relations avec les grandes métropoles voisines et l'accessibilité aux portes internationales

La capitale régionale se situe à la croisée d'axes autoroutiers ou de voies rapides la mettant en relation avec Paris, l'aéroport de Paris-Beauvais-Tillé et Calais par l'A16, Le Havre, Rouen et Reims par l'A29, l'aéroport de Roissy et l'est de la région parisienne via la RD934 et l'A1, Lille par l'A29 et l'A1. Dans une perspective de développement durable, l'attractivité économique, résidentielle et touristique du territoire ne peut se fonder sur la seule accessibilité routière : dans la course à la compétitivité, l'accès direct au réseau TGV, l'amélioration des relations en transports collectifs avec les capitales régionales voisines et les aéroports internationaux sont des enjeux vitaux pour le territoire.

4.1. Œuvrer pour une desserte TGV du Grand Amiénois à une échéance rapprochée

De par sa position géographique le situant entre les deux villes mondiales que sont le Grand Paris et le Grand Londres, et de par sa proximité avec la partie nord de la « banane bleue » européenne, le Grand Amiénois est inévitablement interpellé, dans les décennies à venir, par l'évolution et la densification de l'offre ferroviaire à grande vitesse. Tangenté par la LGV Nord ouverte à l'exploitation en 1993, le Grand Amiénois est aujourd'hui concerné par plusieurs sujets :

- le confortement accéléré de la plate-forme de Roissy-CDG comme hub multimodal d'échelle continentale ;
- le besoin d'interconnexion ferroviaire sur l'espace Nord du Grand Paris, que pose, notamment le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie ;
- l'extension de la grande vitesse en Angleterre au travers du projet « High speed 2 », entre Londres et la conurbation urbaine de Liverpool-Manchester, et la question de l'évolution induite de la relation ferroviaire entre Paris et la Grande-Bretagne.

Autant de démarches qui interrogent l'échelle du grand Bassin parisien, la place du Grand Amiénois en son sein, et la connexion de ce dernier avec les grands espaces voisins. À l'avenir, il devra être à nouveau traversé, mais aussi desservi.

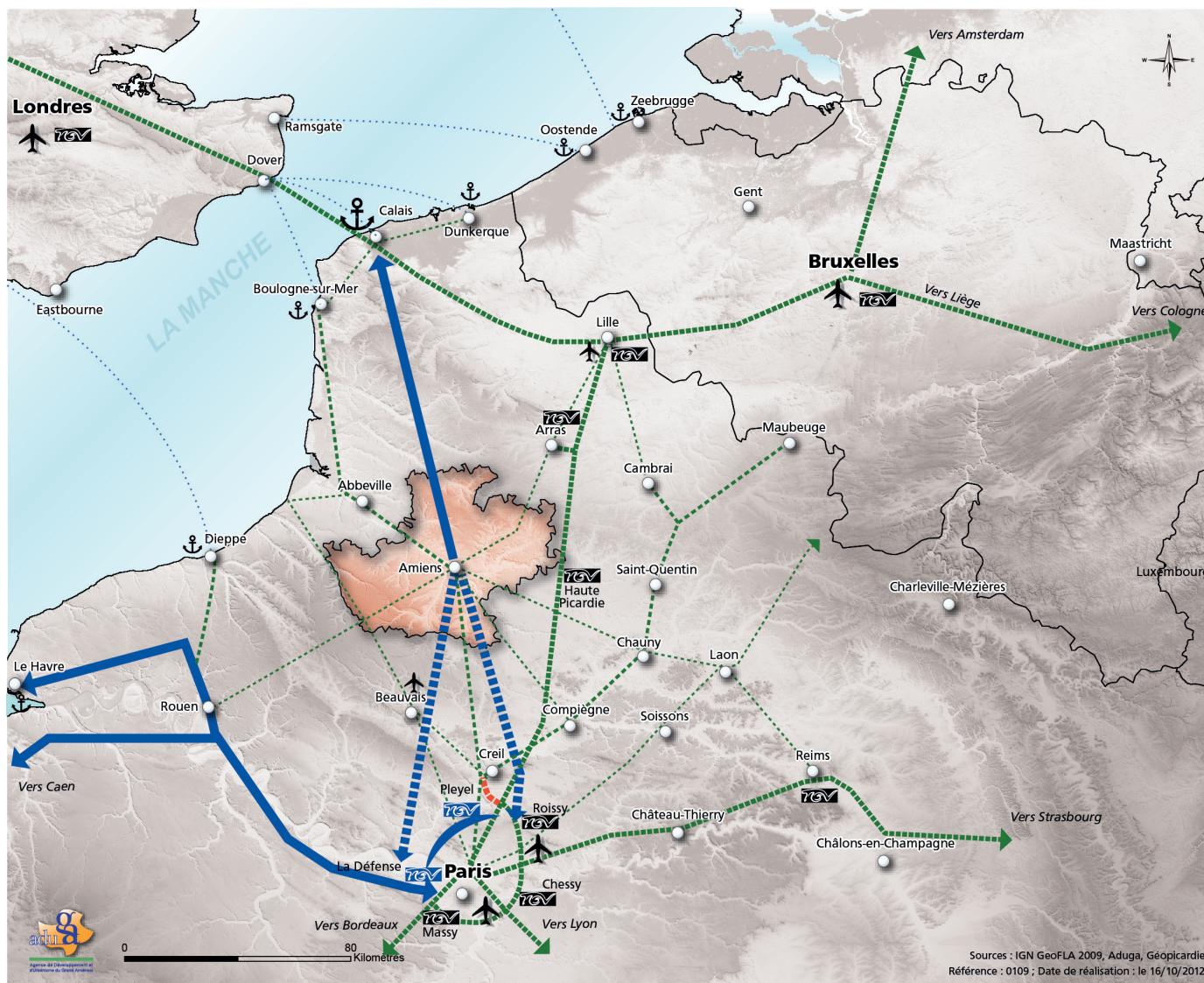
À moyen terme, le projet de liaison TGV Picardie-Roissy constitue une perspective de voir bientôt la capitale régionale connectée au réseau TGV et au pôle de Roissy. Sa réalisation offrira l'opportunité de mettre en service :

- 7 allers-retours quotidiens en TGV, entre Amiens, Creil, Roissy et les grandes capitales régionales desservies par les branches est, sud-est, et atlantique du réseau TGV national, grâce à l'interconnexion en gare TGV de Roissy. Le gain de temps serait de l'ordre de la demi-heure pour une relation Amiens-province et de 55 minutes environ entre Amiens et Roissy.
- 2 TER par heure de pointe et par sens entre Creil et la gare aéroport CDG-TGV, permettront des relations entre Amiens, l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et le pôle de près de 100 000 emplois qu'il regroupe, moyennant une correspondance en gare de Creil, avec un gain de 20 minutes sur la relation Creil-Roissy. Les autres grandes villes picardes (Saint-Quentin, Beauvais, Compiègne), verront ainsi également leur accès amélioré au pôle de Roissy et au réseau TGV grâce à une correspondance en gare de Creil. Réseau Ferré de France envisage la mise en service du barreau à l'horizon 2020. Les élus du pays du Grand Amiénois poursuivront des actions coordonnées pour que ce projet voit le jour dans de plus courts délais.

À long terme, le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Grand Paris-Amiens-Londres, inscrit dans le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) de 2011, constitue une opportunité pour Amiens d'intégrer le réseau national des LGV et d'être reliée à deux capitales européennes. Le projet de ligne TGV Grand Paris-Amiens-Londres a été intégré en 2009 au programme complémentaire TGV prévu au Grenelle de l'environnement. Si l'horizon de la saturation de la LGV Nord, qui justifie ce projet, semble encore lointain, les mesures permettant de le voir se concrétiser doivent être prises dès maintenant.

C'est pourquoi le Grand Amiénois a esquissé des hypothèses présentées à titre indicatif.

> Schéma stratégique ferroviaire global



----- Lignes TER et Corail Intercité

— Lignes ferroviaires nouvelles

▬▬▬ Variantes

..... Lignes TGV en exploitation

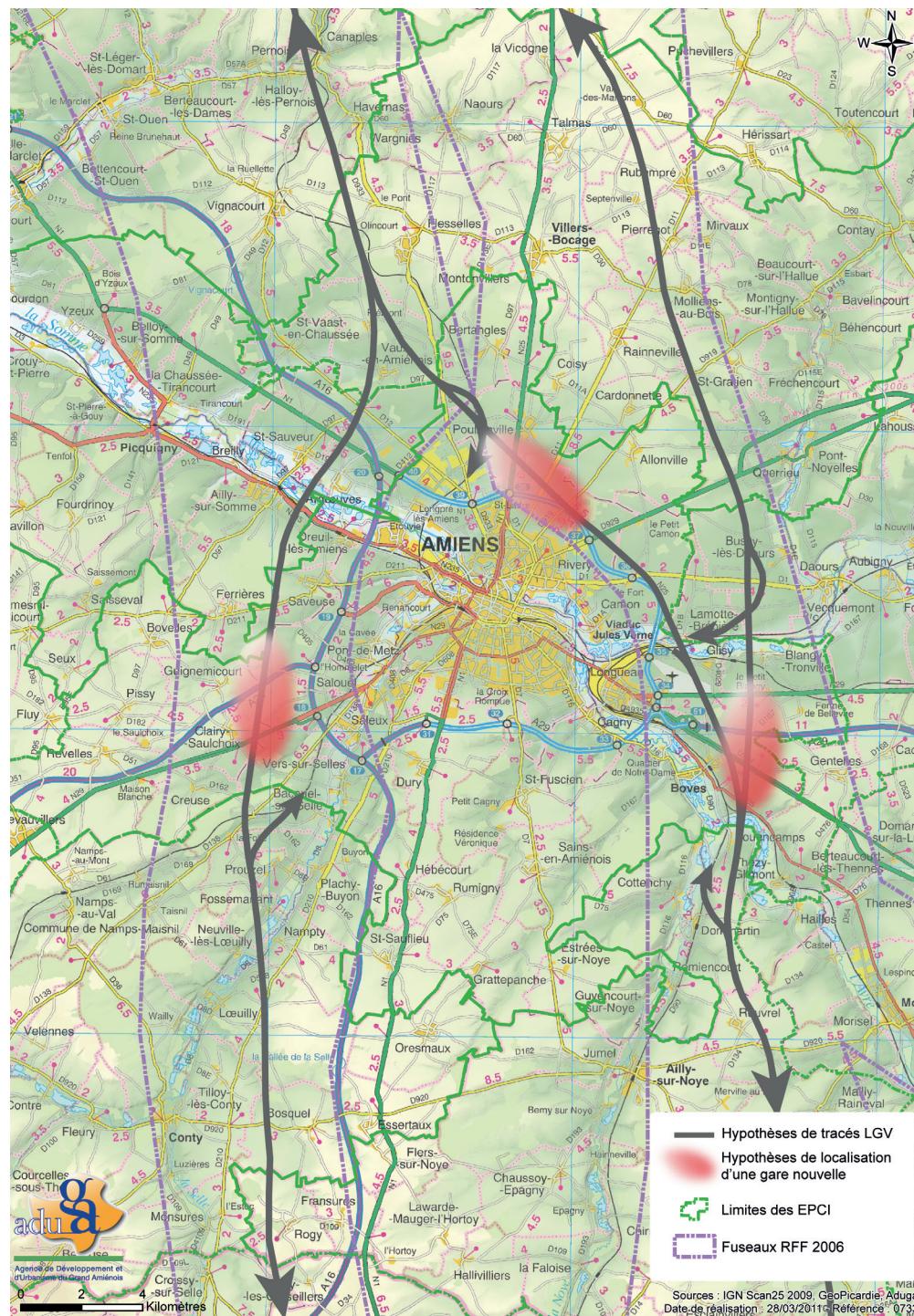
----- Liaison Roissy-Picardie

Gares TGV

Grands aéroports internationaux

Ports de voyageurs

> Hypothèses de tracés et de localisation d'une gare nouvelle





4.2. Contribuer à l'amélioration des liaisons en transports collectifs entre Amiens et les capitales régionales voisines

En ce qui concerne le transport de voyageurs, le pays du Grand Amiénois soutient différents projets :

- le projet de TERGV Lille-Arras-Amiens : il consiste à relier rapidement la gare de Lille Europe à celles d'Arras et d'Amiens en permettant aux trains d'emprunter une section de la LGV Nord entre Lille et Arras, et cela au prix du TER pour l'utilisateur. Il mettrait Amiens à 1h de Lille au lieu d'1h20 actuellement ;
- les projets, inscrits au CPER Picardie 2007-2013, contribuant à l'amélioration des fréquences et de la régularité des trains sur la ligne Amiens-Paris : étude globale de l'accès ferroviaire de la Picardie à l'Île-de-France (y compris Roissy) ainsi qu'une étude opérationnelle visant à identifier les aménagements de l'infrastructure qui permettraient d'assurer une meilleure robustesse de l'exploitation sur l'axe Paris-Creil ;
- dans le cadre de la poursuite du cadencement du réseau ferré picard, dont la première phase a été mise en œuvre en décembre 2011, le pays du Grand Amiénois souhaite le rétablissement de liaisons Corail Intercités avec Paris ainsi que la poursuite de l'amélioration des relations quotidiennes avec Reims et Rouen.

Concernant le transport de marchandises, le pays du Grand Amiénois souhaite la réalisation du projet de contournement fret ferroviaire de l'Île-de-France Le Havre-Amiens-Metz qui permettra de faire circuler des trains de conteneurs entre Port 2000 et le centre de l'Europe. Il consiste à améliorer le niveau de service du réseau existant entre Rouen, Amiens et l'Est de la France par des aménagements visant à uniformiser les gabarits, poids, vitesses par axe. Ce projet est porté par le C8 (représentant les régions Picardie, Haute-Normandie, Île-de-France, Centre, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Pays de la Loire) qui milite pour son inscription en tant que maillon ouest dans le prochain Réseau transeuropéen des transports (RTE-T) 2014-2020, afin d'obtenir des financements européens.

4.3. Exploiter la proximité et la complémentarité de l'offre aéroportuaire locale

Le Grand Amiénois bénéficie de deux infrastructures aéroportuaires : l'aéroport Albert-Picardie, qui dispose des installations permettant d'accueillir du transport de voyageurs international, et l'aérodrome de Glisy. Le projet affirme leurs vocations respectives de façon à favoriser un développement en bonne complémentarité : logistique industrielle, maintenance aéronautique, aviation de tourisme et d'affaires pour le premier, aviation de loisirs en priorité et d'affaires pour le second.

Le projet retient également l'aéroport Albert-Picardie comme plate-forme d'accueil de quelques vols réguliers sur des destinations présentant un potentiel de clientèle et assurant une complémentarité de desserte avec l'offre ferroviaire actuelle et future : Sud-Ouest, Grande-Bretagne.

L'aéroport de Paris-Beauvais-Tillé, 8^e aéroport de France, dessert en 2012 deux destinations françaises (Marseille et Pau Pyrénées) et 36 destinations internationales. 2,9 millions de voyageurs l'ont fréquenté en 2010 : la moitié d'entre eux sont des Européens qui viennent à Paris, l'autre moitié, des Français en partance pour l'étranger. Très peu visitent la région Picardie.

Le syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé, constitué du conseil régional de Picardie, du département de l'Oise et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, a élaboré, en 2009, une stratégie de valorisation des flux touristiques afin que l'aéroport génère des retombées économiques liées au développement du tourisme, sur le territoire de Beauvais, de l'Oise et de la Picardie. L'objectif est de transformer 8 % des passagers en « consommateurs de la destination touristique Beauvais-Oise-Picardie à l'échéance de 3 ans, en séduisant et sensibilisant les passagers européens et français à la destination Beauvais-Oise-Picardie, et en faisant la promotion de la destination et la vente de produits touristiques ». Le Comité départemental de tourisme de l'Oise (CDTO), le Comité régional du tourisme de Picardie (CRTP) et l'Office de tourisme du Beauvaisis (OTB) ont reçu la mission de capter et de fidéliser ces clientèles constituant un fort potentiel.

L'enjeu, pour le Grand Amiénois, est de capter une partie de ces flux touristiques afin de bénéficier de retombées économiques et de faciliter l'accès des habitants du Grand Amiénois à la porte vers l'Europe que constitue l'aéroport Paris-Beauvais-Tillé. Le pays souhaite la poursuite de l'amélioration de la liaison par autocar entre Amiens et l'aéroport et une meilleure adéquation des services avec les horaires de vol.

5. Contribuer au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Depuis une trentaine d'années, la recherche s'est fortement développée en Picardie, permettant en partie au territoire de rattraper son retard par rapport au niveau national. Prenant appui sur l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), ses 21 000 étudiants et 34 laboratoires, la croissance de la recherche publique demeure néanmoins plus modeste que celle de la recherche privée.

Si l'UPJV n'est pas concernée par le plan Campus, grand plan de modernisation lancé par l'État en 2008, qui va conduire à concentrer des moyens importants sur quelques grandes universités en France, elle fait en revanche partie des 24 universités qui sont passées à l'autonomie en janvier 2011 et qui, comme Perpignan, La Réunion ou encore Reims, feront l'objet d'un accompagnement particulier dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce passage à l'autonomie, dans un contexte où les grands campus à dimension nationale et internationale sont favorisés, constitue donc un défi pour le rayonnement de la Picardie en général et du Grand Amiénois en particulier. C'est à ce titre que le SCOT du Grand Amiénois intègre la dimension « rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche » dans son projet territorial en recherchant ce qui peut faire la spécificité et la force de l'université picarde à l'horizon 2030.

5.1. Valoriser et faire connaître le potentiel d'innovation et de recherche du territoire

Les efforts menés depuis de nombreuses années par les acteurs locaux ont largement contribué à la labellisation des deux pôles de compétitivité IAR, I-Trans et Up-Tex. Il convient aujourd'hui de poursuivre ces efforts, à la fois

pour en amplifier les retombées dans les domaines portés par les pôles, mais aussi pour favoriser la concrétisation de projets à tous leurs stades de développement.

La participation du laboratoire de Réactivité et chimie des solides, implanté à Amiens, au Réseau national de recherche et technologie sur les batteries contribue à la renommée du potentiel d'innovation et de recherche de l'agglomération amiénoise. Il en va de même de l'ouverture de l'Institut Faire Faces, premier centre international dédié à la recherche et à la formation sur l'ensemble des techniques et des approches mobilisées dans la reconstruction de la face, programmée en 2012 à Amiens, ou encore de l'implantation du Centre de recherche, d'innovation, de formation et de transfert de technologie IndustriLAB dédié à la robotique industrielle, aux matériaux composites et à l'assemblage composites-métal, au sein de l'aéropôle.

Ces projets illustrent de façon exemplaire la capacité de la Picardie, et de sa capitale régionale, à dépasser les obstacles liés à son positionnement entre deux « poids lourds » de la recherche que sont Lille et Paris.

Ils invitent également à envisager comme un atout, et non un handicap, la proximité de deux grandes métropoles :

- en tirant profit de la forte proportion d'enseignants-chercheurs dont l'activité principale se situe à Paris ou Lille, par leur capacité à participer au développement de projets endogènes ;
- en développant des liens étroits avec les structures d'enseignement et de recherche parisiennes et lilloises (grâce notamment aux cohabilitations de masters, au développement de projets interrégionaux, etc.).

L'objectif consiste ici à offrir la possibilité à chaque projet de se concrétiser dans le Grand Amiénois, à chaque étape de son développement. Cela nécessite notamment d'engager des démarches de type technopôle consistant à favoriser les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologies. La création d'un pôle santé au sud de l'agglomération, la poursuite du regroupement des universités au centre d'Amiens, le projet Gare la Vallée doivent par exemple trouver des concrétisations spatiales permettant d'envisager l'accueil des équipements et des entreprises, contribuant à l'émergence de ces pôles d'excellence.

5.2. Encourager les coopérations entre pôles picards d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les collaborations avec les universités des régions voisines

Si l'UPJV concentre l'essentiel des effectifs étudiants en Picardie, d'autres établissements participent à l'offre de formation et de recherche : l'Université technologique de Compiègne (3 000 étudiants et 10 unités de recherche), l'Institut polytechnique Lasalle Beauvais, l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, l'École supérieure d'art et de design, le Conservatoire national des arts et métiers... La Picardie profite également de la présence de grands organismes : l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) par exemple.

Renforcer le rayonnement de la capitale régionale en matière de recherche et d'innovation passe notamment par la structuration de réseaux organisés à différentes échelles, associant les pôles d'enseignement supérieur et de recherche picards et contribuant à améliorer les coopérations avec les universités voisines.

Les pôles de compétitivité, en associant acteurs publics et privés de différentes régions, sont des illustrations concrètes des coopérations possibles, au-delà même d'une coopération limitée à des structures d'enseignement et de recherche.

Amiens, capitale régionale, a la capacité de se positionner comme leader du réseau à renforcer entre les différentes structures d'enseignement supérieur et de recherche picards. Il convient pour ce faire d'affirmer le rôle à jouer de l'UPJV dans cette perspective, de poursuivre le développement des services et équipements en faveur des mises en réseaux (desserte en transports collectifs, très haut débit numérique) et la mise en exergue des complémentarités entre sites spécialisés.

Parallèlement, à l'échelle interrégionale, il convient de renforcer significativement les collaborations entre les structures picardes et celles des régions voisines (notamment Lille, Reims et l'Île-de-France) afin d'atteindre une taille critique leur offrant des opportunités complémentaires de rayonnement. C'est par exemple l'enjeu de la coopération entre les CHU d'Amiens, Caen,

Rouen et Lille, au sein du G4, dont la vocation est de favoriser l'émergence de projets communs dans le cadre de la formation, des soins, de l'innovation et de la recherche afin de mieux répondre aux besoins hospitaliers d'un bassin de population d'environ 10 millions de personnes.

La concrétisation d'un «Pôle de recherche et d'enseignement supérieur» (PRES) associant l'université d'Amiens et celle de Reims s'inscrirait dans cette perspective.

5.3. Développer les échanges et les coopérations à l'international

Enfin, la grande concurrence que les universités se livrent aujourd'hui au niveau mondial interroge également les campus d'échelle plus modeste.

Offrir des filières spécialisées et bien dotées peut donner un rayonnement international favorable au développement de l'université et de ses réseaux. La stratégie de l'Université technologique de Compiègne en est une bonne illustration, avec une offre de plusieurs formations d'ingénieur, d'un master spécifiquement adossé aux pôles de compétitivité, d'une dizaine de laboratoires de recherche et d'une école doctorale.

Une démarche complémentaire consiste à étendre le rayonnement de l'université et à s'inscrire dans les réseaux internationaux. L'objectif à poursuivre consiste à intensifier les relations avec des établissements d'enseignement et de recherche étrangers, grâce aux programmes d'échanges européens et internationaux, mais également à l'accueil d'antennes d'établissements étrangers et à l'ouverture, dans d'autres pays, d'antennes d'écoles présentes localement.

L'inscription de l'université picarde dans les réseaux européens et mondiaux doit également se concrétiser, au-delà de la promotion et de l'information, par le développement de services spécifiques d'accueil aux étudiants étrangers et la création de résidences adaptées telles que l'International School Hotel «Poppies d'Albert» par exemple (inaugurée en septembre 2009). L'ouverture d'une auberge de jeunesse dans la capitale picarde participe à cette dynamique.

AXE 3



VALORISER LES SPÉCIFICITÉS ET ATOUTS AGRICOLES,
NATURELS ET PAYSAGERS DU GRAND AMIÉNOIS

> LES PRINCIPAUX ENJEUX AUXQUELS LE PROJET ENTEND RÉPONDRE PAR L’AFFIRMATION DE CE TROISIÈME AXE :



- la pérennité du socle environnemental du pays, par l’identification, la préservation et la valorisation de ses ressources essentielles, quelle qu’en soit la nature (espace, eau, énergie, espaces naturels, etc.) ;
- l’affirmation du rôle de l’agriculture dans le projet du Grand Amiénois ;
- la cohérence entre enjeux de développement et enjeux de préservation du territoire.

> LA VOLONTÉ D'UN DYNAMISME À FAIBLE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Territoire de ressources – notamment nourricières et énergétiques – le Grand Amiénois a la volonté de maîtriser les conditions de son développement.

De nouvelles pratiques, en matière d'habitat par exemple, seront mises en œuvre. De nouvelles solidarités et complémentarités, en matière de stratégie économique ou pour la réalisation des équipements et services seront recherchées.

Mais la volonté du pays s'inscrit aussi dans une perspective d'exploitation des ressources renouvelables qu'il recèle pour lier développement du territoire et valorisation de ses richesses.

> LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME SUPPORT DE PROJET

Génératrice d'attractivité, révélatrice des richesses écologiques du pays, l'intégration de la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire s'affirme comme le dénominateur commun des démarches de projets.

Cette ambition de qualité est source de valeur ajoutée et d'opportunités dont le pays entend se saisir pour accroître son image et sa notoriété.

Mais la trame verte et bleue est également synonyme de solidarités à construire au sein du Grand Amiénois, et avec les territoires alentours. Les vallées de la Somme, de l'Authie et de la Bresle en sont les fils d'Ariane.

> LE SOUHAIT DE CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION D'UN PROJET AGRICOLE

Contribuer à la construction d'un projet agricole qui conforte le rôle et la place de l'agriculture en renforçant les liens avec son territoire, telle est l'ambition du Grand Amiénois. S'il affirme sa volonté de contribuer au maintien et au développement de l'activité agricole, il attend de celle-ci qu'elle prenne part au projet qu'il porte en en devenant un acteur à part entière, dans une démarche partagée.

1. Conforter le potentiel agricole du territoire et contribuer à l'émergence de débouchés locaux

L'agriculture est une activité phare du Grand Amiénois et participe fortement de son identité. Même si le nombre d'emplois directs a fortement diminué ces dernières décennies, elle reste compétitive, génère des emplois indirects, produit des ressources et façonne la plupart des paysages. Le pays doit continuer à s'appuyer sur cette richesse et donc en préserver le potentiel. Il importe cependant, face à la mondialisation des marchés, de renforcer les liens entre agriculture et territoire. Il s'agit en particulier de développer les relations commerciales de proximité dans une logique d'approvisionnement local, et de développer de nouvelles formes d'agriculture, sur les plans économique et environnemental.

1.1. Préserver les capacités foncières nécessaires au maintien d'une agriculture durable

Les terres agricoles sont le support indispensable d'une production importante et diversifiée. Face au recul progressif de leur surface, il importe d'en avoir une consommation économe, afin de pouvoir continuer à produire des denrées alimentaires mais aussi relever le défi de la production non-alimentaire à partir des végétaux.

Les objectifs relatifs au développement polarisé du territoire, à l'émergence de nouvelles formes d'habitat et à la régulation de l'offre en foncier d'activité contribueront à préserver les capacités foncières nécessaires au maintien de l'agriculture.

Une protection des espaces les plus vulnérables doit néanmoins être envisagée : c'est le cas en particulier des espaces agricoles périurbains, ainsi que des surfaces maraîchères des hortillonnages dont le maintien est indispensable à la préservation de l'identité de ce site emblématique.

Par ailleurs, en organisant, par l'intermédiaire du SCOT, l'aménagement du Grand Amiénois pour les vingt prochaines années, le pays entend également offrir une meilleure visibilité au monde agricole quant aux échéances de mise en œuvre des projets qui pourraient fortement impacter des espaces agricoles.

1.2. Favoriser la mise en place de circuits de proximité

Depuis quelques années, le marché agricole des circuits de proximité présente une demande largement supérieure à l'offre. Encourager la mise en place de circuits de proximité doit permettre de répondre à ce déficit et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives au monde agricole.

Le Grand Amiénois souhaite accompagner cette évolution qui va dans le sens d'une agriculture de proximité et pourrait permettre le maintien d'exploitations existantes comme l'installation de nouveaux agriculteurs, avec pour effets induits la préservation de l'environnement et de la ruralité qui caractérisent son territoire.

Au-delà des nouvelles perspectives que laissent entrevoir le développement des circuits de proximité, la promotion de ce mode de distribution concourt à la réalisation d'ambitions formulées par ailleurs :

- la diminution globale des transports de marchandises, qui doit notamment contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la valorisation des productions locales, permettant de conforter l'agriculture du pays dans sa dimension économique ;
- la recréation d'interactions entre la population et la profession agricole, qui contribue au principe de solidarité entre l'urbain et le rural ;
- l'affirmation d'une identité des producteurs en lien avec leur territoire.

Le développement des circuits de proximité doit recouvrir plusieurs modes, s'articulant de manière complémentaires :

- la vente directe par les agriculteurs ;
- l'approvisionnement de la restauration collective ;
- la transformation locale des productions du Grand Amiénois.

L'accompagnement conjoint des projets par la Chambre d'agriculture de la Somme et les collectivités du pays, conformément à la déclaration d'intentions de 2011,



devrait contribuer à cet objectif de développement des circuits de proximité. De la même manière, les politiques publiques d'urbanisme, d'implantation commerciale et de développement économique doivent favoriser le développement de ces modes de valorisation des productions agricoles locales.

1.3. Favoriser le développement de modes de production de plus en plus respectueux de l'environnement

L'intégration de l'agriculture dans le projet du Grand Amiénois passe par une réduction de son impact environnemental. Outre la préservation des milieux naturels, l'évolution des pratiques contribue largement au maintien du cadre de vie, particulièrement par la récréation et l'entretien d'un paysage façonné par l'agriculture. Elle contribue également à l'évolution des regards portés sur le monde agricole, dans un contexte où le rapport des habitants à leur environnement redevient prépondérant.

Il est donc nécessaire, dans la continuité des améliorations déjà apportées par la profession agricole, de poursuivre les évolutions visant en particulier à réduire les apports d'engrais chimiques et de pesticides et à préserver ou reconstituer la fertilité des sols. Pour ce faire, le pays encourage le développement des pratiques culturales et d'élevage s'appuyant davantage sur les atouts naturels (agriculture biologique, agriculture intégrée notamment), en contribuant en particulier à la construction et à la pérennisation de filières locales pour les denrées ainsi produites.

1.4. Contribuer au maintien de l'élevage, en particulier de l'élevage bovin

Si l'agriculture du Grand Amiénois reste avant tout un secteur de grandes cultures, l'élevage, bien qu'aujourd'hui fragilisé, y est encore très présent.

Le nord du pays avec le Doullennais et le Bernavillois, ainsi que le Sud-Ouest amiénois et la Région de Oisemont ont encore aujourd'hui une vocation laitière affirmée qu'il convient de faire perdurer, et ce, à la fois pour maintenir une activité économique qui génère des emplois, via l'industrie agroalimentaire notamment, mais aussi pour préserver l'image bocagère de ces territoires, entité paysagère identitaire du Grand Amiénois.

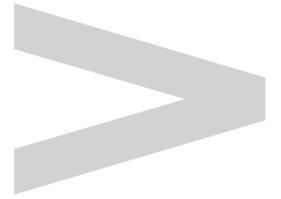
L'élevage est également une composante importante du développement des circuits de proximité, objectif affiché par ailleurs. Il doit être soutenu, par le maintien et l'implantation d'industries de transformation, mais aussi par un aménagement des communes qui permette un exercice durable des activités d'élevage installées en limite des zones bâties. La pérennisation d'espaces cohérents d'exploitation, prenant en compte les possibilités d'extension des activités existantes, ainsi que le soutien à apporter aux initiatives en matière de diversification de l'activité agricole sont également des objectifs identifiés par le pays pour permettre de conserver une activité d'élevage, porteuse d'identité du territoire.

1.5. Diversifier les activités et productions agricoles

En réponse aux difficultés qui peuvent être rencontrées dans les filières traditionnelles soumises à des marchés globalisés (céréales, lait, etc.), il est opportun de diversifier les productions mais aussi les activités, afin de consolider l'activité agricole dans le Grand Amiénois. Il s'agit également pour la profession agricole de profiter de potentialités offertes dans le contexte régional. Plusieurs filières ou activités peuvent notamment être ciblées :

- la production de légumes frais destinés à l'approvisionnement local : développement des productions légumières approvisionnant notamment la restauration collective, installation d'exploitations maraîchères commercialisant en vente directe (ce dernier point nécessitant de faciliter l'accès au foncier pour les projets correspondants) ;
- la production de denrées destinées à des valorisations non-alimentaires, afin d'accompagner l'émergence des nombreuses utilisations nouvelles du végétal (production d'énergie, de matériaux, de molécules, etc.) et de profiter de la dynamique créée par le pôle de compétitivité Industries et agroressources ;
- l'hébergement à la ferme, qui peut aussi contribuer à l'offre et à l'attractivité touristiques du pays (gîtes, chambres d'hôtes, etc.), mais aussi à la réponse au besoin de logements par une forme de "renouveau rural" (offre locative pour la population du Grand Amiénois).

Carte 3.1 [Renforcer les complémentarités entre le territoire et son agriculture]



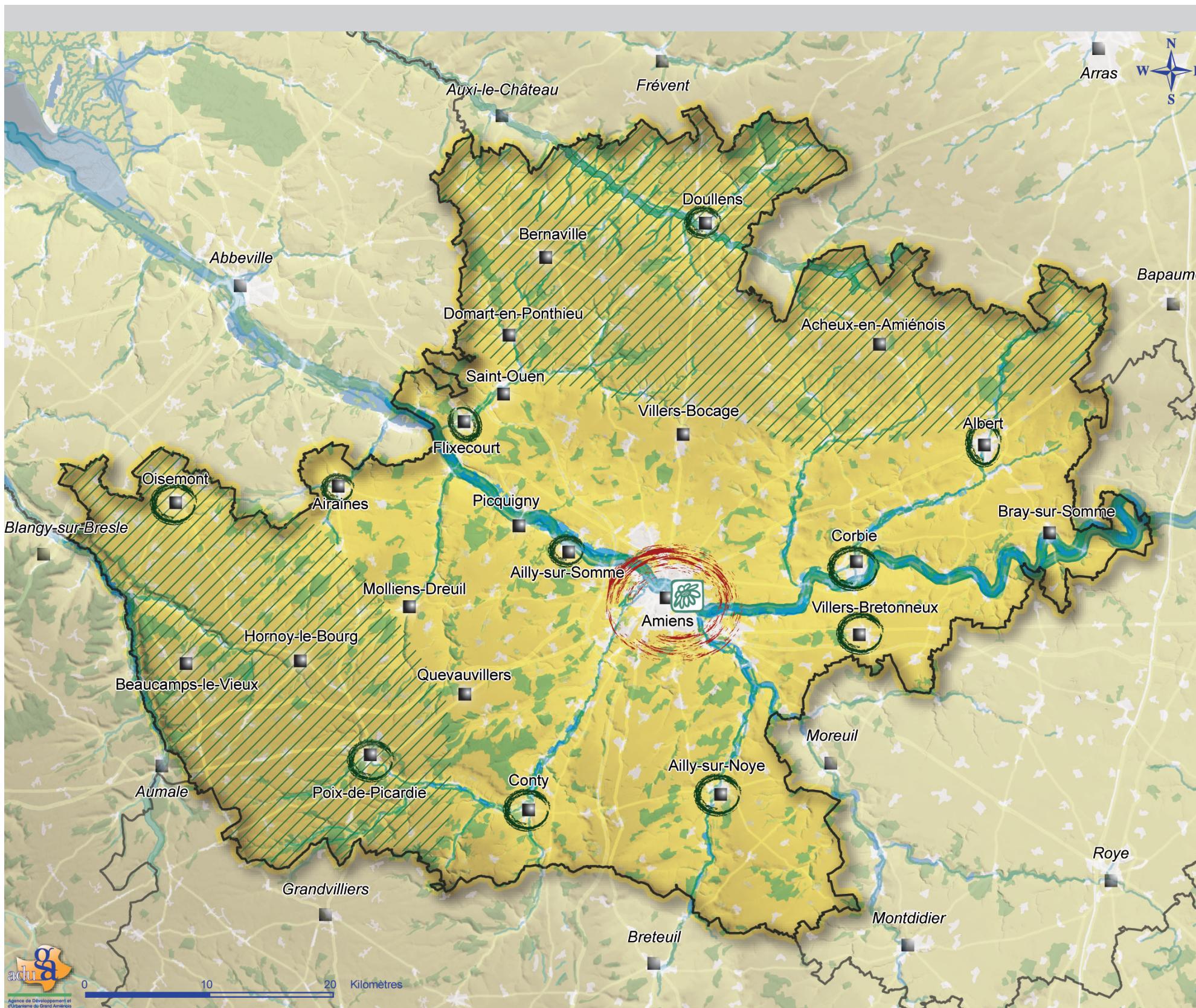
74

-  Pérenniser le maraîchage dans les hortillonnages
-  Développer les liens entre la ville et l'agriculture
-  Favoriser les relations de proximité entre les pôles et l'agriculture
-  Encourager le maintien de l'élevage et la diversification de l'activité agricole

OCCUPATION DU SOL 2006

-  Espaces urbanisés
-  Espaces agricoles
-  Espaces boisés
-  Cours d'eau et zones humides

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006,
Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010,
IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
Traitements : Aduga
Date de réalisation : 06/10/2010
Référence : 505



2. Gérer les ressources en eau dans une perspective de réduction des risques et d'optimisation de la ressource

Le territoire du pays du Grand Amiénois se caractérise par une abondance de l'eau (superficielle et souterraine), support de vie et de richesse collective (écosystèmes rares avec les zones humides, irrigation à vocation agricole, ressource pour l'industrie, consommation humaine), mais cette ressource reste fragile et épuisable, et nécessite une gestion à la fois globale et durable.

À la fois richesse et facteur de risque, l'eau doit en effet être gérée dans toutes ses dimensions, à des échelles adaptées aux enjeux. Cette gestion doit viser en particulier la réduction de la pollution des eaux souterraines, afin d'améliorer la qualité et donc la disponibilité à long terme de la ressource en eau potable, mais aussi de préserver la qualité des zones humides.

Une attention particulière doit être apportée à la gestion des eaux pluviales, dont les écoulements non maîtrisés peuvent contribuer à la pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau et des zones humides. La maîtrise des eaux pluviales doit également permettre de réduire les risques d'inondations dus à ces ruissellements. Enfin, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations par débordement des cours d'eau.

2.1. Assurer une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants

Pour une gestion efficiente de la ressource, l'eau doit être gérée en priorité à l'échelle des bassins versants. Ceux-ci ne coïncidant pas avec les limites du Grand Amiénois, il convient de poursuivre et d'intensifier la collaboration avec les territoires voisins au sein des instances constituées à cette fin (AmeVa¹ pour le bassin versant de la Somme, institutions interdépartementales pour la Bresle et l'Authie) ; il s'agit en particulier d'aboutir rapidement à l'adoption de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et à leur mise en œuvre. À leur échelle, les syndicats de rivières et les communautés de communes compétentes contribuent également à une gestion cohérente de la ressource en eau, en coordonnant une gestion intégrée des cours d'eau dont ils ont la charge ; leur action doit être confortée voire renforcée.

¹Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme

2.2. Lutter contre la pollution de l'eau et inciter à une meilleure gestion de l'eau de pluie dans l'espace urbanisé et l'espace agricole

Les principales sources de pollution de l'eau doivent être combattues. Cet objectif nécessite en particulier un renouvellement des pratiques agricoles, mais aussi l'amélioration des dispositifs d'assainissement et la maîtrise des ruissellements pluviaux.

En matière d'assainissement, l'effort de mise à niveau des stations d'épuration doit être poursuivi. Les installations doivent avoir un dimensionnement et un fonctionnement adaptés au flux de pollution à traiter, mais également aux développements futurs. Il s'agit également d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement individuel.

La gestion des eaux pluviales présente également un enjeu important pour la lutte contre la pollution de l'eau. Les ruissellements sont en effet à l'origine du lessivage des sols et entraînent ainsi de nombreux polluants vers des points bas où ils s'infiltreront, ou vont directement dans les cours d'eau. La gestion des eaux pluviales doit être prise en compte localement, dans l'aménagement des espaces publics et privés et la gestion du parcellaire agricole.

2.3. Prendre en compte les risques d'inondations, plus particulièrement dans la vallée de la Somme

L'abondance de l'eau dans le Grand Amiénois se traduit par une sensibilité élevée du territoire au risque d'inondations.

Celles-ci peuvent être d'origines diverses (débordement de cours d'eau, remontées de nappes phréatiques, ruissellements) et constituent le principal risque naturel auquel est soumise la population du Grand Amiénois. Ce phénomène est particulièrement connu dans la vallée de la Somme et ses affluents depuis la crue exceptionnelle de 2001.

La prise en compte de ce risque dans l'aménagement du pays doit viser en priorité la réduction de la vulnérabilité des lieux d'habitat. Cet objectif s'applique particulièrement

dans la vallée de la Somme, où la connaissance du risque a été capitalisée par la cartographie des aléas du plan de prévention des risques d'inondation de cette vallée fluviale et de ses affluents.

3. Exploiter tous les potentiels d'une production énergétique locale et renouvelable, respectueuse du territoire

Parallèlement à la nécessaire priorité de maîtrise de la consommation d'énergie, le Grand Amiénois peut développer sa propre production d'énergie renouvelable. Cette production permet de valoriser des ressources locales et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à des sources d'énergie moins émissives. Plusieurs sources peuvent être mobilisées sur le territoire et elles doivent l'être de façon complémentaire, dans la mesure où elle n'impactent pas fortement les autres composantes de l'environnement du pays. Le soleil, la biomasse et les déchets apparaissent comme des sources particulièrement mobilisables dans le Grand Amiénois.

3.1. Poursuivre le développement de la production éolienne

Le Grand Amiénois dispose d'un potentiel éolien important pour la production d'énergie. De ce fait, une partie du pays est considérée, dans le schéma régional éolien, comme favorable à l'accueil de nouvelles éoliennes. C'est le cas en particulier dans le Sud-Ouest amiénois, mais aussi, dans une moindre mesure, dans d'autres intercommunalités. Il s'agit donc d'optimiser la production d'énergie éolienne dans les zones favorables, afin de contribuer d'une part au développement de la production d'électricité renouvelable et aux objectifs du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), d'autre part au développement de l'autonomie énergétique du Grand Amiénois.

3.2. Développer fortement la production d'énergie solaire, thermique et photovoltaïque

Les rayons solaires constituant une source d'énergie inépuisable, la production d'énergie solaire est une source d'énergie à développer massivement. Ne représentant actuellement qu'une part infime de la consommation énergétique du pays, cette production d'énergie peut y être développée et contribuer ainsi à l'objectif national d'au moins 23 % d'énergie renouvelable en 2020. Elle peut en outre être localisée de façon diffuse et au plus près des lieux de consommation. Cette source d'énergie doit être exploitée en s'appuyant sur le potentiel offert par les toitures des bâtiments de toutes natures présents dans le pays, voire sur les friches d'activités dont la pollution empêche toute fréquentation humaine importante.

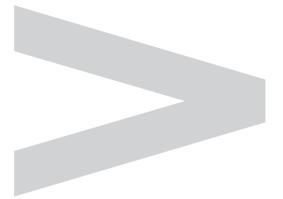
3.3. Soutenir et encourager le chauffage au bois

Bien que peu boisé, le Grand Amiénois dispose d'une ressource en bois non négligeable et sensiblement sous-exploitée. L'exploitation de cette ressource est donc à promouvoir, dans le respect de la biodiversité des milieux forestiers et bocagers, afin d'accroître l'utilisation pour le chauffage de cette source d'énergie localement disponible et qui ne contribue pas aux émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit ainsi d'utiliser le bois de chauffage via des réseaux de chaleur, dans des chaudières collectives ou dans des appareils domestiques ; dans ce dernier cas, le développement doit être accompagné d'une sensibilisation à la qualité des équipements et du combustible, afin d'éviter une dégradation concomitante de la qualité de l'air.

3.4. Développer la co-méthanisation

Dans ce territoire où l'agriculture est très présente, la valorisation conjointe de déchets agricoles avec des déchets organiques de collectivités est à encourager : elle permet de valoriser des déchets et de produire de l'énergie localement, tout en contribuant à la solidarité entre les territoires urbains et ruraux. Cette technique est à encourager partout où il y a des gisements disponibles.

Carte 3.2 [Gérer durablement les ressources en eau]



78

ASSURER UNE GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE
EN EAU À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

-  Principaux bassins versants
-  SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers
-  SAGE Haute-Somme
-  SAGE Authie
-  SAGE Bresle

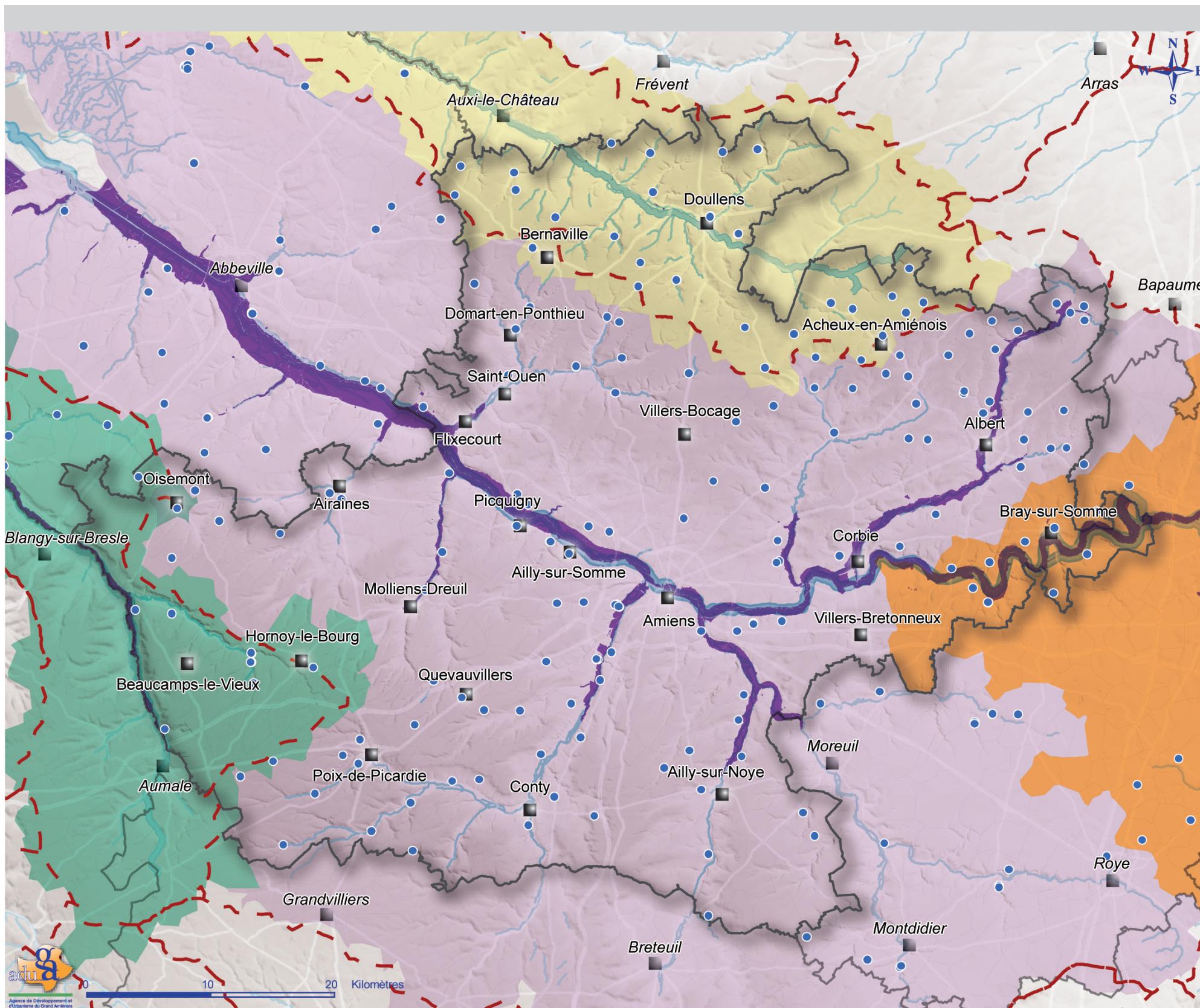
PRENDRE EN COMPTE ET PRÉVENIR
LE RISQUE D'INONDATIONS

-  Zones d'aléas inondation

GARANTIR UNE PROTECTION DES POINTS DE CAPTAGE

- Points de captage

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006,
Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, GeoFla, Dde 80,
IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006,
Agence de l'eau Artois-Picardie, Traitements : Aduga
Date de réalisation : 27/09/2010
Référence : 0506



3.5. Encourager la production d'énergie à partir des coproduits agricoles

Les résidus de cultures agricoles peuvent constituer des combustibles. Dans le Grand Amiénois, où les cultures céréalières sont très présentes, c'est particulièrement le cas de la paille. Dans une logique de valorisation de la plante entière, il est opportun d'encourager la production d'énergie à partir de ces coproduits, tout en veillant à restituer une partie de ces résidus aux sols afin d'en préserver la richesse organique.



> Panneaux solaires
© L. Rousselin, Amiens Métropole

4. Assurer une gestion adaptée des patrimoines du Grand Amiénois et les valoriser, notamment dans une perspective touristique

Les patrimoines du Grand Amiénois, remarquables et variés, contribuent à son identité. Qu'ils résultent de l'action de facteurs naturels, humains ou de leurs interrelations, ils révèlent l'éventail des ressources qu'offre le pays et sont supports de son potentiel touristique.

L'évolution naturelle d'une partie de ces patrimoines (milieux naturels, monuments, bâti traditionnel) nécessite d'agir pour en conserver l'intégrité et la richesse. Héritées du passé et bien qu'exemplaires d'une collaboration fertile des hommes et de leurs milieux, leurs diversités

et singularités sont en effet menacées, dépassées par l'évolution des logiques d'aménagement, et peinent à contribuer au rayonnement et à l'attractivité du pays :

- l'homogénéisation des modes, types et sites de culture et d'exploitation, déterminée par des critères de rentabilité, et l'abandon d'éléments emblématiques (larris, prairies humides et autres granges à clin de bois) entraînent un appauvrissement tant paysager que biologique ou architectural du Grand Amiénois ;
- les extensions urbaines peinent à s'inscrire dans la logique des sites et à en catalyser les aménités potentielles. L'esprit des lieux y est souvent dénaturé et on tend dès lors vers la banalisation, accentuée par la standardisation des formes d'habitat.

Un manque de visibilité ou d'accessibilité de pans entiers du territoire, et la connaissance insuffisante des richesses qu'ils recèlent, petites et grandes, banales ou exceptionnelles, limitent par ailleurs l'implication des populations et les projets de requalification.

Conscient de l'accélération de ces phénomènes, le Grand Amiénois s'engage à valoriser ses spécificités et atouts naturels, agricoles et paysagers. En s'appuyant sur un inventaire conséquent et général de ces caractéristiques, les transformations à venir en préserveront le potentiel tout en leur donnant un sens susceptible de générer attractivité pour les populations exogènes et mobilisation des habitants.

4.1. Préserver la diversité et la qualité des paysages et développer les loisirs de nature

Le maintien de la diversité des motifs paysagers sera la garantie d'une lisibilité durable des nuances et subtilités qui composent le Grand Amiénois et en constituent la singularité. Outre la mise en place de politiques de gestion et d'aménagement adaptées à chacune des facettes du paysage du territoire, il convient de préserver la cohérence du système paysager dans sa globalité. Vallées sèches, larris ou prairies humides sont exemplaires d'une intelligence dans l'adaptation des pratiques aux spécificités du milieu. Ces entités « intermédiaires » exprimeront d'autant plus leurs particularités qu'elles sauront entretenir, à l'interface, la continuité et le dialogue entre plateaux et vallées humides.

Les éléments les plus fragilisés (larris, roselières et même pâtures bocagères) ou sous-estimés (les paysages d'openfield) trouveront par ailleurs dans le développement des loisirs de nature, des mises en scène, des installations pédagogiques ou des circulations douces, la garantie de leur reconnaissance et, de leur promotion.



> Éclusier-Vaux, Pays du Coquelicot
© Aduga

L'intégration d'éléments paysagers, préexistants et porteurs d'identité, devrait par ailleurs permettre aux aménagements futurs une insertion dans la continuité des logiques d'organisation du territoire. Les haies, talus, et autres parcellaires gardent valeur d'exemple (à réinterpréter et réactualiser) pour redéfinir le lien qui unit les populations du Grand Amiénois à leur territoire.

4.2. Préserver la richesse des milieux naturels et garantir les continuités écologiques

La biodiversité représente la diversité des espèces vivantes : animaux, plantes, champignons, etc. Elle trouve des formes multiples mais selon les cas, ces différentes espèces sont plus ou moins répandues ou rares, plus ou moins dépendantes de milieux naturels spécifiques.

Préserver la biodiversité qui caractérise le Grand Amiénois, structure ses paysages et contribue à sa notoriété passe a minima par la protection des milieux naturels identifiés par les inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, etc.). L'ambition affichée par le projet va

néanmoins au-delà en inscrivant comme objectif le maintien d'un équilibre environnemental global visant à assurer la préservation des continuités écologiques qui permettent les liaisons et les échanges entre les espaces naturels de même nature, et permettent ainsi aux espèces de se déplacer d'un site à l'autre.

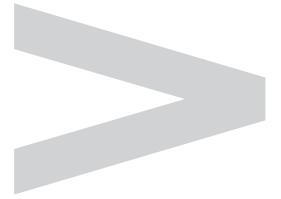
Ainsi l'objectif fixé est le maintien ou la restauration de la fonctionnalité des continuités identifiées dans la carte ci-après, afin de répondre aux principaux enjeux de préservation des richesses écologiques actuelles. Parallèlement à cette réponse principale, le maintien ou le redéveloppement généralisé de continuités entre les milieux plus ordinaires (prairies, bosquets, etc.), mais aussi la restauration progressive de liaisons écologiques entre les vallées périphériques aux vastes espaces agricoles de la communauté de communes Bocage-Hallue et du Pays du Coquelicot (vallées de l'Authie, de l'Ancre, de l'Hallue et de la Nièvre) sont à rechercher.

Dans le Grand Amiénois, la continuité écologique la plus importante est le continuum formé par l'ensemble des marais tourbeux du pays, qui s'étendent dans les vallées humides et en particulier dans les vallées de la Somme et de l'Avre. Si pendant de nombreuses années, l'Homme et les espèces sauvages ont partagé les mêmes axes privilégiés de déplacement que sont les grandes vallées, les cours d'eau et leurs abords, l'intensification des activités humaines et le développement de l'urbanisation, ont modifié l'équilibre initial et parfois complexifié les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore.



> Fréchencourt, puits tournants, Bocage-Hallue
© Aduga

Carte 3.3 [Valoriser la diversité des paysages]



PRINCIPAUX ENJEUX PAYSAGERS

Plateaux ouverts

Préserver le caractère ouvert du plateau
Redéfinir les interfaces entre les zones urbanisées et leur environnement



Plateaux bocagers

Préserver le caractère ouvert du plateau
Préserver et restaurer les courtils



Vallées encaissées

Inscrire l'urbanisation dans le relief
Préserver les pâturages



Vallées ouvertes

Inscrire l'urbanisation dans le relief
Valoriser la richesse et la diversité des milieux naturels



Agglomération amiénoise

Approfondir le rapport de la ville au fleuve
Ménager des espaces de transition non bâtis entre la ville et la rocade

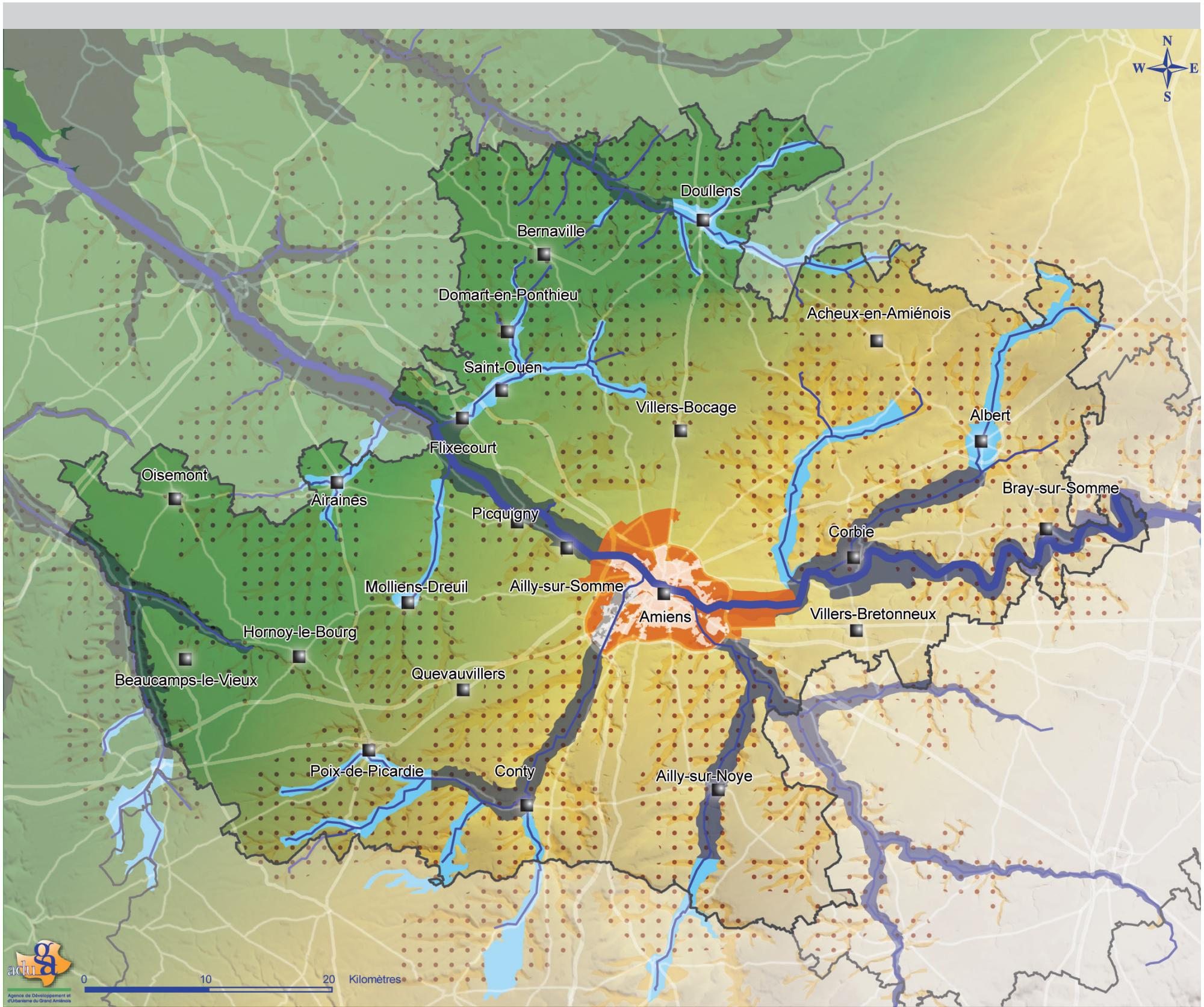


Axes paysagers structurants

 à renforcer

 à identifier et préserver

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006
Traitements : Aduga
Date de réalisation : 27/09/2010
Référence : 0509



Le SCOT affirme, avec la trame verte et bleue qui reprend l'ensemble des cœurs de nature et les continuités, la responsabilité écologique de préservation des milieux qui revient aux acteurs du territoire.

4.3. Encourager la réhabilitation de qualité du patrimoine bâti et sa mise en valeur

La valorisation des atouts du Grand Amiénois suppose également que l'on s'attache à son patrimoine bâti. Qu'il s'agisse d'édifices religieux ou d'habitats vernaculaires, ce patrimoine nécessite une mobilisation tant des collectivités que des particuliers pour amplifier les actions de réhabilitation et ainsi freiner sa dégradation.

Résultant de procédés techniques, de savoir-faire souvent oubliés et nécessitant des matériaux qu'il est parfois difficile de se procurer, la sauvegarde de ces édifices passe par le soutien au développement de filières (économiques et pédagogiques) d'écoconstruction.

À l'heure où l'on redécouvre les vertus des matériaux naturels et des techniques traditionnelles, ce positionnement aurait par ailleurs l'avantage de constituer une corporation au sein du Grand Amiénois capable de répondre à la demande d'habitat écologique.

Mais la valorisation du patrimoine passe aussi par la réfection du cadre dans lequel il s'inscrit. L'entretien et la préservation des espaces publics traditionnels (ballodromes et places plantées, mares, noues et bandes

enherbées par exemple) ou du petit patrimoine rural contribue à préserver cette atmosphère et ce génie des lieux tant recherchés par les touristes. La mise en valeur du patrimoine collectif a comme autre avantage d'avoir valeur d'exemple et d'inciter les particuliers à en faire autant avec le patrimoine qui leur est propre.

Il s'agit pour finir de redonner une vie à l'ensemble de ces ouvrages. Alors que les bâtiments traditionnels pourraient, en s'adaptant, accueillir des lieux de réunions ou des espaces culturels dans un cadre remarquable et porteur de sens, les structures végétales existantes (alignements, haies, bois, etc.), intégrées et prises en compte dans les aménagements à venir, seraient autant de lignes d'appui pour organiser l'implantation du bâti et se fondre dans l'histoire du lieu.



> Château et église de Picquigny, Ovest Amiens
© Aduga



> L'Étoile, Val de Nièvre et environs
© Aduga

4.4. Renforcer la connaissance et l'implication de la population dans la conservation et la valorisation de ces patrimoines

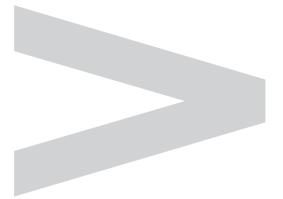
Côtoyer ces patrimoines et richesses au quotidien n'est pas toujours un gage de connaissance et d'attention portée. Pourtant, ces éléments contribuent à forger l'identité du territoire et témoignent de son passé. L'objectif est d'en permettre une meilleure lecture et compréhension par les habitants, qui en sont les principaux promoteurs.

S'il ne s'agit évidemment pas de sanctuariser les formes et les vestiges du passé, il convient d'en tirer une inspiration nouvelle capable d'allier les éléments identitaires du pays et la modernité qui convient aux réalisations de notre époque. L'identification puis la mise en valeur du patrimoine bâti présent dans les villages et les hameaux à travers des actions de réhabilitation, mais aussi de promotion du patrimoine architectural local participent à une meilleure reconnaissance du patrimoine local. Il s'agit donc d'encourager toutes les actions visant à promouvoir et créer du lien entre les habitants et l'histoire du pays, son architecture, son patrimoine, mais aussi sa culture et ses paysages.



> Château de Rambures, Région de Oisemont
© Aduga

Carte 3.4 [Conjuguer la préservation des fonctionnalités écologiques et le développement du territoire]



SITES À ENJEUX EN TERMES DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Enjeux majeurs :

 Réseau de marais tourbeux

Enjeux très élevés :

 Cours d'eau à salmonidés migrateurs

 Réseaux de pelouses calcicoles

Enjeux élevés :

 Réseaux de boisements / vallées secondaires

Enjeux secondaires :

 Connexions entre vallées et/ou entre massifs boisés

Principaux points de blocage identifiés

 Principaux points de blocage identifiés

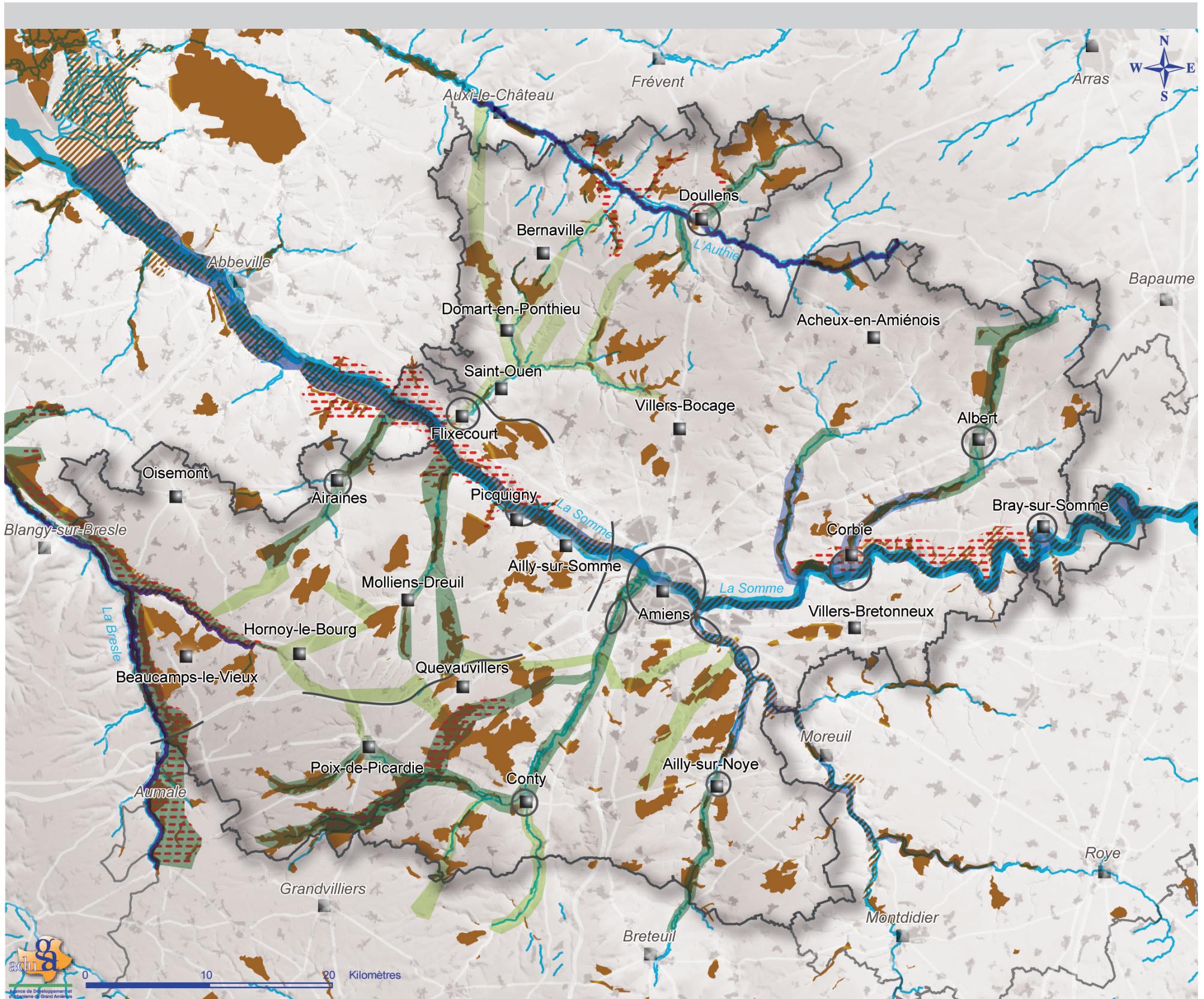
Éléments de contexte

 Espaces bâtis

 Cours d'eau

 Cœurs de nature

Sources : GeoPicardie MNT 2008, NAVTEQ NavStreets 2006, Nasa SRTM v3 2000, OpenStreetMap 2010, CR Picardie IGN Sandre BD Carthage 2009, Ifen CorineLandCover 2006, Ifen CSNP, DIREN 2000-2006, CBN Bailleul
Réalisation et traitements : Aduga ; Référence : 0504





établissement public pour le développement durable et solidaire du Grand Amiénois

est accompagné par



ingénierie d'intérêt public pour un aménagement soutenable du Grand Amiénois

Ont contribué à l'élaboration du SCOT du Grand Amiénois :

- les élus de la commission SCOT, sous la présidence de Jean NOYELLE, maire de Glisy et vice-président d'Amiens Métropole
- les membres du comité de relecture : Jean NOYELLE (Amiens Métropole), Jean-Jacques STOTER (Sud-Ouest amiénois), Claude DEFLESSELLE (Bocage-Hallue), Christian ALIX (Val de Somme), Bernard LEPERS (Ouest Amiens), François COSSERAT (Amiens Métropole), Jean-Michel MAGNIER (Bernavillois), Michel VILLAIN (Val de Nièvre et environs), Marc DEWAELE (Sud-Ouest amiénois)
- les équipes techniques du pays et de l'Aduga : Jean-Charles ALLIX / Frédéric BLIN / Nicolas DELBOUILLE / Étienne DEMANGEON (2005-2010) / Alexandre DENIAUD (2006-2009) / Agnès DESCAMPS / Stéphanie DUFFOURG / Alexis FAUCHEUX (2010-2011) / Virginie FORMENTEL-DIEU (2006-2009) / Marion GOBIN / Jérôme GRANGE / Pierre HOLVOET / Séverine KIWIOR / Christophe LAMPSON / Arnaud LAURE / Cécile LE CAM / Audrey MACACLIN / Catherine MARTIN / Francisco MIGUENS (2012) / Céline OUDARD-LAIZEAU (2006-2012) / Louise REMOND (2012) / Christian ROECK (2007-2008) / Nicolas ROCHARD / Sylvain ROCHE (2010-2012) / Caroline SANNIER

Le syndicat mixte du pays du Grand Amiénois remercie l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

ACHEUX-EN-AMIÉNOIS
AGENVILLE
AILLY-SUR-NOYE
AILLY-SUR-SOMME
AIRAINES
ALBERT
ALLONVILLE
AMIENS
ANDAINVILLE
ARGÈUVES
ARGUEL
ARQUÈVES
AUBIGNY
AUBVILLERS
AUCHONVILLERS
AUMATRE
AUMONT
AUTHEUX
AUTHIE
AUTHIEULE
AUTHUILE
AVELESGES
AVELUY
AVESNES-CHAUSSOY
BACOUËL-SUR-SELLE
BAIZIEUX
BARLY
BAVELINCOURT
BAYENCOURT
BAZENTIN
BÉALCOURT
BEAUCAMPS-LE-JEUNE
BEAUCAMPS-LE-VIEUX
BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE
BEAUMETZ
BEAUMONT-HAMEL
BEAUQUESNE
BEAUVAL
BÉCORDEL-BÉCOURT
BÉHENCOURT
BELLEUSE
BELLOY-SAINT-LÉONARD
BELLOY-SUR-SOMME
BERGICOURT
BERMESNIL
BERNATRE
BERNAVILLE
BERNEUIL
BERTANGLES
BERTEAUCOURT-LES-DAMES
BERTRANCOURT
BETTEMBOS
BETTENCOURT-SAINT-OUEN
BLANGY-SOUS-POIX
BLANGY-TRONVILLE
BOISBERGUES
BONNAY
BONNEVILLE
BOUCHON
BOUGAINVILLE
BOUQUEMAISON
BOURDON
BOUZINCOURT
BOVELLES
BOVES
BRASSY
BRAY-SUR-SOMME

BREILLY
BRESLE
BRÉVILLERS
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
BROCOURT
BUIRE-SUR-L'ANCRE
BUS-LES-ARTOIS
BUSSY-LES-DAOURS
BUSSY-LES-POIX
CACHY
CAGNY
CAMON
CAMPS-EN-AMIÉNOIS
CANAPLES
CANDAS
CANNESSIÈRES
CAPPY
CARDONNETTE
CAULIÈRES
CAVILLON
CERISY
CERISY-BULEUX
CHAUSSOY-ÉPAGNY
CHIPILLY
CHIRMONT
CHUIGNOLLES
CLAIRY-SAULCHOIX
COIGNEUX
COISY
COLINCAMPS
CONTALMAISON
CONTAY
CONTEVILLE
CONTRE
CONTY
CORBIE
COTTENCHY
COULLEMELLE
COURCELETTE
COURCELLES-AU-BOIS
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT
COURCELLES-SOUS-THOIX
CREUSE
CROIXRAULT
CROUY-SAINT-PIERRE
DAOURS
DERNANCOURT
DOMART-EN-PONTHIEU
DOMMARTIN
DOMESMONT
DOMLÉGER-LONGVILLERS
DOULLENS
DREUIL-LES-AMIENS
DROMESNIL
DURY
ÉCLUSIER-VAUX
ENGLEBELMER
ÉPAUMESNIL
ÉPÉCAMPS
ÉPLESSIER
ÉQUENNES-ÉRAMECOURT
ESCLAINVILLERS
ESSERTAUX
ESTRÉES-SUR-NOYE
ÉTINEHEM
ÉTRÉJUST
FAMECHON
FERRIÈRES

FIEFFES-MONTRELET
FIENVILLERS
FLERS-SUR-NOYE
FLESSELLES
FLEURY
FLIXECOURT
FLUY
FOLLEVILLE
FONTAINE-LE-SEC
FORCEVILLE
FORCEVILLE-EN-VIMEU
FOSSEMANANT
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE
FOUENCAMPS
FOUILLOY
FOURCIGNY
FOURDRINOY
FRAMICOURT
FRANQUEVILLE
FRANSU
FRANSURES
FRANVILLERS
FRÉCHENCOURT
FRÉMONTIERS
FRESNES-TILLOLOY
FRESNEVILLE
FRESNOY-ANDAINVILLE
FRESNOY-AU-VAL
FRETTECUISSIE
FRICAMPS
FRICOURT
FRISE
FROHEN-SUR-AUTHIE
GAUVILLE
GENTELLES
GÉZAINCOURT
GLISY
GORGES
GRANDCOURT
GRATTEPANCHE
GRIVESNES
GROUCHES-LUCHUEL
GUIGNEMICOURT
GUIZANCOURT
GUYENCOURT-SUR-NOYE
HALLIVILLERS
HALLOY-LES-PERNOIS
HAMELET
HANGEST-SUR-SOMME

HARPONVILLE
HAVERNAS
HÉBÉCOURT
HÉDAUVILLE
HEILLY
HEM-HARDINVAL
HÉNENCOURT
HÉRISSART
HESCAMPS
HEUCOURT-CROQUOISON
HEUZECOURT
HIERMONT
HORNOY-LE-BOURG
HUMBERCOURT
INVAL-BOIRON
IRLES
JUMEL
LACHAPELLE
LA CHAUSSÉE-TIRANCOURT
LA FALOISE
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN
LAHOUSOYE
LALEU
LAMARONDE
LAMOTTE-
BREBIÈRE
LAMOTTE-WARFUSÉE
LANCHES-SAINT-HILAIRE
LA NEUVILLE-LES-BRAY
LA VICOGNE
LAVIÉVILLE
LAWARDE-MAUGER L'HORTOY
LÉALVILLERS
LE BOSQUEL
LE HAMEL

LE MAZIS
LE MEILLARD
LE MESGE
LE QUESNE
L'ÉTOILE
LE TRANSLAY
LIGNIÈRES-CHATELAIN
LIGNIÈRES-EN-VIMEU
LIOMER
LÉUILLY
LONGUEAU
LONGUEVILLETTE
LOUVENCOURT
LOUVRECHY
LUCHEUX
MAILLY-MAILLET
MAILLY-RAINEVAL
MAIZICOURT
MAMETZ

